

ÉTUDES PROSPECTIVES RÉGIONALES

DES INDICATEURS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

N°10 - Juin 2006



ÉTUDE POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DU NORD - PAS DE CALAIS
(DIRECTION DE LA PROSPECTIVE, DU PLAN ET DE L'ÉVALUATION)
ET POUR L'INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE - IWEPS
(DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE)

JEAN GADREY, UNIVERSITÉ DE LILLE 1,
CHRISTINE RUYTERS, IWEPS,
MICHEL LAFFUT, IWEPS, UNIVERSITÉ DE LIÈGE

ÉTUDES PROSPECTIVES RÉGIONALES

DES INDICATEURS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

N°10 - Juin 2006

Études Prospectives Régionales n°10

Directeur de la publication :

Jean-Luc DELECLUSE

Rédacteur en chef :

Pierre-Jean LORENS

Document élaboré grâce à la collaboration de :

Sylvie DEPRAETERE

Frédéric GOHIER

Nathalie HOLEC

Hervé ROUSSEL

Photos :

Pascal Rossignol / Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation
Mission Animation et Ingénierie du Développement Durable
Tél. : 03 28 82 54 16

Impression : Impression Directe

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
ÉDITORIAL	9
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	11
REMERCIEMENTS	15
INTRODUCTION	17
CHAPITRE 1	
L'IDH, INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	21
1. L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE	23
1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	23
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	25
1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	26
2. LE NIVEAU D'INSTRUCTION	28
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	28
2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	32
2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	36
3. LE PIB PAR HABITANT	38
3.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	38
3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	39
3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	41
4. L'IDH SUR LA PÉRIODE 1982-2003	43
4.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	43
4.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	45
4.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	47

SOMMAIRE

CHAPITRE 2	
L'INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE ET SON APPLICATION (DÉLICATE)	49
1. LA PROBABILITÉ À LA NAISSANCE DE DÉCÉDER AVANT 60 ANS	52
1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	52
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	53
1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	54
2. LE TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	56
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	56
2.1.1. LE TAUX DE CHÔMAGE	56
2.1.2. LE TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	57
2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	58
2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	62
3. LE TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE	64
3.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	64
3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	66
3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	68
4. LE TAUX D'ILLETTRISME DES ADULTES DE 16 À 65 ANS	70
5. UNE ESTIMATION DE L'IPH EN 1990 ET 2001	71
5.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	71
5.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	72
5.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	74
5.4. UNE ESTIMATION ALTERNATIVE : LA MOYENNE SIMPLE	75

CHAPITRE 3	
L'INDICATEUR DE PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ET SON APPLICATION DANS LE NORD-PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE	77
1. LA PART DES FEMMES DANS LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE	81
1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	81
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	83
1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES (2004)	86
2. LA PROPORTION DE FEMMES DANS LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES LES PLUS QUALIFIÉES OU À PLUS HAUT NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DÉCISIONNELLE	87
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	87
2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	88
2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	90
3. LA MAÎTRISE DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES TIRÉES DU TRAVAIL PAR LES FEMMES ET LES HOMMES (OU INÉGALITÉ D'ACCÈS AU REVENU DU TRAVAIL)	92
3.1. LE REVENU ESTIMÉ DU TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES EN FRANCE ET DANS LE NORD - PAS DE CALAIS EN 2001-2002, SELON LA MÉTHODE DU PNUD	92
3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	94
3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES SUR LA BASE DE LA MÉTHODE ET DES DONNÉES DU PNUD	95
4. L'IPF	97
4.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	97
4.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	98
4.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	98
4.4. UN IPF ALTERNATIF	100
CONCLUSION	103
ANNEXES	109
SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE ET DE SITES INTERNET	135

ÉDITORIAL

Depuis de nombreuses années la Région Nord -Pas de Calais a inscrit ses politiques dans la perspective d'un développement durable. Dans ce cadre elle a adopté son Agenda 21 en 2004, première Région de France à se doter d'un tel document, référence pour l'ensemble de son action.

Cet engagement implique le respect des équilibres naturels, des écosystèmes, de la biodiversité mais aussi et surtout le respect de l'homme qui vit dans ce territoire qui doit être le premier bénéficiaire du développement. Or, depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale et dans la logique de la reconstruction, les indicateurs dominants pour mesurer le développement d'un territoire ou l'état de la société sont de nature économique et ne permettent de prendre en compte que les seuls flux monétaires à l'instar du Produit Intérieur Brut (P I B).

Depuis la fin des années 1990, plusieurs tentatives pour calculer et mettre en avant de nouveaux indicateurs de richesses ont vu le jour. Ces derniers prennent en compte le capital naturel, humain et social. Ils offrent une capacité d'analyse complémentaire sur des dimensions essentielles du développement à l'échelle nationale et permettent des comparaisons internationales.

Dans la logique de son Agenda 21 et s'appuyant sur un des principes directeurs de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), la Région a mis en œuvre l'initiative "indicateurs 21" visant à calculer et à promouvoir le débat autour de nouveaux indicateurs de développement pour le Nord- Pas de Calais.

Après avoir calculé son "empreinte écologique" la Région, rejointe par la Wallonie, s'est lancée dans le calcul expérimental des plus connus des indicateurs alternatifs promus par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ces Indicateurs de Développement Humain sont calculés pour l'ensemble des pays du monde et font l'objet d'une publication annuelle sous le titre de "Rapport sur le développement humain". Ils permettent de rendre compte des progrès humains à travers des indicateurs tels que le taux de pauvreté monétaire, l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation ou encore le taux de scolarisation.

Ce numéro d'Etudes Prospectives Régionales présente les résultats de deux années de travail sur la régionalisation de ces indicateurs, symboles d'une décentralisation active dans le domaine du débat démocratique sur ce qui fait la qualité d'une société.

Nous espérons que ce travail débouche sur d'autres initiatives complémentaires en Nord-Pas de Calais et qu'il pourra également alimenter le débat national et international sur la recherche de nouveaux indicateurs de développement.

Le comité de rédaction.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

AU-DELÀ DU PIB : DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE RICHESSE ET DE PROGRÈS, AU SERVICE DES POLITIQUES RÉGIONALES ET DU DÉBAT CITOYEN

Au niveau national comme à celui des régions, les deux indicateurs qui dominent dans les débats sur le progrès, l'emploi, la comparaison des performances, sont d'une part, la croissance économique (on suppose alors que, si la croissance est au rendez-vous, le reste suivra), et le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant. Ce dernier est la base principale des comparaisons entre régions, des critères d'attribution des aides européennes, etc. Le point commun à ces deux indicateurs est évidemment qu'ils reposent sur la richesse économique mesurée selon les méthodes de la comptabilité nationale ou régionale.

Or cette domination des critères économiques dans les jugements de progrès a tendance à nous faire prendre les moyens pour des fins. Bien entendu, personne ne demande qu'on supprime les grands indicateurs économiques régionaux ou nationaux. La croissance économique a son importance, tout comme le PIB par habitant, pour certaines analyses et certaines décisions. Ce qui est contestable, et contredit par les faits, est l'assimilation de la richesse et du bien-être au PIB et celle des performances d'un territoire à sa croissance. Nous avons aussi besoin de repères chiffrés concernant les principaux aspects du "développement humain" ou du "développement durable" d'une région, et ces repères ne peuvent pas se résumer aux indicateurs de croissance et de PIB par habitant. La croissance, par exemple, n'entraîne pas automatiquement la réduction des inégalités et de la pauvreté, elle n'assure pas des progrès éducatifs ou sanitaires, et il est fréquent qu'elle s'accompagne d'une aggravation de la pression sur l'environnement. De nombreux facteurs de bien-être ou de développement échappent aux mesures du PIB. Il faut pouvoir "compter ce qui compte", au-delà du PIB, dont on rappelle qu'il n'additionne que des valeurs marchandes ou monétaires.

On peut nous rétorquer que de tels indicateurs existent déjà sur le chômage, les inégalités entre les femmes et les hommes et bien d'autres questions sociales, en matière de santé ou d'éducation, d'environnement, etc. C'est vrai, et, dans certains domaines, l'information est abondante. Trop peut-être. Car, face à un ou deux indicateurs dominants qui tiennent le haut du pavé médiatique et politique, les innombrables "petits" indicateurs tous azimuts ne font pas le poids et retiennent assez peu l'attention du public, des médias, et des politiques.

Les trois indicateurs auxquels nous avons consacré cette étude ont pour eux, d'une part, une forte légitimité internationale (ils proviennent des rapports annuels du PNUD sur le développement humain dans le monde), et, d'autre part, une réelle capacité à "concurrencer" le PIB dans les jugements de progrès, parce qu'ils sont, eux aussi, synthétiques. Chacun d'eux résume en un seul chiffre trois ou quatre dimensions essentielles du développement humain, sans oublier la dimension économique, mais en ne lui attribuant pas une part démesurée. Il s'agit respectivement de l'IDH (Indicateur de Développement Humain), de l'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine, dans sa variante 2 adaptée aux pays développés), et de l'IPF (Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique).

Les résultats du PNUD (voir ci-après) sont éloquentes : le classement des pays selon le niveau du PIB par habitant est très différent de leur classement selon l'IDH, et plus encore de leur hiérarchie selon l'IPH (la pauvreté) et l'IPF (la participation des femmes). Preuve flagrante des limites du PIB pour signifier le progrès.

Toutefois, ces indicateurs, qu'ils soient classiques ou alternatifs, se calculent généralement au niveau national. Or, parallèlement à la centralisation issue de la construction européenne, se développe simultanément, dans nos pays, le besoin de reconnaître les régions, d'étudier leurs différences, de mesurer leur position relative à l'intérieur du vaste espace européen et donc d'affirmer voire de reconquérir une identité régionale dans le cadre d'une Europe des régions qui a réalisé d'incontestables progrès, mais où de fortes inégalités demeurent. Même si, internationalement, les interlocuteurs privilégiés restent les États nations, les dialogues régionaux se multiplient et s'enrichissent. La recherche des spécificités régionales en termes de ressources, de progrès, de bien-être débouche donc sur la construction d'indicateurs infra-nationaux que l'appareil statistique institutionnel ne fournit pas encore suffisamment. L'intérêt et l'utilité de cette démarche ne nous semblent donc pas devoir être démontrés plus longuement mais il faut souligner les difficultés supplémentaires, statistiques notamment, qu'elle implique, du fait de l'hétérogénéité des appareils statistiques régionaux.

Le choix des régions Nord - Pas de Calais et Wallonie provient d'abord d'un désir conjoint d'approfondir les notions de développement humain régional. Il résulte aussi des affinités de voisinage, de la proximité culturelle et d'une certaine habitude de collaboration. À cela s'ajoute, bien sûr, l'ancrage des deux régions dans un tissu industriel ancien à la recherche d'une identité nouvelle et d'un nouveau positionnement économique. Mais l'expérience se veut pilote et l'idée sous-jacente est de fournir un exemple qui, s'il est concluant et intéressant, pourrait inciter d'autres régions à tenter une démarche similaire, que ce soit dans le cadre d'une réflexion nationale ou européenne.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE, ET AU-DELÀ

Ils sont de plusieurs types :

- Calculer, pour la Région Nord - Pas de Calais et pour la Wallonie, les valeurs actuelles et passées de l'IDH, de l'IPH, et de l'IPF, ce qui passe, pour chaque indicateur, par des calculs "par dimension" (puisque chacun est multidimensionnel). Par exemple, en s'intéressant à l'évolution de l'IDH régional, on est conduit à se pencher sur les variations de l'espérance de vie, du niveau d'instruction, et du PIB par habitant, qui en sont les trois dimensions.
- Effectuer, sur cette base, des comparaisons dans le temps (évolution de ces indicateurs dans les deux régions) et dans l'espace (comparaisons des niveaux régionaux, nationaux et internationaux). Idéalement, il nous paraîtrait utile de travailler sur des espaces régionaux les plus nombreux possibles au sein de l'Union européenne et sur les périodes les plus longues possibles. Cependant, pour les besoins de cet exercice "pilote", nous nous sommes limités à deux régions et à une période de 25 ans (1981-2005), sachant que nous ne pourrions pas la couvrir complètement pour toutes les variables et que les dernières données disponibles datent de 2003.
- Utiliser ces indicateurs ayant une forte légitimité internationale pour susciter à l'échelle des deux régions, du débat sur les richesses des territoires et sur les politiques publiques.
- Élargir le débat public sur ces questions pour sensibiliser et mobiliser associations, élus, citoyens "profanes", acteurs multiples du développement régional, et d'autres acteurs d'autres régions qui souhaiteraient emprunter une démarche semblable.

REMERCIEMENTS

Les auteurs de cette étude tiennent à remercier chaleureusement pour leur appui et pour leur contribution sur plusieurs plans (méthodes, obtention de données, analyses) de nombreuses personnes et institutions sans lesquelles ce travail aurait été tout simplement impossible.

Au PNUD, nous avons bénéficié de l'appui essentiel de Jean Fabre, directeur adjoint, de Madame Sakiko Fukuda-Parr, directrice et rédactrice en chef du Rapport Mondial sur le Développement Humain, et de son collègue Claes Johansson, avec qui nous avons eu de multiples et précieux échanges dans la recherche des meilleures sources et pour des éclaircissements sur les méthodes.

Pour la partie française de l'étude, nous avons largement « exploité » le sens du service et de la coopération de la Direction régionale de l'INSEE et notamment de Jean-Jacques Malpot, directeur, et de Madame Lerouge, souvent mise à contribution par nos demandes, et dont la capacité de réponse à des requêtes en tous sens a été exceptionnelle. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Plusieurs personnes, appartenant à des services statistiques français relevant de ministères distincts, ont également accepté de nous fournir des données et de nous consacrer un temps parfois important. C'est notamment le cas de Pierre Fallourd, au Ministère de l'Éducation (Direction de la Programmation et du Développement), pour les données de taux de scolarisation en France et dans le Nord - Pas de Calais.

C'est aussi le cas de Marie-José Robert, à la CNAF (Pôle « Statistiques ») et de Marie-Michelle Legrand, à la DRASS du Nord - Pas de Calais, pour les données sur les allocataires et bénéficiaires de minima sociaux.

C'est enfin le cas pour Pascal Sanjuan, Chef du Bureau des élections au Ministère de l'Intérieur, et sa collègue Brigitte Hasart, pour les séries sur la proportion de femmes parmi les députés et sénateurs.

Merci également à Florence Jany-Catrice pour ses remarques et pour les nombreuses données et analyses mises à notre disposition. Et à Nicole Gadrey pour sa relecture attentive et constructivement critique de l'ensemble de cette étude.

Enfin, nous avons eu la chance de coopérer dans un climat de confiance et de coproduction avec la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, qui a en particulier admis qu'un tel travail de défrichage, sans précédent dans aucune autre région, prenait du temps... près de deux ans.

Pour la partie belge de l'étude, des remerciements tout aussi reconnaissants que chaleureux sont adressés aux collègues de l'IWEPS qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter leur expertise et leur appui à la construction de nos indicateurs. A cette occasion, nous avons éprouvé l'esprit d'équipe et apprécié à sa juste valeur le véritable sens de la collaboration. En particulier, nous tenons à manifester notre gratitude à l'égard de :

- Christine Mainguet qui, assistée de Renaud Mainferme, stagiaire à l'Université de Liège, a entrepris expressément une vaste opération de recherche et d'encodage des données communautaires sur l'enseignement, qui n'existaient jusqu'ici que sous format papier, et a pris en charge la construction des taux de scolarisation ;
- Anne-Catherine Guio qui nous a fait bénéficier de son expertise en matière de taux de pauvreté et de ses connaissances particulièrement pointues de l'enquête européenne ECHP ainsi que de ses contacts privilégiés à Eurostat, où elle était détachée ;
- Abdeslam Marfouk et Olivier Lohest, nos collègues macro-économistes, qui nous ont aidés dans les arcanes du PIB régional ;
- Marc Debuissou, pour son expertise en démographie et spécialement en démographie mathématique ;
- Chantal Simon, notre bibliothécaire qui a pris à cœur de nous aider dans les recherches documentaires.

Au-delà des murs de notre Institut, nous avons également largement sollicité la collaboration de collègues des administrations fédérales et européennes pour leur appui à l'obtention de séries statistiques ; nous remercions tout spécialement :

- Radouane Tahiri, de l'Office national de sécurité sociale pour les administrations provinciales et locales, pour les données sur la masse salariale par sexe des travailleurs assujettis à cet organisme ;
- Anja Termote de la Direction générale Statistique et Information économique (INS) du SPF Economie, pour les données belges émanant de l'enquête sur les forces de travail ;
- Hilde Hofman et Julien Jablonski de l'Office national des Pensions, pour les données sur les bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées ;
- Sylvain Jouhette d'Eurostat pour les séries nationales et régionales, belges et françaises, sur le chômage de longue durée et la répartition des personnes en emploi par profession.

INTRODUCTION

LES INDICATEURS DU PNUD

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) publie depuis 1990 un "Rapport annuel sur le développement humain dans le monde". On y trouve notamment, à côté de bien d'autres constats d'un grand intérêt, l'IDH (indicateur de Développement Humain), dont la diffusion mondiale a constitué un succès spectaculaire, au-delà des pays en développement auxquels il était principalement destiné. Cet indicateur est tout simplement la moyenne de trois indicateurs prenant des valeurs comprises entre 0 et 1, et reflétant respectivement les valeurs du PIB par habitant, de l'espérance de vie à la naissance, et du niveau d'instruction (voir le chapitre 1 pour d'autres précisions). Le PNUD a, par la suite, publié annuellement d'autres indicateurs synthétiques, dont nous ne retiendrons ici que l'IPH⁽¹⁾, Indicateur de Pauvreté Humaine, et l'IPF, Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique. L'un et l'autre sont en effet, plus sans doute que l'IDH, très "classants" pour les pays développés.

Le tableau 1 reproduit le classement des 21 premiers pays (seulement 17 pour l'IPH, faute de données pour certains pays) selon respectivement l'IDH, l'IPH et l'IPF. Nous avons ajouté (colonne 4) le classement des pays de la première colonne selon le seul critère du PIB/habitant. La France ne figure pas dans le classement de l'IPF, car elle ne communique pas ses données. Notre étude (chapitre 3) fournit pour la première fois ce chiffre manquant, pour l'année 2001. Selon notre estimation, la France aurait alors été classée 19ème, au niveau des Bahamas et du Royaume-Uni.

(1) Le PNUD fournit deux versions de l'IPH : l'IPH-1 adapté aux pays en développement et l'IPH-2 pour les pays de l'OCDE à revenu élevé. Quand, dans cette étude, nous mentionnerons l'IPH, nous ferons donc référence à l'IPH-2.

Tableau I.
Classement des pays développés selon quatre indicateurs.

Classement IDH (2003)	Pauvreté : IPH-2 (2003)	Indicateur de participation des femmes / hommes IPF (2003)	Classement des pays de la colonne 1 selon le PIB/hab. (PPA) - 2003
1. Norvège	1. Suède	1. Norvège	3
2. Islande	2. Norvège	2. Danemark	6
3. Australie	3. Pays-Bas	3. Suède	10
4. Luxembourg	4. Finlande	4. Islande	1
5. Canada	5. Danemark	5. Finlande	7
6. Suède	6. Allemagne	6. Belgique	20
7. Suisse	7. Suisse	7. Australie	8
8. Irlande	8. Luxembourg	8. Pays-Bas	2
9. Belgique	9. Canada	9. Allemagne	12
10. États-Unis	10. France	10. Canada	4
11. Japon	11. Espagne	11. Suisse	13
12. Pays-Bas	12. Japon	12. États-Unis	11
13. Finlande	13. Belgique	13. Autriche	16
14. Danemark	14. Australie	14. Nouvelle-Zélande	5
15. Royaume-Uni	15. Royaume-Uni	15. Espagne	18
16. France	16. Irlande	16. Irlande	15
17. Autriche	17. États-Unis	17. Bahamas	9
18. Italie		18. Royaume-Uni	19
19. Nouvelle-Zélande		19. Costa Rica	22
20. Allemagne		20. Argentine	14
21. Espagne		21. Portugal	23

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, 2005.*

Ces données "indiquent" déjà bien des choses, y compris pour les pays développés. Il n'est pas sans importance, par exemple, de constater :

- que certains pays ont des classements nettement différents selon le critère de l'IDH et selon celui du PIB par habitant, un cas assez significatif à cet égard étant celui de la Suède, classée sixième selon l'IDH, et seulement vingtième selon le PIB par habitant ;
- que les pays nordiques ont un excellent classement en matière de pauvreté (IPH) et d'égalité entre hommes et femmes (IPF) ;
- que les quatre pays les plus mal classés selon le critère de la prévalence de la pauvreté (dans une liste limitée à 17 pays développés) sont dans l'ordre : l'Australie, le Royaume-Uni, l'Irlande et les États-Unis (dernier de la liste), qui sont des pays relevant du modèle "anglo-saxon" ;

- que ces pays ne font guère mieux selon le critère de l'égalité entre les hommes et les femmes (IPF).

Nous verrons que ces indicateurs synthétiques ne sont pas sans défaut. Mais ils ont un avantage certain pour réfléchir à l'existence de "modèles" d'économie et de société fondés sur des compromis satisfaisants entre performances économiques et performances sociales.

Chacun des trois chapitres de cette étude est consacré à un indicateur synthétique. Dans l'ordre : l'IDH, l'IPH et l'IPF. Nous avons adopté une structure commune aux trois chapitres : d'abord les constats et les commentaires pour chacune des variables (ou indicateurs partiels) qui composent l'indicateur synthétique, puis les résultats concernant ce dernier. Cette progression se justifie notamment par le fait que, de toute évidence, les constats les plus importants pour la réflexion et pour l'action se rapportent aux variables composantes plus qu'à l'indicateur synthétique qui les rassemble. Ce sont également ces constats partiels qui sont les plus accessibles à des "profanes", citoyens, et plus généralement acteurs du développement. Il est assez facile de comprendre ce que veut dire la progression plus ou moins forte de l'espérance de vie, des taux d'alphabétisation et de scolarisation, ou du produit intérieur brut (PIB) par habitant, et de se poser de bonnes questions sur leur évolution comparée en France et dans le Nord - Pas de Calais, en Wallonie et en Belgique. Il est plus délicat d'entrer dans la méthode, assez complexe, qui permet d'obtenir le chiffre synthétique de l'IDH sur la base des variables précédentes, moyennant des conventions parfois discutables. C'est encore plus vrai de l'IPH et de l'IPF.

L'indicateur synthétique, qui a donc pour inconvénient d'être plus "technique", conserve toutefois une utilité majeure : en condensant une information multidimensionnelle en un chiffre unique, il se prête à des comparaisons (dans le temps, et surtout entre pays et entre régions) à un niveau de généralité semblable à celui du PIB. Il est donc irremplaçable pour "concurrencer" le PIB dans les jugements de progrès. Mais l'essentiel du débat commence là où s'arrête l'indicateur synthétique : dans l'analyse des facteurs qui expliquent son niveau ou son évolution. C'est pourquoi nous passerons beaucoup plus de temps avec les données et les analyses partielles, par variable ou facteur, qu'avec celles qui concernent l'indicateur synthétique, simple condensé technique d'informations statistiques par dimension.

Afin de ne pas alourdir les analyses de développements techniques et de calculs spécialisés, nous avons regroupé ces derniers dans des annexes en fin d'étude classées par chapitre et par composante d'indicateur.

CHAPITRE 1

L'IDH, INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

1. L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE	23
1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	23
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	25
1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	26
2. LE NIVEAU D'INSTRUCTION	28
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	28
2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	32
2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	36
3. LE PIB PAR HABITANT	38
3.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	38
3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	39
3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	41
4. L'IDH SUR LA PÉRIODE 1982-2003	43
4.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	43
4.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	45
4.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	47

CHAPITRE 1

L'IDH, INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'IDH est sans doute l'indicateur alternatif le mieux connu et le plus répandu. Il tente de substituer la notion de développement humain à celle de croissance économique pour mesurer les progrès ou les reculs enregistrés au niveau des pays du monde entier. Dans ce but, il combine à la fois un indicateur démographique de santé (l'espérance de vie à la naissance), un indicateur de niveau d'instruction (taux d'alphabétisation et de scolarisation) et un indicateur de niveau de développement économique (le PIB par habitant).

Ce sont ces trois dimensions que nous allons aborder successivement avant de construire l'indicateur synthétique.

1. L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

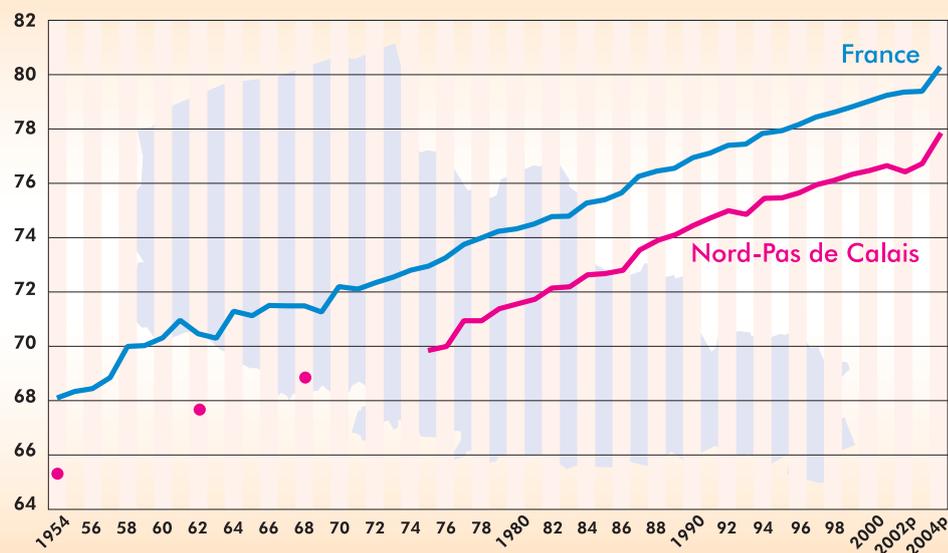
L'espérance de vie à la naissance est un concept bien connu. Le PNUD le définit de la façon suivante : "le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie."⁽²⁾

1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Pour cette première variable composante de l'IDH, le graphique qui suit présente les variations comparées en France et dans le Nord - Pas de Calais sur une période très longue (depuis 1954, et annuellement depuis 1975, ce que les données démographiques de l'INSEE régional permettent). L'année 2002 est marquée, dans le Nord - Pas de Calais, par une anomalie statistique d'origine inconnue, "rectifiée" par les données récentes pour 2003 et 2004 (données provisoires).

⁽²⁾ PNUD,
Rapport mondial sur
le développement
humain 2004,
p. 270.

Espérance de vie à la naissance dans le Nord-Pas de Calais et en France métropolitaine



Source : INSEE (national et Nord-Pas de Calais)

On peut, sur la base de ce graphique, se poser la question du nombre d'années de retard du Nord - Pas de Calais sur la France en termes d'espérance de vie. On observe alors que l'espérance de vie de 76,7 ans (moyenne des espérances de vie des hommes et des femmes), atteinte par le Nord - Pas de Calais en 2003, était à peu près celle de la France en 1990, 13 ans plus tôt. Or on verra que, pour l'IDH envisagé globalement, le retard en 2003 n'est que de dix ans. Il apparaît donc que l'espérance de vie pèse de façon particulièrement négative sur l'écart d'IDH, ce qui sera confirmé par d'autres constats.

On peut toutefois se "consoler" en observant que, il y a environ 25 ans (au milieu des années 1970), ce retard exprimé en années était supérieur, de l'ordre de quinze à seize ans. Il y a eu dans ce domaine un certain rattrapage, en tout cas pour la période qui va de 1976 jusqu'au début des années 1990. Les dix dernières années sont plus préoccupantes.

Une autre façon de s'intéresser à l'écart entre la France et le Nord - Pas de Calais consiste simplement à suivre l'évolution de la différence des espérances de vie respectives. On obtient le graphique suivant, dans lequel la courbe bleue est une "moyenne mobile" sur trois ans, plus représentative des tendances de moyen terme. On y observe une sensible réduction de l'écart région/France entre la deuxième moitié des années 1970 et le début des années 1990 (la région regagne 0,7 année par rapport à la France), suivie malheureusement d'une progression de cet écart depuis une dizaine d'années (la région perd 0,3 année par rapport à la France).

Différence en années entre l'espérance de vie en France métropolitaine et dans le Nord-Pas de Calais depuis 1954 : un écart qui a nettement diminué entre 1976 et 1990, mais qui progresse à nouveau depuis 1994

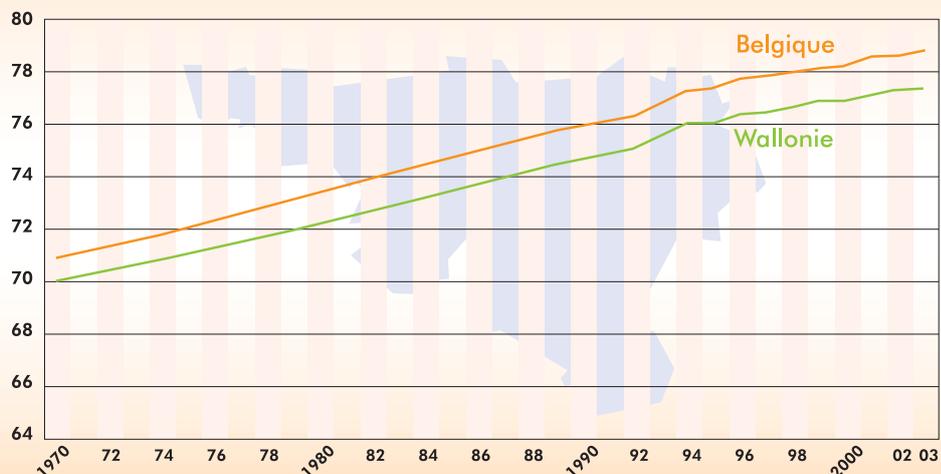


Source : INSEE (national et Nord-Pas de Calais)

1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

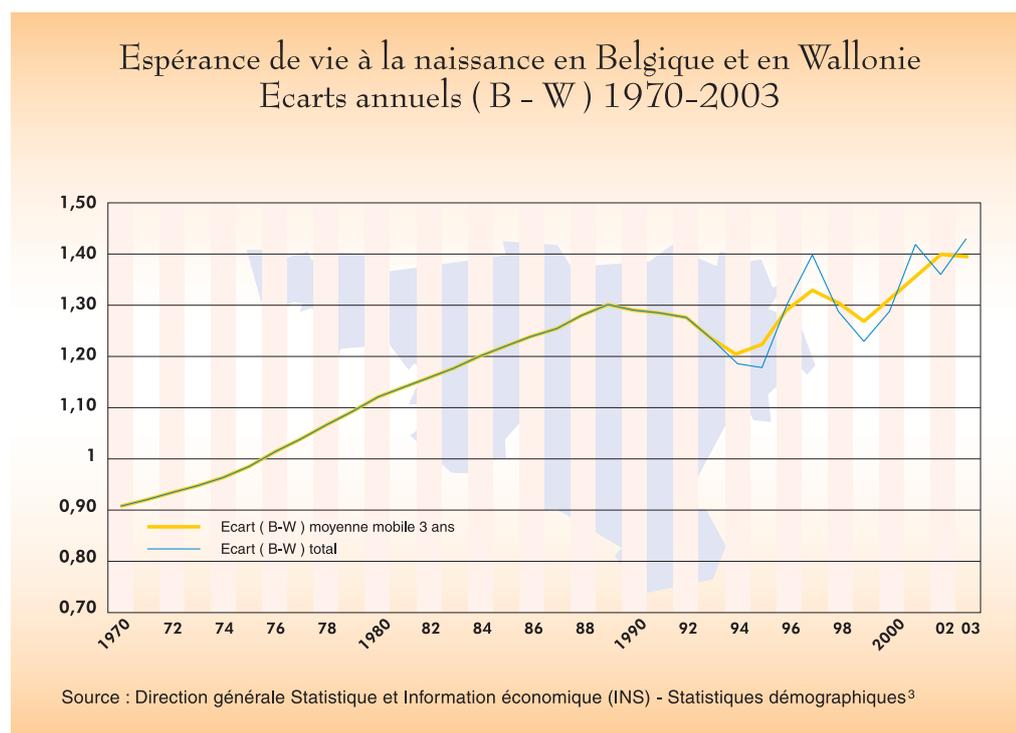
Sur la période 1970-2003, nous observons tant en Belgique qu'en Wallonie une progression régulière de l'espérance de vie, qui passe de 70,95 à 78,82 pour la Belgique (+11 % sur 34 ans), et de 70,05 à 77,39 (+10 %) pour la Wallonie.

Espérance de vie à la naissance en Belgique et en Wallonie
Evolution 1970-2003 Hommes + Femmes



Source : Direction générale Statistique et Information économique (INS) - Statistiques démographiques

Les deux courbes clairement distinctes témoignent d'un retard de la Wallonie tel qu'en 2003, la Wallonie présentait une espérance de vie qui était déjà atteinte en Belgique en 1995, soit 8 ans plus tôt. En approfondissant l'examen des écarts, nous constatons que la situation, loin de s'améliorer, a tendance à s'aggraver puisque l'écart est en augmentation constante de 1970 à 1989 et continue à augmenter depuis lors, mais de manière plus fluctuante. À titre de comparaison, dans les années 70, le retard de la Wallonie sur la Belgique n'était que de 4 ans. Cette situation préoccupante devrait être approfondie.



1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

(3) En Belgique, il n'existe de tables de mortalité annuelles, nationales et régionales, qu'à partir de 1994. Pour la période antérieure, nous disposons de tables de mortalité trisannuelles pour les années 1968-1972, 1972-1976, 1979-1982 (Belgique uniquement), 1988-1990, 1991-1993. Pour établir notre série annuelle, nous avons donc dû procéder par interpolation ; ce qui donne à la courbe une allure proche de celle de la moyenne mobile.

Pour l'espérance de vie comme pour les autres composantes de l'IDH global, il est instructif de procéder à des comparaisons internationales, en situant le Nord - Pas de Calais et la Wallonie dans un ensemble de pays (tableau suivant). La France fait partie des dix premiers pays du monde en matière d'espérance de vie suivie de près par la Belgique. En revanche, nos régions, le Nord - Pas de Calais et dans une moindre mesure la Wallonie, sont loin derrière. On notera, comme curiosité, l'identité de l'espérance de vie aux États-Unis et à Cuba (pays dont le PIB par habitant est probablement quatre à cinq fois inférieur).

L'espérance de vie à la naissance en 2003

Selon le PNUD		Selon nos estimations	
Classement du PNUD	Pays	Espérance de vie	Espérance de vie
1	Japon	82	
2	Hong Kong	81,6	
3	Islande	80,7	
4	Suisse	80,5	
5	Australie	80,3	
6	Suède	80,2	
7	Italie	80,1	
8	Canada	80	
9	Israël	79,7	
10	France	79,5	(79,4)
11	Norvège	79,4	
14	Belgique	78,9	(78,8)
14	Autriche	78,3	
15	Allemagne	78,7	
18	Finlande	78,5	
20	Royaume-Uni	78,4	
22	Pays-Bas	78,4	
23	Grèce	78,3	
27	Irlande	77,7	
28	États-Unis	77,4	
	Wallonie		(77,4)
29	Cuba	77,3	
30	Portugal	77,2	
31	Danemark	77,2	
	Nord-Pas de Calais		(76,7)
34	Slovénie	76,4	
36	République tchèque	75,6	

Source : Rapport du PNUD 2005, p. 231 ; nos calculs.

Si, comme nous le verrons, le Nord - Pas de Calais a un IDH faible et à peine supérieur à celui du Portugal, c'est pour une part importante en raison de sa faible espérance de vie. Cela sera confirmé par des comparaisons semblables effectuées sur les deux autres variables composantes (le niveau d'instruction et le PIB par habitant).

En prolongeant la comparaison entre nos régions et leur pays respectif, il ressort que la Belgique fait un moins bon score que la France mais que la Wallonie en enregistre un meilleur que le Nord - Pas de Calais. Dans les deux cas, nos régions se situent en-dessous de leur moyenne nationale mais le Nord - Pas de Calais s'en écarte davantage (-2,7 ans) que la Wallonie (-1,4 an).

2. LE NIVEAU D'INSTRUCTION

L'indice de niveau d'instruction qui figure dans l'IDH combine deux variables : le taux d'alphabétisation (qui compte conventionnellement pour 2/3 de l'indice de niveau d'instruction) et le "taux brut de scolarisation combiné pour les trois cycles d'enseignement primaire, secondaire et supérieur" (qui compte pour 1/3). Mais, pour la première variable, nous verrons que, faute de données d'enquête, le PNUD fixe conventionnellement ce taux à 99 % pour les pays développés⁽⁴⁾.

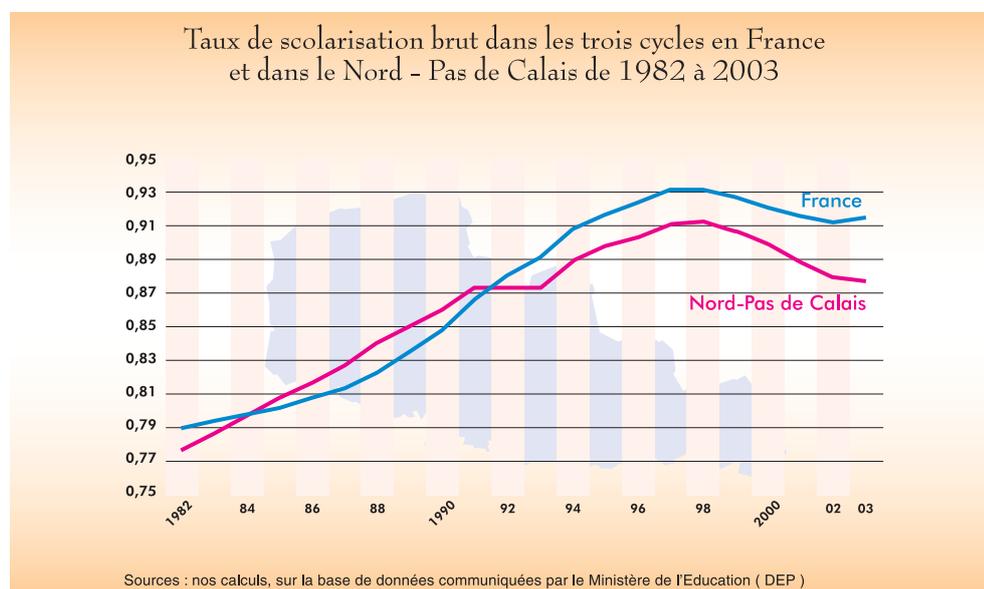
Par conséquent, nos analyses des écarts entre le Nord - Pas de Calais et la France d'une part, la Wallonie et la Belgique d'autre part, ou nos comparaisons internationales, ne pourront porter que sur la deuxième variable, le taux brut de scolarisation. Sa définition est la suivante : c'est le nombre de personnes (y compris adultes) scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement (hors enseignement pré-élémentaire) exprimé en pourcentage de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris.

Cette définition peut sembler très curieuse, dans la mesure où elle s'éloigne de ce qui fait d'habitude l'intérêt des analyses des taux de scolarisation par tranches d'âge : calculer quelle est la proportion d'une classe d'âge qui est scolarisée. En particulier, l'inclusion, au numérateur, des adultes (de plus de 22 ans) inscrits dans des établissements d'enseignement pose un problème d'interprétation et peut même aboutir dans certains pays, dont la Belgique, à un taux qui dépasse 100 %. C'est principalement pour des raisons de disponibilité de données internationales que le PNUD a retenu cette définition qui, en dépit de ses limites, fournit des constats dignes d'intérêt.

(4) Même si ce taux de 99 % peut paraître excessif, l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (UIS) estime de son côté à 98,7 % pour la période 2000-2004 le taux d'alphabétisation pour l'Europe, selon la méthodologie qu'il développe dans son Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation. (voir UIS, Estimation mai 2005). Le chiffre du PNUD n'est donc pas éloigné de la réalité. Néanmoins, cette convention ne nous permet pas d'apprécier les différentiels national et régional ni d'approcher les éventuels reculs d'alphabétisation dus tant aux phénomènes migratoires qu'à la dégradation, à certaines périodes, des conditions sociales dans leur ensemble

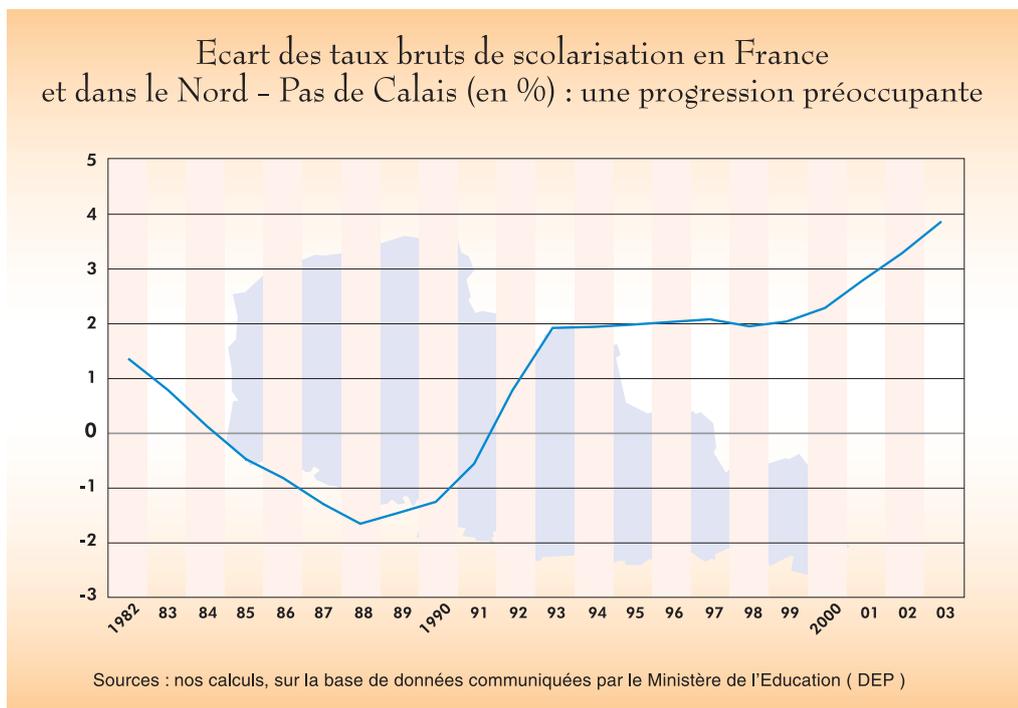
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Le résultat de la comparaison entre la France et le Nord - Pas de Calais est assez étonnant (graphique suivant), tant pour la tendance commune que pour l'évolution de l'écart.



Le premier constat est celui d'une chute sensible des taux bruts de scolarisation (dans l'ensemble des trois cycles) à partir de 1998, tant en France que dans le Nord - Pas de Calais, renversant la tendance antérieure des années 1982-1998. Le taux passe de 93,2 % à 91,2 % entre 1998 et 2002 en France (moins 2,1 points), et de 91,3 % à 87,9 % dans le Nord - Pas de Calais, une chute de 3,4 points.

Le second constat est que, au cours des années 1982-91, les deux taux étaient à peu près les mêmes, avec un léger avantage pour le Nord - Pas de Calais. Mais, à partir de 1992, l'écart se creuse en défaveur du Nord - Pas de Calais, pour atteindre 3,3 points en 2002 et 3,8 points en 2003 (graphique suivant).

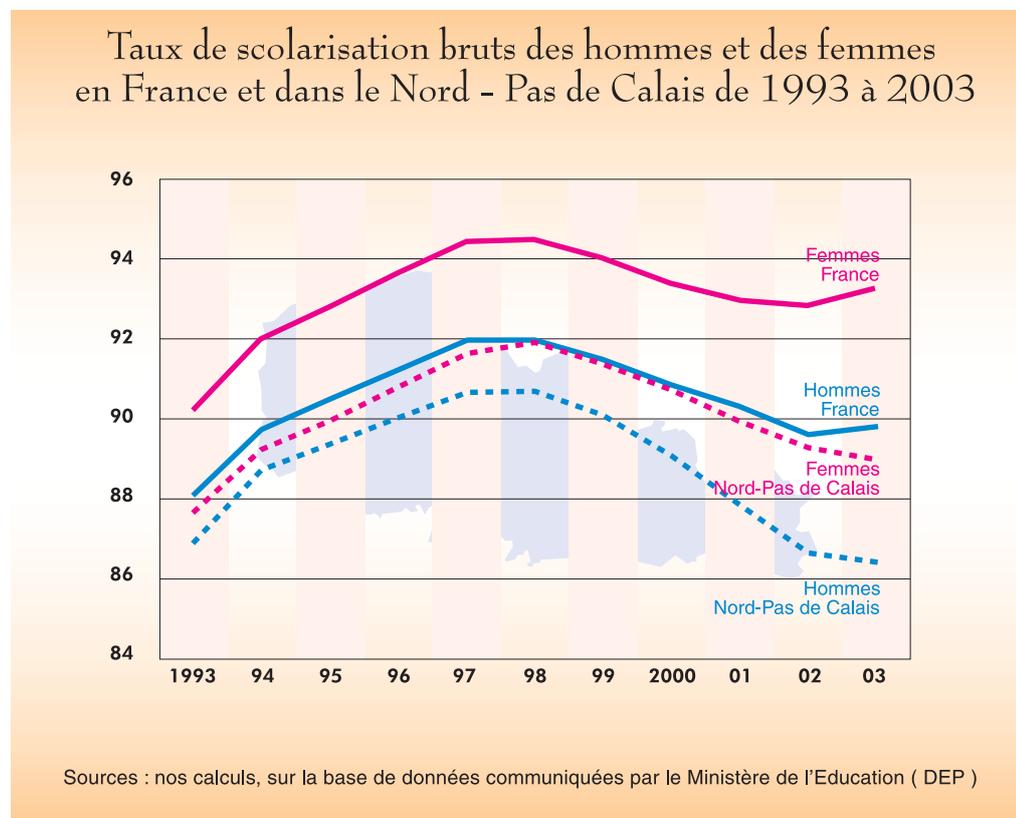


La relative faiblesse de son taux brut de scolarisation est le second facteur explicatif de l'infériorité de l'IDH du Nord - Pas de Calais par rapport à celui de la France. Nous verrons (§4, ci-après) qu'il pèse nettement moins sur le niveau relatif de l'IDH (Nord - Pas de Calais/France) que l'écart d'espérance de vie et que l'écart de PIB par habitant, mais c'est essentiellement parce que les deux derniers comptent chacun pour un tiers de l'IDH, alors que l'indice de scolarisation, par convention, ne compte que pour un neuvième⁽⁵⁾.

Sans entrer dans une analyse approfondie de la baisse de la scolarisation en France et dans le Nord - Pas de Calais depuis 1998, ce qui exigerait une autre étude, on peut au moins se demander : 1) si ce phénomène touche autant les femmes que les hommes ; 2) quelles sont les tranches d'âges concernées, au moins parmi les jeunes de moins de 22 ans.

(5) Il compte en effet pour 1/3 de l'indice d'instruction, qui compte lui-même pour 1/3 de l'IDH.

Le graphique suivant représente les taux bruts de scolarisation dans les trois cycles, par sexe, pour la France et le Nord - Pas de Calais, de 1993 à 2003.



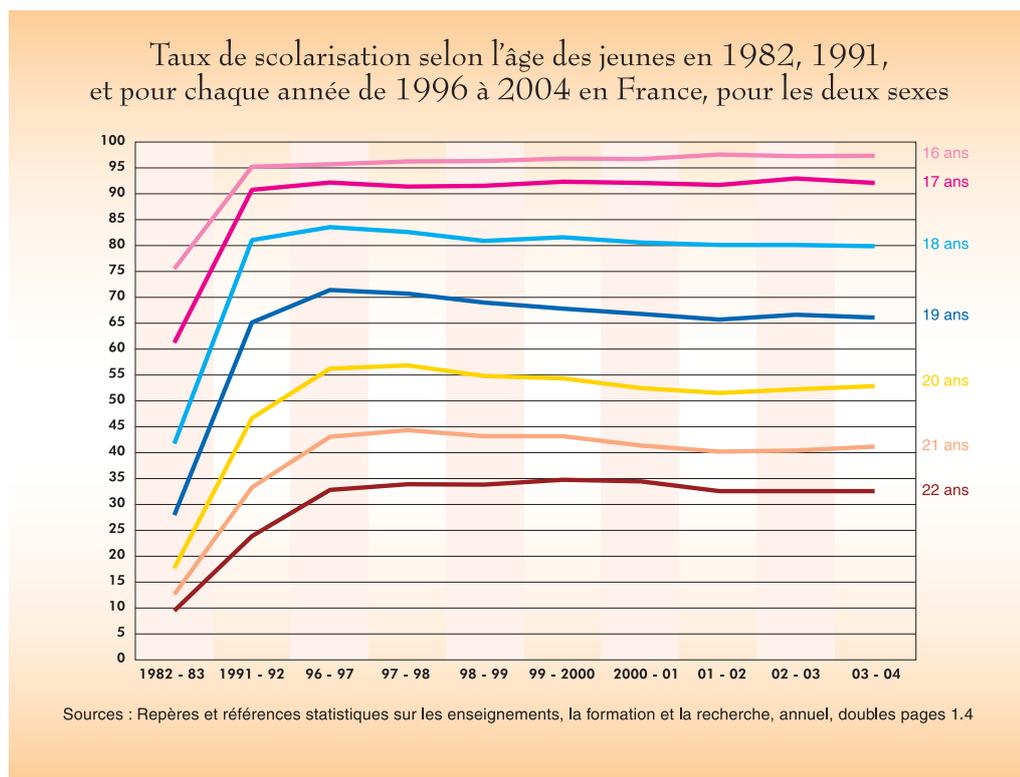
Il apparaît que la baisse touche aussi bien les hommes que les femmes, tant en France que dans le Nord - Pas de Calais, mais qu'elle est plus forte pour les hommes, en particulier dans le Nord - Pas de Calais où elle est de cinq points entre 1998 et 2003.

Pour en finir avec cette rubrique, le graphique suivant donne une idée, dans le cas de la France, des tranches d'âges les plus concernées par la baisse de la scolarisation initiale, pour l'ensemble des deux sexes. Ce phénomène est essentiellement concentré sur la scolarisation des 18-21 ans, qui a chuté de deux à cinq points (5,4 points pour les jeunes de 19 ans) entre 1997 et 2003, après avoir bondi au cours des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990. Parmi les causes principales, les spécialistes retiennent les suivantes⁽⁶⁾ :

- la durée de scolarisation des jeunes et leur taux de scolarisation à 18 ans et plus dépendent de choix d'orientation dans des filières courtes ou longues. Or, au milieu des années 1990, des changements d'orientation se sont produits au profit des seconds cycles professionnels, pouvant expliquer une partie de la baisse de la durée de scolarisation et des taux de scolarisation à 18 ans et plus.

(6) Voir : L'état de
l'école,
édition 2003.

- la durée de scolarisation dépend de la rapidité du parcours scolaire. Or la baisse des redoublements conduit les jeunes à achever plus vite un second cycle de l'enseignement secondaire.
- les opportunités d'emploi offertes de 1998 à 2000 aux jeunes (emplois jeunes, période de fortes créations d'emploi) ont conduit à une légère baisse de leur scolarisation de 18 à 21 ans.
- pour les jeunes hommes, la décision, prise en 1997, de suppression du service national (avec une interruption définitive en 2002) a provoqué une baisse de leur taux de scolarisation⁽⁷⁾. Une partie en effet de la scolarisation des 18-24 ans s'expliquait par des stratégies de poursuite des études liées au service national, soit pour reporter le moment de l'incorporation, soit pour se donner les moyens de postuler à un service national moins ennuyeux que le service standard, notamment dans la coopération et les services techniques (qui n'étaient accessibles qu'aux jeunes diplômés). Cette explication conjoncturelle est intéressante, mais elle ne peut être que partielle, vu que, dans la même période, on observe aussi une baisse de la scolarisation des jeunes filles de 18 à 22 ans. Cette baisse est juste un peu moins marquée.



Ces explications diverses concernent le niveau national. Elles ne disent rien du second phénomène préoccupant : la baisse nettement plus forte de la scolarisation dans le Nord - Pas de Calais. Il faudrait sur ce point mener une analyse complémentaire. Par exemple, l'orientation des jeunes vers des seconds cycles professionnels et des filières plus courtes a-t-elle été plus marquée dans la région qu'en France ? En est-il de même de l'effet "baisse des redoublements" et de l'effet "em-

(7) Voir Éric Maurin, *Le ghetto français, Seuil, 2004, p 78-80.*

plais jeunes" ? Quel est l'effet de la scolarisation en Belgique d'un nombre important de jeunes du primaire et des collèges, mais aussi d'étudiants de certaines filières ? Quel est l'impact du coût croissant de la scolarité dans une région à forte proportion de ménages pauvres ou modestes ?

Pour compléter ces constats, il faut également tenir compte du fait que le taux brut de scolarisation, au sens du PNUD, concerne, au numérateur, non seulement les jeunes de 6 à 22 ans qui sont scolarisés, mais aussi tous les autres effectifs de l'enseignement des trois cycles, y compris ceux de la formation continue des adultes quand elle se traduit par une inscription dans un établissement d'enseignement. Or les chiffres⁽⁸⁾ montrent, en France comme dans le Nord - Pas de Calais, une baisse sensible de ces derniers, d'environ 71.000 inscrits entre 1998-1999 et 2001-2002 pour la France (sur un total de 1,51 millions, soit une baisse de 4,7 %), et 8.600 pour le Nord - Pas de Calais (sur un total de 130.000, soit une baisse de 6,6 %). Le calcul montre que ce phénomène de net recul de la formation continue dans les établissements d'enseignement explique environ 36 % de la baisse des effectifs "scolarisés" (inscrits) en France sur cette période de trois ans, et 31 % pour le Nord - Pas de Calais. On peut donc dire que ce phénomène, s'il est important pour expliquer la chute des taux bruts de scolarisation tant en France que dans le Nord - Pas de Calais, n'intervient pas pour comprendre le creusement de l'écart. Ce dernier tient à la scolarisation initiale des jeunes. Ce n'est pas moins inquiétant.

2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

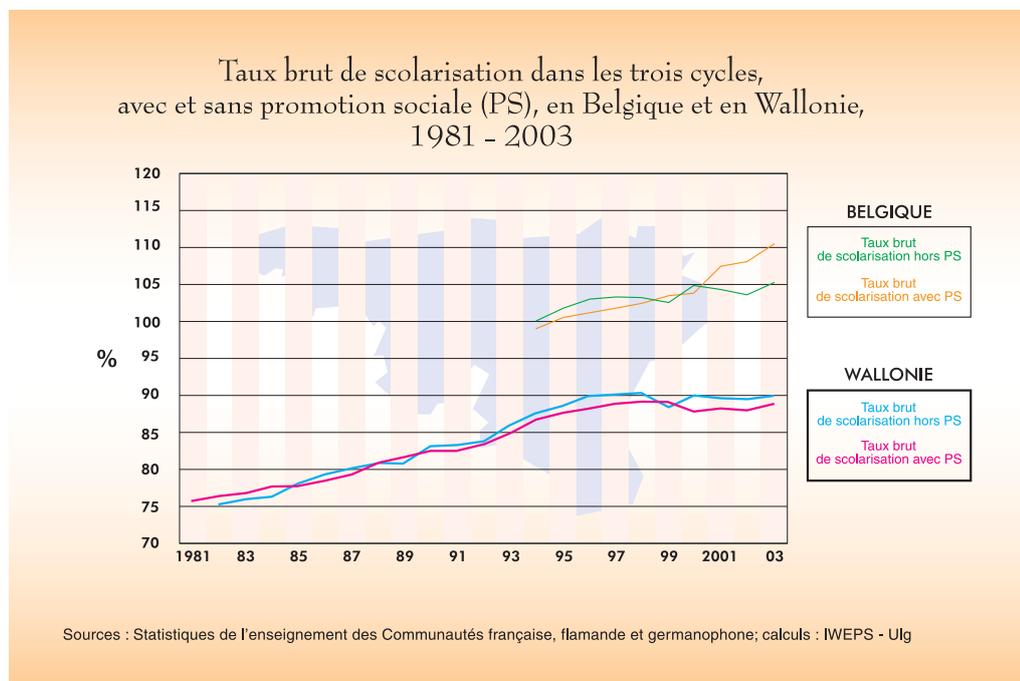
Pour aborder la scolarisation en Belgique, il est nécessaire de rappeler les caractéristiques institutionnelles du pays, qui exercent une influence sur l'établissement des statistiques scolaires. L'enseignement est une compétence communautaire, ce qui signifie qu'il dépend de trois communautés culturelles : française, flamande et germanophone. Pour obtenir les données nationales, il faut donc sommer les statistiques émanant de ces trois instances. L'approche régionale est plus complexe, tout au moins pour la Wallonie, car la Région wallonne est une partie de la Communauté française de Belgique (l'autre partie étant la Région de Bruxelles-Capitale) et elle englobe complètement la Communauté germanophone. Pour mesurer la scolarisation en Région wallonne, nous devons partir des données de la Communauté française, en retrancher celles de la Région de Bruxelles-Capitale et y ajouter celles de la Communauté germanophone, exercice difficile en raison de l'hétérogénéité des systèmes statistiques et de l'absence d'une centralisation. Il en résulte des séries de longueurs et de fiabilité différentes. Les séries sur lesquelles reposent nos analyses dans cette étude ont été reconstituées pour les nécessités de l'exercice en recourant au besoin à un certain nombre d'estimations. À l'heure où nous rédigeons ce texte, elles sont soumises à validation et donc susceptibles de légères modifications. Nous les considérerons donc avec la prudence requise en pareille circonstance.

Une difficulté supplémentaire vient de la prise en compte de l'enseignement de promotion sociale (enseignement à temps partiel, de niveau secondaire et supérieur, dispensé à des adultes, généralement en soirée) dont les statistiques sont plus

(8) Fichiers "REGIO"
d'Eurostat,
données annuelles
par régions.

déliçates à établir, notamment en raison des variations réglementaires dont il fait l'objet. Or le poids de l'enseignement de promotion sociale est loin d'être négligeable en Belgique et en Wallonie.

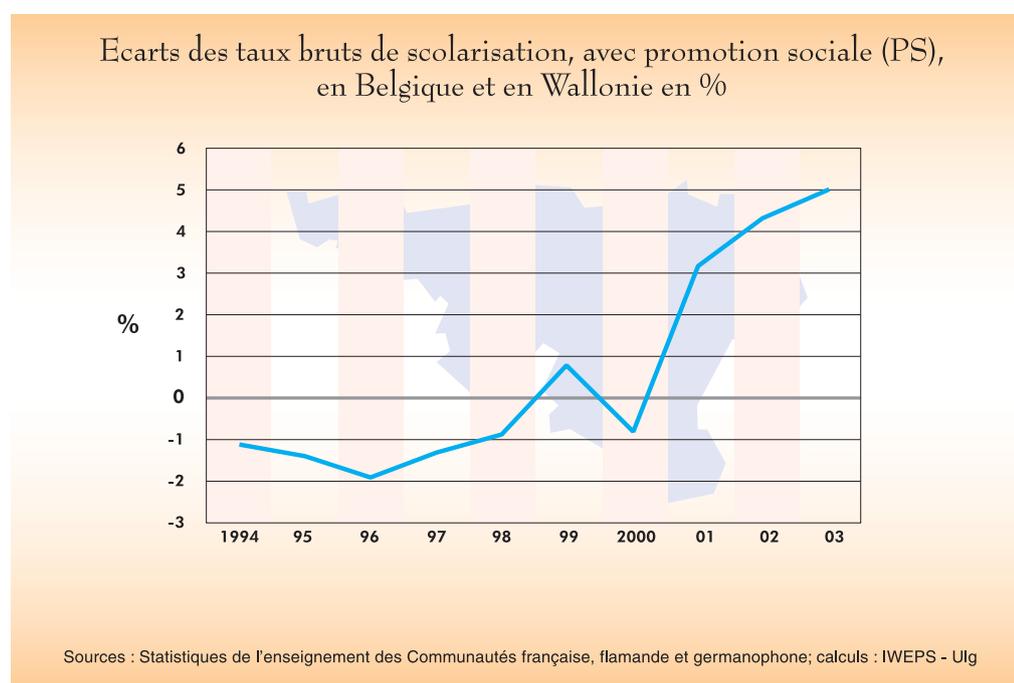
Comme il a été dit plus haut, le taux de scolarisation du PNUD pour la Belgique est supérieur à 100 %, ce qui s'explique en partie par l'importance des redoublements principalement dans les cycles primaire et secondaire, en partie par le développement de l'enseignement de promotion sociale dont les effectifs (adultes) augmentent le numérateur du taux sans intervenir au dénominateur. Etant donné cette situation, nous avons pris l'option de mesurer autant que possible la scolarisation avec et sans promotion sociale. Ceci a nécessité l'exploitation des données administratives désagrégées car les données belges fournies à Eurostat et exploitées par le PNUD, qui incluent la promotion sociale, révèlent, dans la prise en compte de cet enseignement, des procédures non standardisées d'une année à l'autre.



A l'examen des taux bruts de scolarisation combinés dans les trois cycles d'enseignement, le premier constat est une progression régulière du taux hors promotion sociale jusqu'en 1995 suivie d'une stabilisation autour de 90 % (75 % en 1981). Pendant cette période, la Belgique et la Wallonie se tiennent de près, même si la Wallonie obtient, la plupart du temps, des taux supérieurs à ceux de la Belgique.

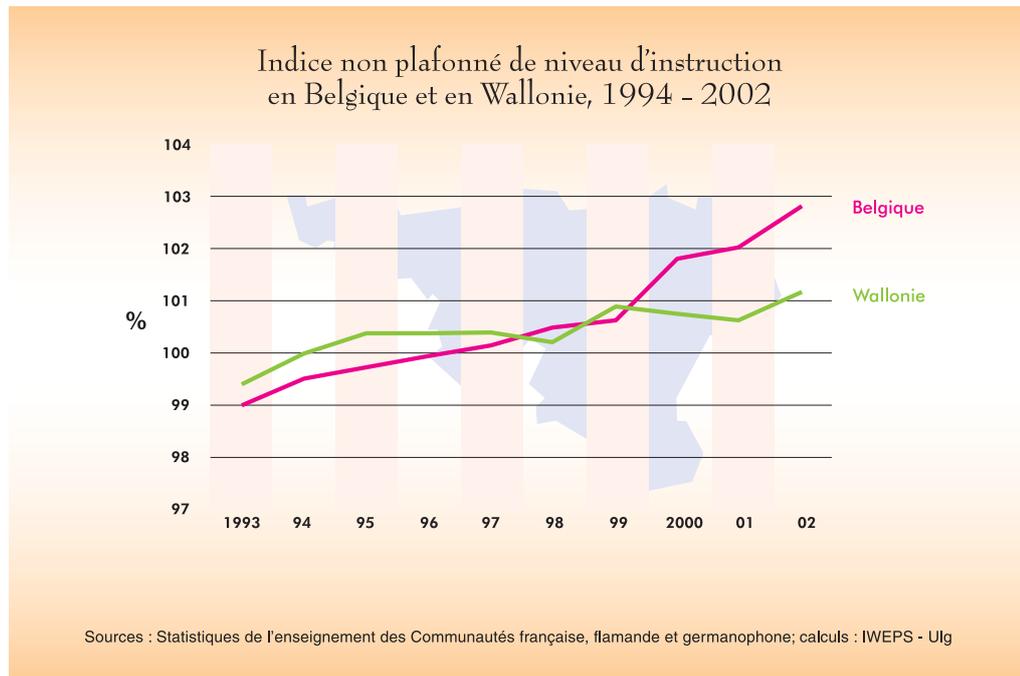
En incluant la promotion sociale dans l'analyse, (opération que nous ne pouvons réaliser que sur une période plus courte), le taux se situe non seulement à un niveau nettement supérieur (plus de dix points d'écart) mais les évolutions belge et wallonne sont aussi plus contrastées : le taux belge continue à monter (il atteint 110 % en 2002) face à une relative stagnation du taux wallon (105 % en 2002). La divergence se marque surtout à partir de 2000 mais il semble bien que ce soit un artefact expliqué par un changement dans le mode de collecte des données à partir de 1999/2000 dans les statistiques de la Communauté flamande portant sur l'enseignement de promotion sociale secondaire modulaire.

Le phénomène apparaît très clairement dans le graphique ci-dessous consacré à l'examen des écarts du taux brut de scolarisation entre la Belgique et la Wallonie



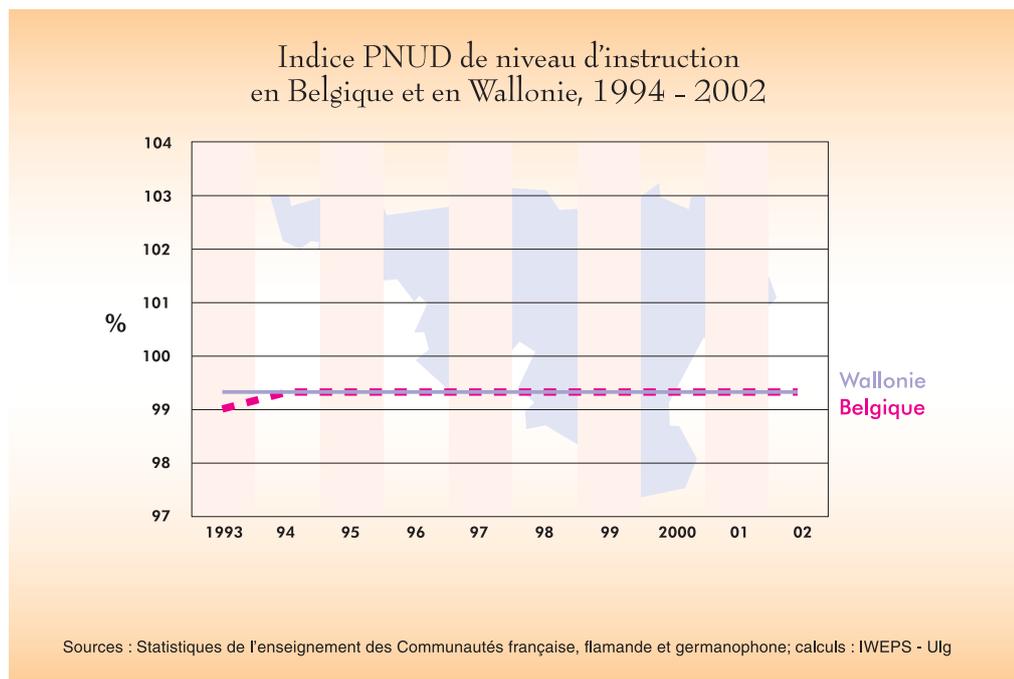
Un examen systématique des évolutions par niveau d'enseignement, avec et hors promotion sociale, est proposé à l'annexe de ce chapitre.

Selon la méthode du PNUD, le taux de scolarisation qui intervient (pour un tiers) dans la construction de l'indice de niveau d'instruction est plafonné à 100 lorsqu'il dépasse cette valeur. Or, sur la période que nous envisageons (1993-2002), cette dernière dépasse toujours, excepté la première année, ce seuil. Le résultat apparaît dans le graphique intitulé "Indice PNUD du niveau d'instruction". Néanmoins, pour faire apparaître, aux fins d'analyse, les caractéristiques évoquées plus haut, nous présentons également un graphique de "l'indice non plafonné de niveau d'instruction".



L'indice non plafonné de niveau d'instruction qui combine les taux d'alphabétisation (pour 2/3) et de scolarisation (pour 1/3), n'évolue, rappelons-le, que par le taux de scolarisation puisque l'alphabétisation est fixée à 99 %. Nous observons une évolution favorable des deux courbes, le niveau d'instruction wallon passant de 99,4 % en 1993 à 101,1 % en 2002, celui de la Belgique passant de 99,0 % à 102,8 % pour la même période. Notons enfin que sans faire intervenir l'enseignement de promotion sociale, la Belgique et la Wallonie obtiendraient toutes deux un score identique et très honorable de 96 % en 2002 (91 % en 1981).

Synthétiquement, nous pouvons retenir que le mouvement à la hausse de l'indice est tiré par la progression de la scolarisation dans le cycle supérieur et que l'écart croissant entre la Belgique et la Wallonie résulte essentiellement du gonflement artificiel de l'enseignement de promotion sociale dans le cycle secondaire en Flandre.



Le plafonnement de l'indice gomme évidemment toutes les caractéristiques mais il offre un avantage non négligeable : les problèmes liés aux modifications du mode d'enregistrement des données relatives à l'enseignement de la promotion sociale en Communauté flamande n'auront, en fait, aucune incidence sur la construction de l'IDH.

2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Il est possible, pour cette variable aussi, de reprendre une comparaison internationale avec quelques pays.

La fiabilité des comparaisons internationales en la matière est toutefois nettement plus faible que pour les autres variables composantes de l'IDH, comme l'illustre le cas de la Belgique, où le taux brut de scolarisation dépasse 100, pour des raisons qui viennent d'être explicitées.

À supposer que ces chiffres soient comparables, le Nord - Pas de Calais serait au niveau assez bas de l'Allemagne et de l'Italie. La Wallonie quant à elle serait, comme la Belgique, dans les premières positions du classement.

Taux brut de scolarisation combiné (TBS)
en 2002-2003 selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	TBS	Selon nos estimations
1	Royaume-Uni	123	
2	Australie	116	
3	Suède	114	
4	Belgique	114	(110)
5	Finlande	108	
6	Nouvelle-Zélande	106	
	Wallonie		(105)
7	Danemark	102	
8	Norvège	101	
9	Pays-Bas	99	
10	Islande	96	
13	Canada	94	
14	Espagne	94	
15	Portugal	94	
18	États-Unis	93	
20	France	92	
17	Irlande	91	
20	France	92	(91,5)
28	Allemagne	89	
	Nord-Pas de Calais		(88)
33	Italie	87	
36	Japon	84	

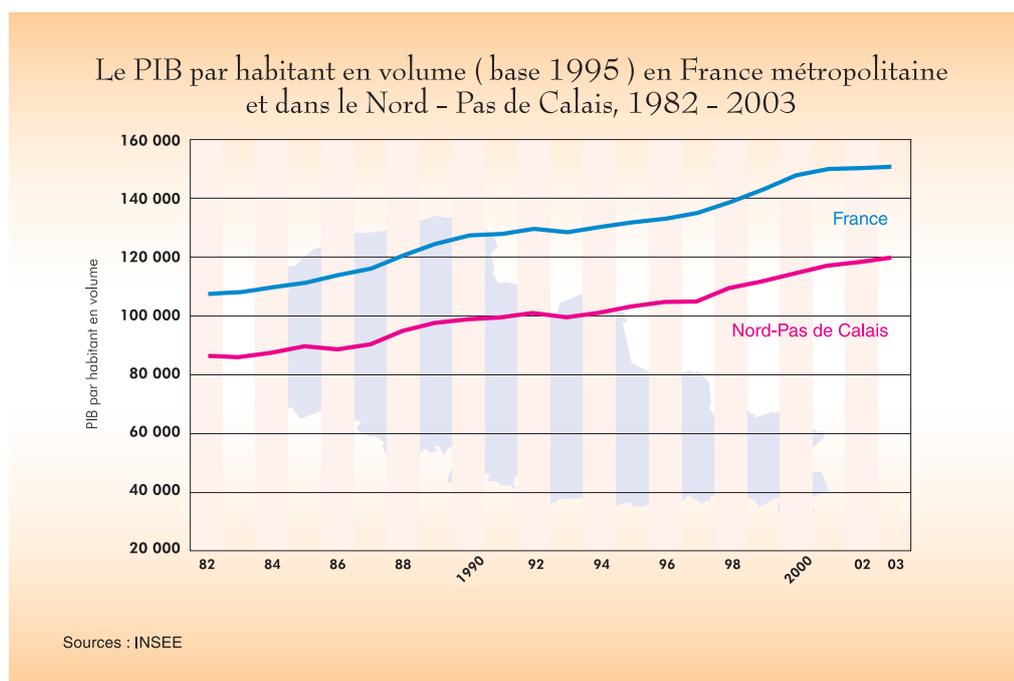
Source : Rapport du PNUD 2005, p. 231 ; nos calculs.

3. LE PIB PAR HABITANT

Pour apprécier la contribution du PIB par habitant au développement humain, le PNUD propose la construction d'un indice nuancé qui lie le bien-être au PIB par une fonction logarithmique entre deux valeurs limites de 100 et 40.000 dollars US. Cela signifie qu'une même augmentation du PIB par habitant pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable. Si aucun pays ne descend en-dessous du seuil inférieur de 100 dollars, le seuil supérieur est toutefois dépassé par le Luxembourg qui, en 2002, affichait un PIB par habitant de 61.190 dollars US. La comparabilité internationale des données est assurée par la conversion des PIB nationaux en parités de pouvoir d'achat (PPA), outil mieux adapté pour comparer les niveaux de vie que la conversion aux taux de change courants.

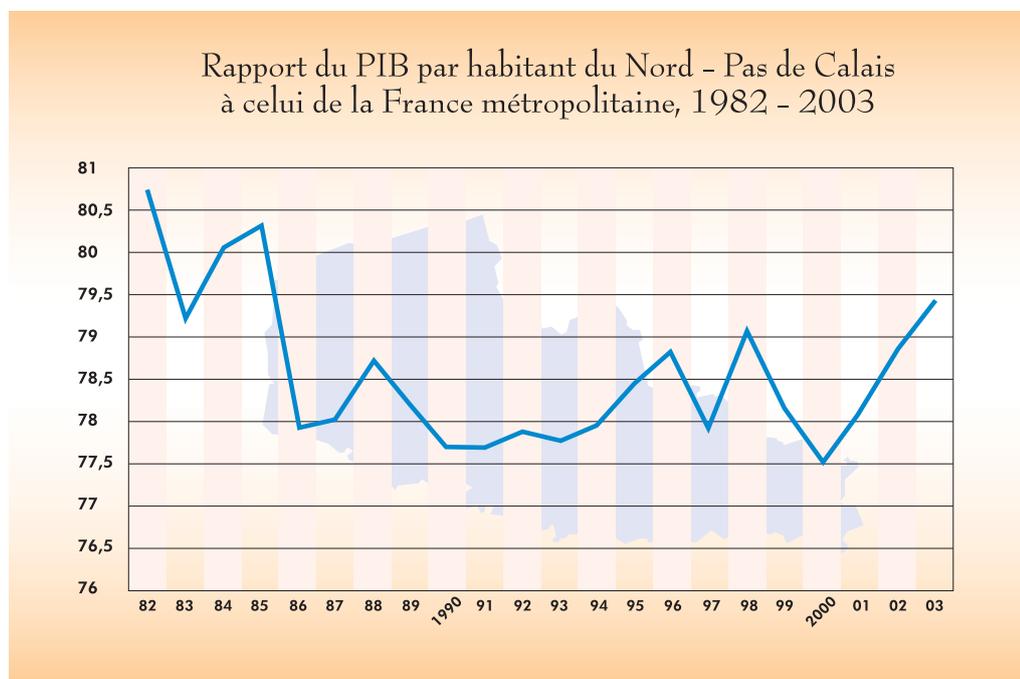
3.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Le graphique qui suit représente l'évolution comparée, en France et dans le Nord - Pas de Calais, du PIB par habitant à prix constants de 1982 à 2003.



Dans la perspective de construction de l'IDH, ce qui importe est en effet le niveau de PIB par habitant et son évolution. Il faudra ensuite l'exprimer en "parités de pouvoir d'achat" (PPA) pour pouvoir comparer sa valeur dans le Nord - Pas de Calais et dans d'autres pays, mais nous allons commencer par une comparaison entre le Nord - Pas de Calais et la France, ce qui n'exige pas cette transformation (on admet que les prix sont les mêmes dans ces deux espaces, et il n'existe pas d'indices de prix régionaux).

- Le niveau du PIB par habitant du Nord - Pas de Calais est considérablement inférieur à son niveau en France sur toute la période : il en représente bon an mal an un peu moins de 80 %.
- Ce rapport a diminué d'environ trois points de 1982 à 1986. Il est ensuite demeuré presque stable, avec une régression de 1998 à 2000, période de croissance en France, suivie d'une progression de 2000 à 2003, période de très faible croissance de l'économie française.
- On n'a pas reproduit un graphique analogue portant sur le rapport entre le PIB par habitant du Nord - Pas de Calais et celui de la "province" (ensemble des régions hors Île-de-France). Le PIB par habitant du Nord - Pas de Calais est inférieur à celui de la province, mais l'écart est alors nettement réduit : le rapport du premier au second est presque constant au cours des années 1990, et proche de 90 %.

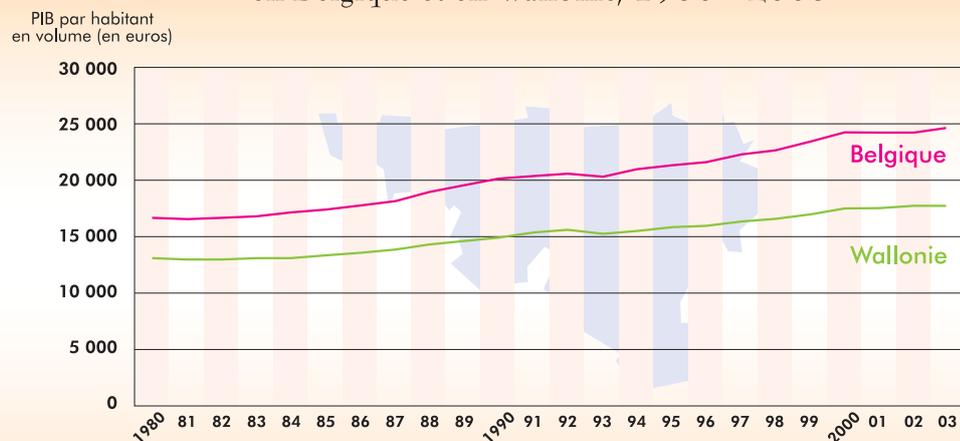


3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Sur la période 1980-2003, les PIB belge et wallon par habitant à prix constants ont connu une progression tendancielle respectivement de 48 % et de 36 % sur 24 ans. La Wallonie reste donc nettement en-deçà de la Belgique avec un PIB par habitant de 17.706 euros contre 24.590 euros pour le pays. Si l'évolution des deux courbes présente un parallélisme⁽⁹⁾ certain, l'écart qui les sépare augmente néanmoins d'année en année.

⁽⁹⁾ Parallélisme auquel la méthode de calcul du PIB régional par clé de répartition n'est pas étrangère.

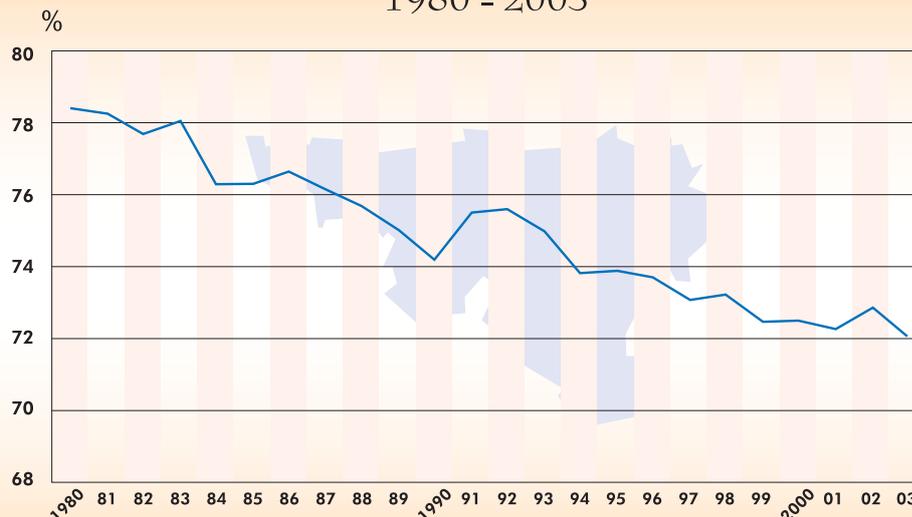
PIB par habitant en volume (base 2 000) en Belgique et en Wallonie, 1980 - 2003



Sources : Institut des Comptes Nationaux - Banque nationale de Belgique ; nos calculs

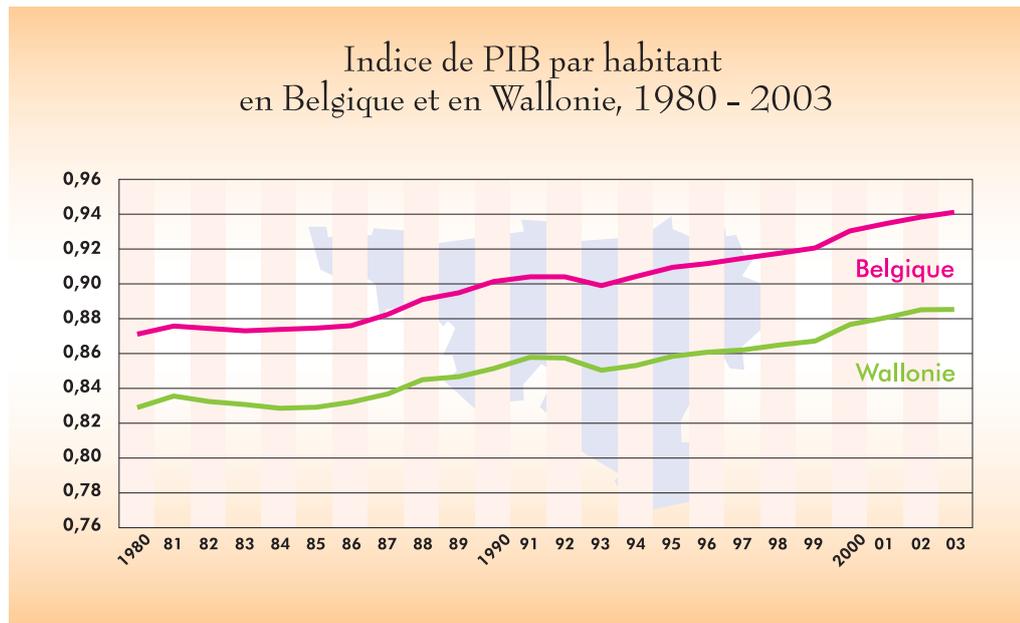
C'est ce que confirme le graphique suivant, où le PIB par habitant de la Wallonie, qui représentait quelque 78 % du PIB par habitant belge au début des années 80, n'en représente plus aujourd'hui que 72 %. La situation est évidemment préoccupante.

PIB par habitant de la Wallonie en % de celui de la Belgique, 1980 - 2003



Sources : Institut des Comptes Nationaux - Banque nationale de Belgique ; nos calculs

Le graphique de l'indice du PIB par habitant selon la méthodologie du PNUD ne fait que refléter, en les accentuant, les caractéristiques mises en évidence dans la variable de base. Avec ces performances (0,94 pour la Belgique en 2003 et 0,89 pour la Wallonie), ces deux espaces se placent respectivement aux dix et vingt-cinq premières positions du classement international.



3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Il est utile, pour cette variable aussi, de reprendre une comparaison internationale avec quelques pays. Les données de PIB par habitant pour 2003 sont exprimées en "parités de pouvoir d'achat" (dollars PPA). Il ne faut pas s'illusionner sur la précision de ces chiffres. Nous estimons pour notre part, en étant très optimistes, que chacun d'eux est entaché d'une marge d'incertitude de plus ou moins 5 %, ce qui veut dire par exemple que le classement relatif de la France et de l'Allemagne dans ce tableau pourrait fort bien être inversé, ou qu'un écart de 1000 dollars de PIB par habitant et par an entre deux pays de cette liste n'est pas significatif. Cela n'annule pas l'intérêt du repérage des grandes tendances, par groupes de pays ou régions entre lesquels les écarts mesurés dépassent les marges d'erreur. Les cas du Luxembourg et de l'Irlande, en tête du classement, sont très particuliers. Le Luxembourg est une ville capitale (400.000 habitants) plus qu'un pays comparable aux autres, qui concentre des sièges sociaux (comme toutes les capitales), en liaison avec une fiscalité "avantageuse". Comme le PIB mesure la richesse enregistrée "au lieu de production" et que ce lieu est souvent le siège social, les résultats sont aberrants et non comparables aux autres. C'est largement vrai aussi pour l'Irlande, qui voit son PIB progresser en partie sous l'effet de l'attraction de sièges sociaux par la concurrence fiscale.

De même, la comparaison directe entre une région comme la Wallonie ou le Nord - Pas de Calais et un pays (la Belgique par exemple) est en partie faussée par "l'effet capitale" (Bruxelles pour la Belgique), qui tire vers le haut le PIB par habitant national, dans des conditions que l'on peut estimer statistiquement "injustes" pour la région.

PIB/h en 2003, en dollars PPA, selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	PIB/h	Selon nos estimations
1	Luxembourg	62.298	
2	Irlande	37.738	
3	Norvège	37.670	
4	États-Unis	37.562	
5	Danemark	31.465	
6	Islande	31.243	
7	Canada	30.677	
8	Suisse	30.552	
9	Autriche	30.094	
11	Pays-Bas	29.371	
12	Belgique	28.335	(29.623)
14	Allemagne	27.756	
15	France	27.677	(28.076)
16	Finlande		
18	Royaume-Uni	27.147	
19	Italie	27.119	
20	Suède	26.750	
23	Espagne	22.391	
	Nord-Pas de Calais		(22.301)
	Wallonie		(21.330)
25	Grèce	19.954	
28	Portugal	18.126	

Source : Rapport du PNUD, 2005, p. 278 ; nos calculs.

Selon ces estimations, le PIB par habitant du Nord - Pas de Calais représente, en 2003, 80,6 % du niveau français estimé par le PNUD (ou 79,4 % du niveau français selon l'INSEE), tandis que le PIB par habitant wallon représente 75,3 % du niveau belge estimé par le PNUD. La Wallonie aurait un niveau de PIB par habitant inférieur (de 4,4 %) à celui du Nord - Pas de Calais. Mais compte tenu des incertitudes de la mesure, il est plus raisonnable d'affirmer que ces deux régions se situent au même niveau.

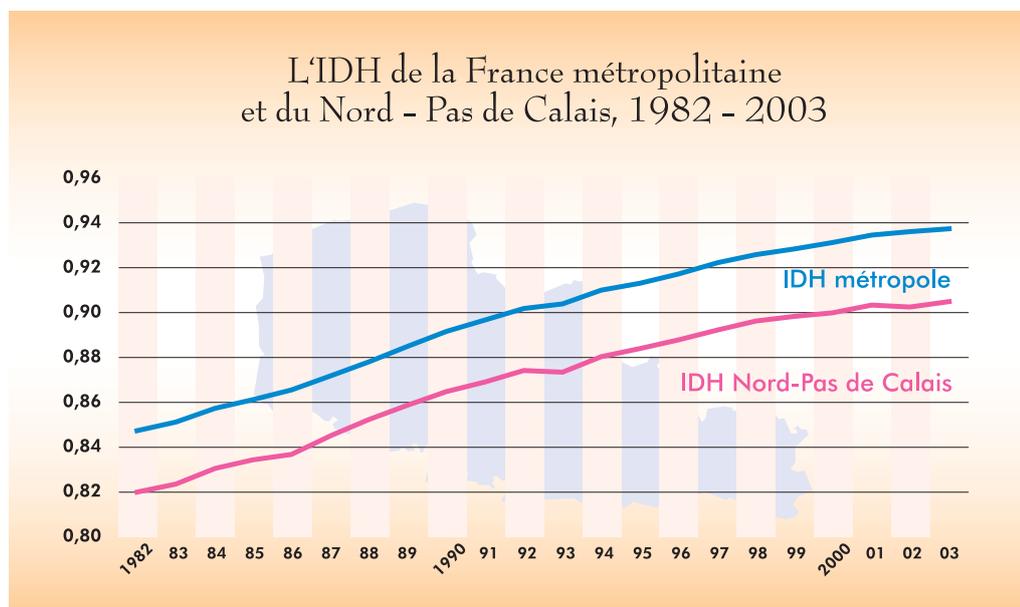
4. L'IDH SUR LA PÉRIODE 1982-2003

Le détail de la méthode de calcul de l'IDH sur la base des trois variables composantes figure en annexe. Mais on peut se contenter en première lecture de la définition suivante : l'IDH est la moyenne simple de trois sous-indices (chacun prenant des valeurs entre 0 et 1), dont le second est une moyenne pondérée de deux indices composants. Ces trois sous-indices portent sur l'espérance de vie à la naissance, le "niveau d'instruction" (qui tient compte du taux d'alphabétisation, pour 2/3, et du taux de scolarisation, pour 1/3), et le PIB par habitant en parités de pouvoir d'achat.

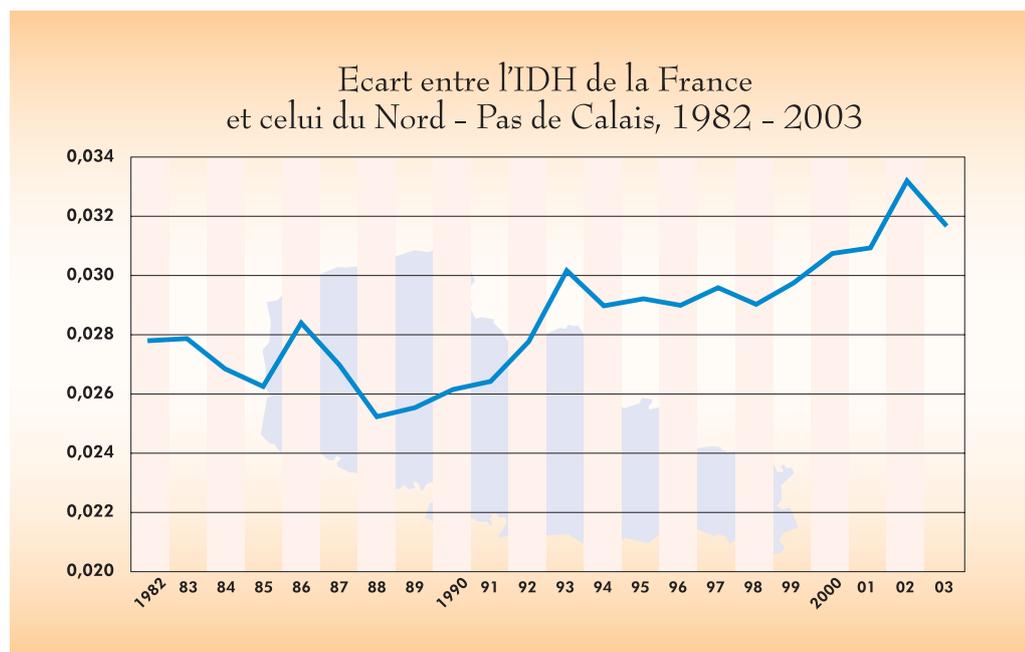
4.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Le graphique qui suit représente l'évolution comparée de l'IDH du Nord - Pas de Calais et de la France métropolitaine depuis 1982. Il n'est pas possible de remonter plus loin dans le temps : c'est seulement à partir de 1982 que l'on dispose de données sur le PIB régional.

Le "mauvais" résultat de 2002 (une légère baisse de l'indicateur pour le Nord - Pas de Calais) s'explique largement par la baisse "curieuse" de l'espérance de vie entre 2001 et 2002 dans le Nord - Pas de Calais, phénomène dont nous avons vu qu'il était "rectifié" ensuite.



Le quasi parallélisme des deux courbes est le principal résultat global de ces calculs, le second étant que l'écart de développement humain entre le Nord - Pas de Calais et la France est non négligeable et ne se réduit pas sur cette période. Il aurait même tendance à progresser depuis 1988 (graphique suivant). Bien qu'il s'agisse de faibles variations à la hausse, elles ne sont pas dépourvues de signification, ce qu'ont montré nos analyses précédentes selon les trois composantes de l'indicateur.



Une autre façon de situer la performance du Nord - Pas de Calais par rapport à celle de la France consiste à se demander "combien d'années de retard" le Nord - Pas de Calais a par rapport à la France métropolitaine selon le critère de l'IDH.

Il suffit pour cela de tracer dans le premier graphique une droite horizontale à partir du point indiquant le niveau de l'IDH dans le Nord - Pas de Calais, par exemple en 2003, pour constater que ce même niveau a été atteint en France en 1993, soit dix ans plus tôt. Bien entendu, ce mode de comparaison est grossier, mais il n'est pas dépourvu de sens dans une situation où la règle observée est celle d'une progression assez régulière de l'indicateur, tant dans le Nord - Pas de Calais qu'en France. Selon cette méthode, le niveau de l'IDH de la France en début de période (1982) a été "rattrapé" par le Nord - Pas de Calais vers 1987-1988, soit avec un décalage temporel de cinq à six ans, plus faible qu'en fin de période. C'est une autre façon de dire que les écarts entre la France et le Nord - Pas de Calais ne se réduisent pas, voire qu'ils auraient tendance à augmenter un peu.

Autre question : parmi les trois variables composantes de l'IDH, quelles sont celles qui ont le plus d'influence (statistique) sur l'écart global observé entre la France et la région Nord - Pas de Calais, par exemple en 2001, dernière année dont les données ne sont pas provisoires au moment de l'achèvement de cette étude ?

Pour aider à la compréhension, on notera ici l'IDH et ses composantes non plus entre 0 et 1, mais entre 0 et 100. Il y a alors trois points d'écart entre les deux chiffres : 93,42 (sur 100) pour la France et 90,43 pour le Nord - Pas de Calais.

Or on constate que, en 2001, l'écart entre la France et le Nord - Pas de Calais est de :

- 4,2 points pour l'indice d'espérance de vie (90,3 contre 86,1), soit un écart plus important que pour l'IDH dans son ensemble ;
- 2,7 points pour l'indice de scolarisation et (par définition) 0 point pour l'indice d'alphabétisation (fixé à 99 % dans les deux cas), ce qui fait un écart de 0,9 point pour l'indice d'instruction, moyenne pondérée des deux précédents ;
- 4,1 points pour l'indice de PIB par habitant (93,38 contre 89,26), soit un écart plus important que pour l'IDH dans son ensemble.

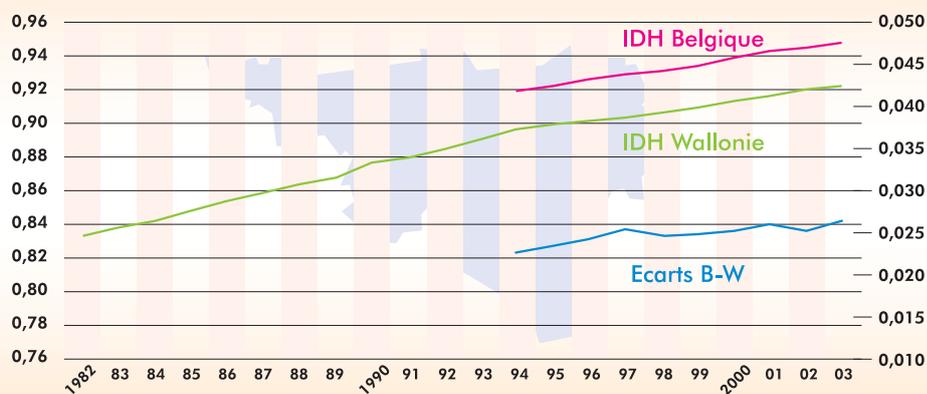
Conclusion : les écarts d'espérance de vie et de PIB par habitant sont ceux qui "plombent" le plus l'IDH du Nord - Pas de Calais par rapport à celui de la France. Mais l'écart de scolarisation n'est pas très éloigné de l'écart global, et c'est seulement parce que l'indice de scolarisation ne pèse que pour un neuvième dans l'indice global que son influence se fait peu sentir. Il est probable que si l'on disposait de données sur l'alphabétisation, l'écart global serait un peu plus important encore.

4.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Remarquons dès le départ que si nous sommes en mesure de présenter une série de l'IDH wallon de 1982 à 2003, nous ne disposons que d'une série incomplète de l'IDH belge, débutant en 1994, en raison de l'absence du taux de scolarisation brut avec promotion sociale de la Belgique. Néanmoins, la nature "lissée" des deux courbes permet d'imaginer raisonnablement la période manquante. Par ailleurs, disposant des taux de scolarisation bruts hors promotion sociale pour la Belgique sur l'ensemble de la période, il est possible de vérifier l'évolution parallèle des deux courbes depuis 1982 (voir graphique page 33).

A la lecture du graphique ci-dessous, trois constatations s'imposent : (1) les deux courbes manifestent une tendance continue à la hausse ; (2) mais la Wallonie se situe systématiquement en-dessous de la courbe belge ; (3) avec un écart qui augmente légèrement sur l'ensemble de la période ; la part wallonne dans l'IDH belge passe de 97,6 % à 97,2 % entre 1994 et 2003.

L'IDH de la Belgique et de la Wallonie 1982 - 2003

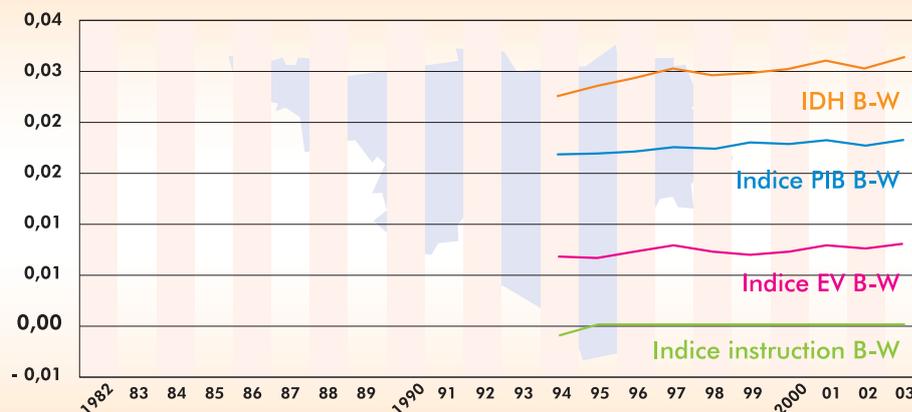


Source : IWEPS

Si nous apprécions l'écart en terme de retard temporel de la Wallonie sur la Belgique, on peut l'estimer à 8 ans, soit à peine moins que celui du Nord - Pas de Calais par rapport à la France.

L'évolution récente de cet écart mérite d'être examinée de plus près. Le graphique suivant montre la contribution de chacun des trois indicateurs à l'écart global de l'IDH.

Contribution des composants aux écarts d'IDH entre la Belgique et de la Wallonie 1994 - 2003



Source : IWEPS

Les écarts de PIB évoluent peu, mais ce sont eux qui pèsent le plus lourdement sur la distance qui sépare la Wallonie de la Belgique. Les écarts d'espérance de vie restent aussi relativement stables, mais leur évolution imprime sa configuration à la courbe globale des écarts. Quant à la courbe des écarts de niveau d'instruction, elle est pratiquement constante en raison des conventions adoptées par le PNUD tant pour le taux d'alphabétisation que pour le taux de scolarisation bloqué dans notre cas à 100 % à partir de 1995 tant pour la Wallonie que pour la Belgique. Elle ne joue donc aucun rôle, conventionnellement bien sûr, laissant aux deux autres courbes le soin de moduler la distance qui sépare la Wallonie de la Belgique.

4.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Pour mieux apprécier la signification des niveaux d'IDH obtenus pour les deux régions, on peut comparer les niveaux absolus de l'IDH en 2003 dans les cas précédents (France et Nord - Pas de Calais, Belgique et Wallonie), dans les 20 premiers pays classés et dans les pays européens proches du niveau de nos deux régions.

Valeurs de l'IDH en 2003 selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

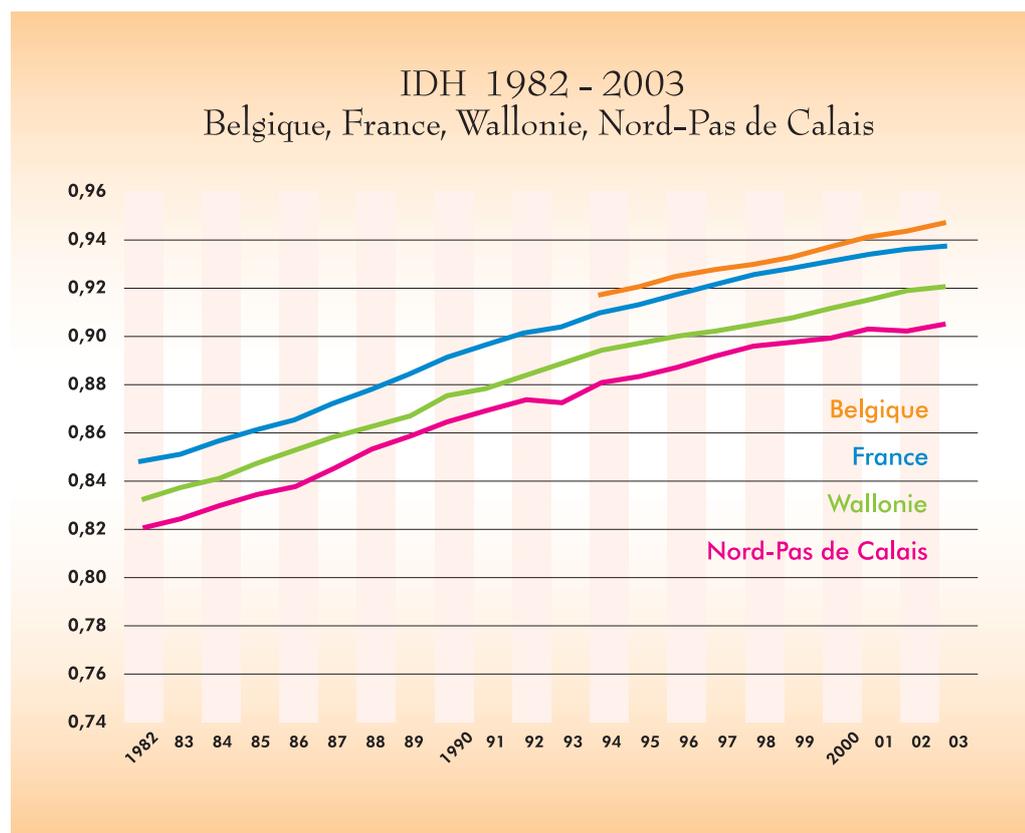
Classement du PNUD	Pays	IDH	Selon nos estimations
1	Norvège	0,963	
2	Islande	0,956	
3	Australie	0,955	
4	Luxembourg	0,949	
5	Canada	0,949	
6	Suède	0,949	
7	Suisse	0,947	
8	Irlande	0,946	
9	Belgique	0,945	(0,947)
10	États-Unis	0,944	
11	Japon	0,943	
12	Pays-Bas	0,943	
13	Finlande	0,941	
14	Danemark	0,941	
15	Royaume-Uni	0,939	
16	France	0,938	(0,937)
17	Autriche	0,936	
18	Italie	0,934	
19	Nouvelle-Zélande	0,933	
20	Allemagne	0,93	
21	Espagne	0,928	
	Wallonie		(0,921)
24	Grèce	0,912	
	Nord-Pas de Calais		(0,905)
27	Portugal	0,904	

Source : Rapport du PNUD 2005, p. 231 ; nos calculs.

En réalité, nous avons de bonnes raisons de penser que les niveaux de l'IDH en 2003 sont pratiquement identiques en France et en Belgique, car l'écart mesuré tient essentiellement au taux de scolarisation, supérieur en Belgique. Or nous avons

vu que, pour cette variable, les données belges sont probablement surestimées. Pour la même raison, il est vraisemblable que l'IDH du Nord - Pas de Calais et celui de la Wallonie sont identiques, aux marges d'incertitude près.

Le dernier graphique récapitule les résultats concernant l'évolution de l'IDH pour les deux pays et les deux régions.



CHAPITRE 2

L'INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE ET SON APPLICATION (DÉLICATE)

1. LA PROBABILITÉ À LA NAISSANCE DE DÉCÉDER AVANT 60 ANS	52
1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	52
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	53
1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	54
2. LE TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	56
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	56
2.1.1. LE TAUX DE CHÔMAGE	56
2.1.2. LE TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	57
2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	58
2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	62
3. LE TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE	64
3.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	64
3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	66
3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	68
4. LE TAUX D'ILLETTRISME DES ADULTES DE 16 À 65 ANS	70
5. UNE ESTIMATION DE L'IPH EN 1990 ET 2001	71
5.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	71
5.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	72
5.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	74
5.4. UNE ESTIMATION ALTERNATIVE : LA MOYENNE SIMPLE	75

CHAPITRE 2

L'INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE ET SON APPLICATION (DÉLICATE)

L'idée qui préside à la construction de l'indice de pauvreté humaine est que la pauvreté est multidimensionnelle : elle ne se réduit pas à la « pauvreté monétaire », celle qui concerne la faiblesse des revenus monétaires des personnes ou des ménages. Toutefois, pour des raisons de simplicité de la construction et de disponibilité de données internationales, seules quatre dimensions de la pauvreté figurent dans l'IPH, dans sa variante 2, celle qui est adaptée au cas des pays développés (IPH-2). C'est en effet une seconde idée : la pauvreté est vécue comme un ensemble de "manques" fondamentaux, et ces manques ne sont pas les mêmes dans les pays en développement et dans les pays développés.

Dans l'IPH-2 (on se contentera, dans ce qui suit, du sigle IPH), les quatre variables composantes sont :

- la probabilité (multipliée par 100) à la naissance de décéder avant soixante ans (compte tenu des conditions de la mortalité à la période de la naissance) ;
- le taux d'illettrisme des adultes (en %) ;
- le pourcentage de pauvres au sens de leur revenu monétaire (% de personnes vivant avec moins de la demi-médiane du revenu disponible des ménages) ;
- le pourcentage de chômeurs de longue durée dans la population active.

On peut interpréter le choix de ces quatre variables à partir du souci de tenir compte de "manques" graves en matière de santé, d'éducation, d'argent, et d'emploi. Chacune de ces variables prend des valeurs entre 0 et 100 : ce sont des pourcentages. En faisant une "moyenne" (ici assez particulière, comme on le verra) de ces pourcentages, on obtient une idée synthétique de la proportion de pauvres, dans une acception multidimensionnelle du terme.

Dans ce chapitre, compte tenu des difficultés (voire de la quasi-impossibilité) d'obtention en France de données régionales fiables pour une (voire deux) des quatre variables composantes de l'IPH (la situation est un peu meilleure en Belgique), on a fait le choix de commencer par présenter les résultats pour les deux variables qui ne posent pas (trop) de problèmes, à savoir la probabilité de décéder avant 60 ans

et le taux de chômage de longue durée. On explique ensuite les difficultés rencontrées pour les deux autres, et en particulier pour le taux de pauvreté monétaire, dont on fournit néanmoins une évaluation. On présente à la fin une estimation de l'IPH du Nord - Pas de Calais pour 2001 et, de façon un peu plus incertaine, pour 1990. Et de même pour la Belgique et la Wallonie. Nous avons renoncé à produire des séries rétrospectives, qui ne seraient pas très sérieuses dans l'état actuel de la statistique sur les phénomènes de pauvreté en France.

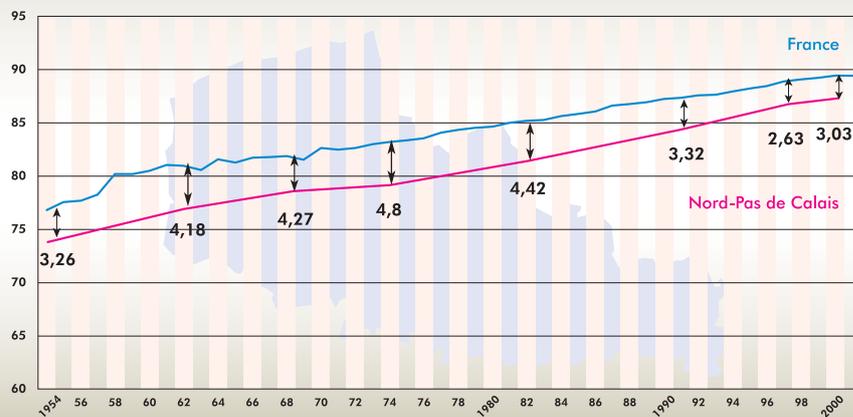
1. LA PROBABILITÉ À LA NAISSANCE DE DÉCÉDER AVANT 60 ANS

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans est une notion courante en démographie mathématique. Cette probabilité est le complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans, concept qui nous paraît pédagogiquement plus "parlant" et que nous utiliserons dans l'analyse qui suit pour commenter le phénomène. Pourquoi le PNUD met-il l'accent sur les décès plutôt que sur la survie ? Simplement parce que l'IPH combine des points faibles plutôt que des points forts. S'il est préférable d'avoir un IDH élevé, il vaut mieux afficher un IPH faible.

1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Le graphique suivant représente l'évolution comparée du pourcentage de survivants à 60 ans en France et dans le Nord - Pas de Calais. Dans le second cas, on ne dispose que de "points" espacés, et non pas d'une série temporelle annuelle. Pour cette variable, on constate un certain effet de rattrapage du Nord - Pas de Calais sur la France depuis le milieu des années 1970, avec une réduction de plus d'un point et demi de l'écart des probabilités de survivre à 60 ans, et donc aussi du « risque de mourir avant 60 ans ». Ce résultat va dans le même sens que celui qui concerne l'espérance de vie à la naissance, où l'on a vu que l'écart s'était également réduit de façon sensible entre 1974 et 1994, avec peut-être une légère augmentation depuis 1994, ce qui est un résultat moins favorable et qui semble confirmé dans le graphique ci-dessous (fin de période).

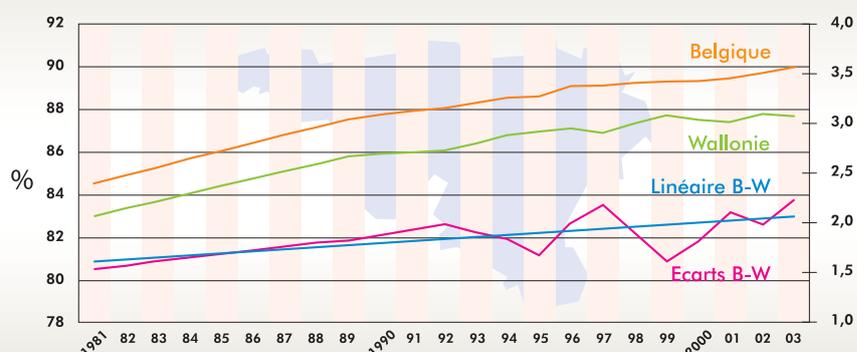
Pourcentage de survivant à 60 ans, 1954 - 2001
et écarts entre la France et le Nord-Pas de Calais pour certaines années :
une réduction de l'écart depuis les années 1980, après une augmentation de 1954 à 1974



1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Signalons tout d'abord que les statistiques démographiques belges que nous utilisons, produites par la Direction générale Statistique et Information économique (INS), diffèrent sensiblement de celles présentées dans les rapports du PNUD, dont la source est les *World Population Prospects* de l'ONU. Dans les analyses ci-dessous, nous utiliserons nos chiffres, qui sont plus détaillés, mais nous tenterons de nous caler sur les données du PNUD dans les comparaisons internationales et dans la construction de l'IPH.

Pourcentage de survivants à 60 ans, 1981 - 2003
et écarts entre la Belgique et la Wallonie



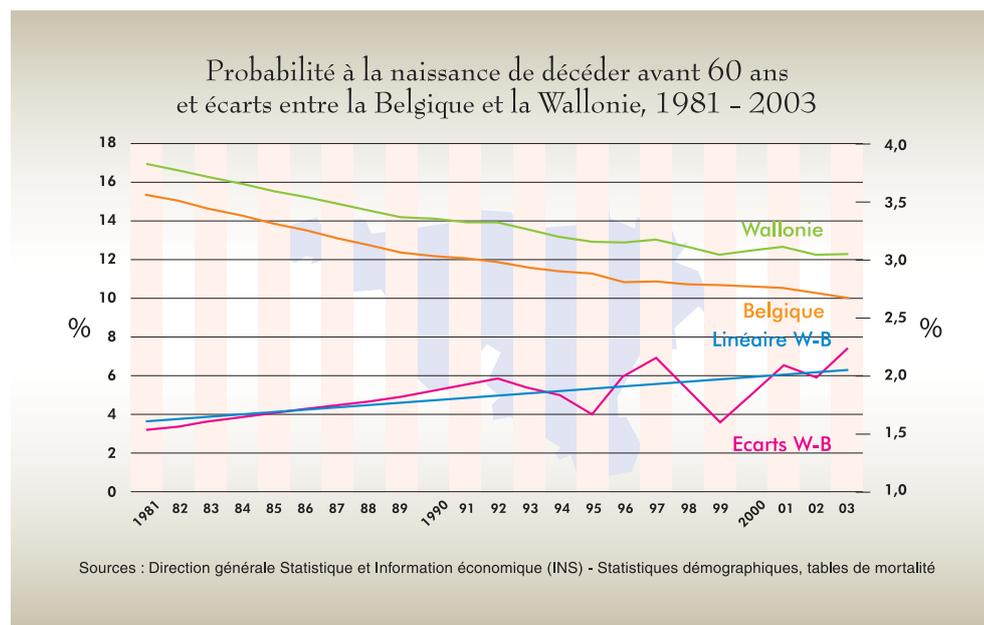
Sources : Direction générale Statistique et Information économique (INS) - Statistiques démographiques, tables de mortalité

La probabilité de survie jusqu'à 60 ans croît régulièrement de 1981 à 2003 tant en Wallonie qu'en Belgique, avec un léger tassement, surtout en Wallonie, au cours des années les plus récentes. On pourrait discerner également un effet de décalage dans les variations des deux courbes, la Belgique précédant la Wallonie.

La Wallonie se situe toujours en deçà de la Belgique et l'écart qui l'en sépare est croissant comme le montre dans le graphique qui suit la courbe tendancielle insérée dans le graphique. La Wallonie représente 98,2 % de la Belgique en 1981 contre 97,5 % en 2003. L'écart n'est certes pas énorme mais néanmoins préoccupant.

Ce constat converge avec celui que nous faisons à propos de l'espérance de vie à la naissance. Comparativement avec le Nord - Pas de Calais, il n'y a pas d'effet de rattrapage constaté en Wallonie, au contraire !

Le graphique suivant donne la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, qui nous permet de nous aligner sur les données du PNUD et d'autoriser les comparaisons internationales.



1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

On peut reprendre pour cette variable les comparaisons internationales précédemment effectuées pour d'autres indicateurs.

Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, cohorte 2000-2005, selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	Probabilité de décès	Selon nos estimations
1	Suède	7,3	
4	Islande	7,6	
6	Norvège	8,3	
7	Italie	8,6	
8	Pays-Bas	8,7	
9	Canada	8,7	
11	Espagne	8,8	
12	Royaume-Uni	8,9	
13	Suisse	9,1	
14	Grèce	9,1	
15	Allemagne	9,2	
16	Irlande	9,3	
17	Belgique	9,4	
18	Autriche	9,5	
19	Luxembourg	9,7	
21	France	10	
22	Finlande	10,2	
23	Danemark	11	
	Wallonie ¹¹		(11,3)
24	Portugal	11,7	
27	États-Unis	12,6	
	Nord - Pas de Calais ¹⁰		(13,1)

Source : Rapport du PNUD 2003, p. 237 ; nos calculs.

(10) Les chiffres qui figurent dans ce tableau pour la Wallonie et le Nord - Pas-de-Calais diffèrent un peu des chiffres de 12,7 % et 13,7 % respectivement pour l'année 2001. En effet, les chiffres du PNUD portent sur une estimation pour la cohorte 2000-2005. Ne disposant pas d'une telle estimation, nous avons simplement appliqué au chiffre fourni par le PNUD pour la Belgique et pour la France l'écart que nous avons constaté en 2001 entre la Belgique et la Wallonie d'une part, la France et le Nord - Pas-de-Calais d'autre part. Cela ne peut produire qu'une erreur négligeable pour les besoins de ce tableau.

La région Nord - Pas de Calais fait ici une très mauvaise performance relative. En termes d'espérance de vie, elle approchait le niveau américain et dépassait le Danemark et le Portugal. En termes de risques de mourir avant 60 ans, elle est dépassée par les pays que nous avons retenus, et, dans la liste du PNUD, qui comporte beaucoup d'autres pays, elle se situe derrière la République Tchèque et la Slovénie, mais devant la Pologne (15,6 %) ou la Slovaquie (15,2 %).

En appliquant la même méthode à la Wallonie par rapport à la Belgique, on obtient le chiffre de 11,3 %, qui n'est pas excellent, mais qui reste sensiblement meilleur que celui du Nord - Pas de Calais. Cette dernière région est marquée, on le sait, par une surmortalité entre 20 ans et 65 ans, ce qui exigerait d'autres analyses sur les facteurs qui pèsent sur cette mauvaise performance.

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

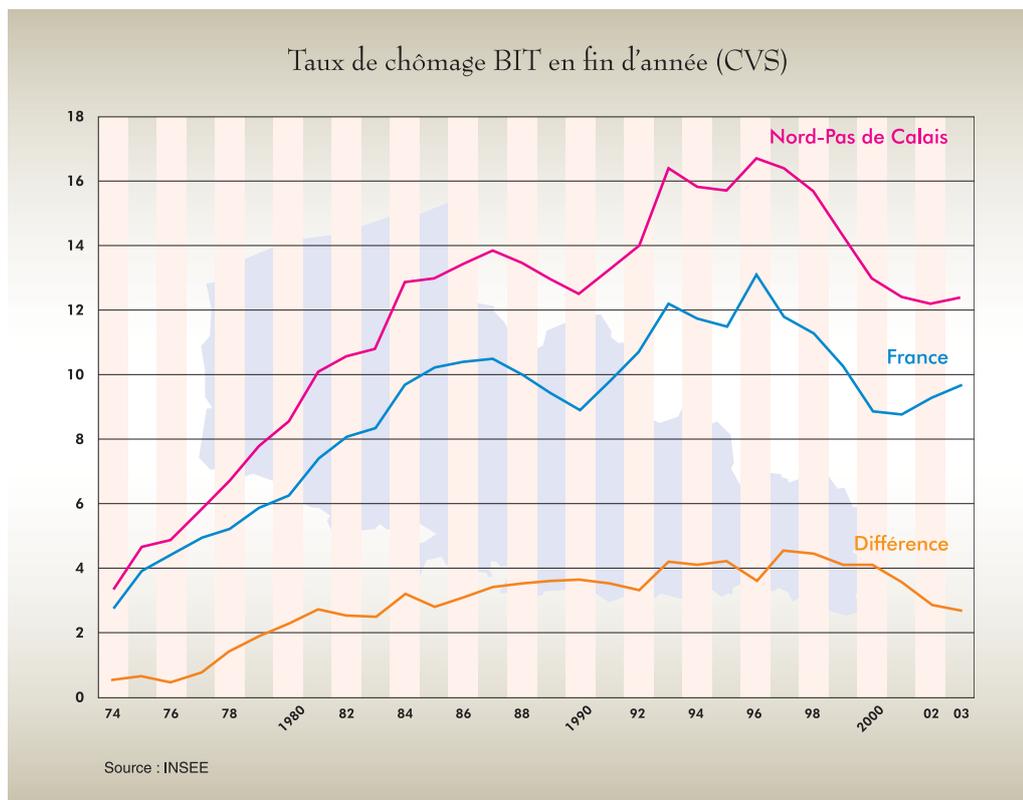
Le taux de chômage de longue durée est mesuré par le PNUD en pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus (et non de 15 à 64 ans comme c'est souvent le cas). Il est calculé sur la base de données d'enquêtes sur la population active de façon à rendre les comparaisons internationales plus aisées. Le chômage est défini selon les normes BIT en fonction de trois critères : 1/ être sans emploi ; 2/ rechercher activement un emploi ; 3/ être disponible pour commencer à courte échéance un emploi. La longue durée est définie comme une période d'au moins 12 mois.

2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

2.1.1. LE TAUX DE CHÔMAGE

On présente tout d'abord des résultats sur le taux de chômage (France et Nord - Pas de Calais), avant d'envisager le chômage de longue durée. Cette façon de faire est rendue nécessaire, du côté français, par le fait qu'il n'existe pas de données régionales fournissant directement le taux de chômage de longue durée au sens du PNUD et du BIT, en raison de l'absence, en France, de "régionalisation" de l'enquête emploi (absence qui sera peut-être en partie compensée à l'avenir par le "recensement en continu"). Ce fait est un "handicap" lourd pour la production annuelle de nombreuses données régionales essentielles sur le travail et l'emploi. Nous y reviendrons.

Le graphique suivant représente les taux de chômage pour la France métropolitaine et pour le Nord - Pas de Calais, ainsi que la différence entre ces deux taux, de 1974 à 2003. Cette différence atteint ou dépasse quatre points au cours de la période 1993-2000. Elle décroît sensiblement à partir de 1997, passant de 4,6 points en 1997 (record absolu pour toute la période) à 2,7 points en 2003.



2.1.2. LE TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

À défaut de pouvoir nous appuyer sur une enquête emploi régionalisée, ou sur un "recensement en continu", nous allons fournir une estimation indirecte sur la base des demandes d'emploi enregistrées. On peut en effet retenir l'hypothèse selon laquelle la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM 1 (en fait les demandes d'emploi en fin d'année pour la catégorie 1) est à peu près semblable à leur part dans le chômage au sens du BIT⁽¹¹⁾. Cette hypothèse est très vraisemblable. Or, dans le Nord - Pas de Calais, la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM 1 est très proche d'un tiers ces dernières années (depuis 2001). Avec un taux de chômage BIT de 12,4 % en 2001, cela ferait en 2001 un taux de chômage de longue durée de l'ordre de 4,1 %, supérieur de 33 % au taux français (3,1 %) calculé selon la même méthode. On aurait également pu raisonner en utilisant, ce qui est plus courant, les DEFM 1 + 6, mais les résultats sont presque identiques⁽¹²⁾.

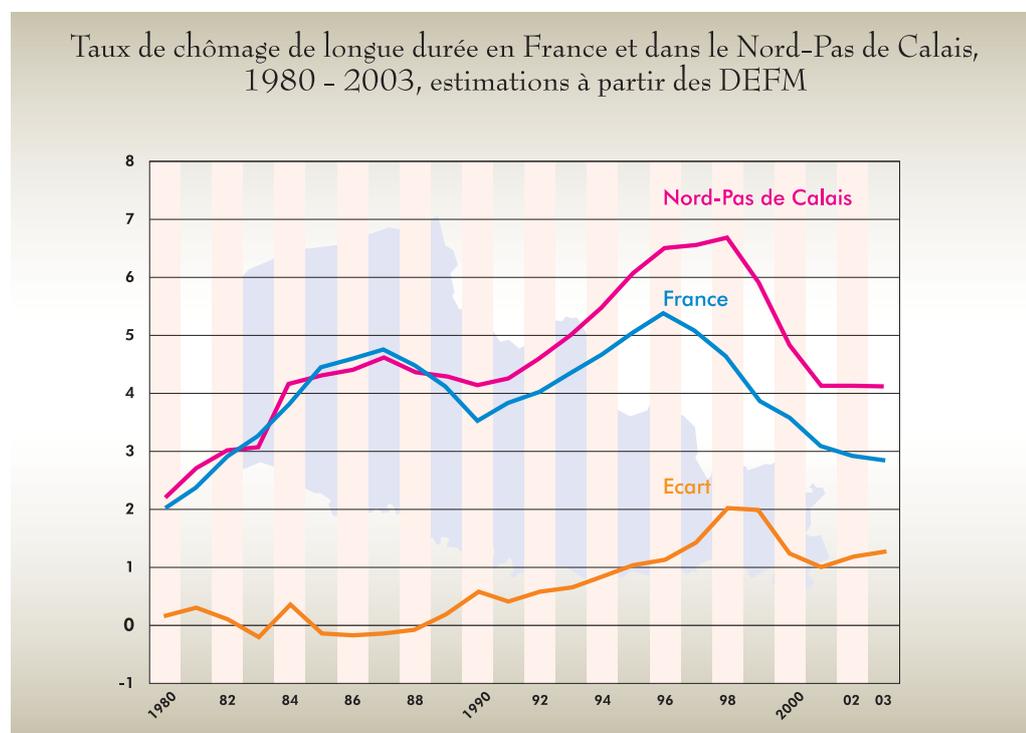
Le graphique suivant représente ces taux de chômage de longue durée estimés de façon indirecte, mais selon nous fiable, et fournissant des chiffres comparables aux données du PNUD. Seules les trois années 1992-1994 ont été "inventées" pour le Nord - Pas de Calais en raison d'une rupture dans les séries dont nous disposions.

(11) On peut vérifier que, si l'on applique cette méthode à la France métropolitaine, elle fournit des résultats proches de ceux du PNUD. Par exemple, en 2001, la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM 1 était de 35 %. Ce pourcentage, appliqué au taux de chômage BIT (8,8 % en 2001), fournit un taux de chômage de longue durée de 3,1 %, là où le PNUD affiche 3,3 %.

(12) Les DEFM 1 et 6 regroupent les demandeurs d'emploi en CDI à temps plein, qu'ils soient disponibles immédiatement (DEFM 1) ou non (DEFM 6).

Les deux résultats les plus importants de ces calculs et de ce graphique sont les suivants :

- Le taux de chômage de longue durée dans le Nord - Pas de Calais a fortement progressé entre 1980 et 1998 (il est passé de 2,2 % à 6,7 % de la population active, soit un triplement), en dépit d'une courte période de baisse à la fin des années 1980. Il a toutefois sensiblement diminué entre 1998 et 2003, en passant de 6,7 % à 4,1 %.
- Le taux de chômage de longue durée était pratiquement le même en France et dans le Nord - Pas de Calais au cours des années 1980. L'écart s'est ensuite creusé, en défaveur de la région, pour atteindre deux points en 1998 et 1999. Il a diminué entre 1999 et 2001 (un point d'écart en 2001), et il est de 1,3 points en 2003.



2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

L'enquête sur les forces de travail en Belgique, qui sert de base aux calculs du PNUD, fournit des résultats nationaux et régionaux que l'on peut considérer comme fiables pour des agrégats représentant au moins 10% de la population. Or le taux de chômage wallon et a fortiori le taux de chômage de longue durée en Wallonie concernent des populations qui représentent un pourcentage nettement inférieur au seuil habituellement admis pour assurer une fiabilité des résultats (moins de 3 % de l'échantillon total qui s'élève à 90.000 adultes pour la Belgique). Si l'on convient que

les résultats d'une année peuvent donner une idée relativement acceptable de la structure de la population, de fortes réserves sont émises quant à la constitution de séries temporelles sur la base de ces résultats. En pareille circonstance, deux pistes de corrections sont proposées : (1) calculer des moyennes mobiles sur trois ans ; (2) redresser les évolutions des données d'enquête par celles des données administratives.

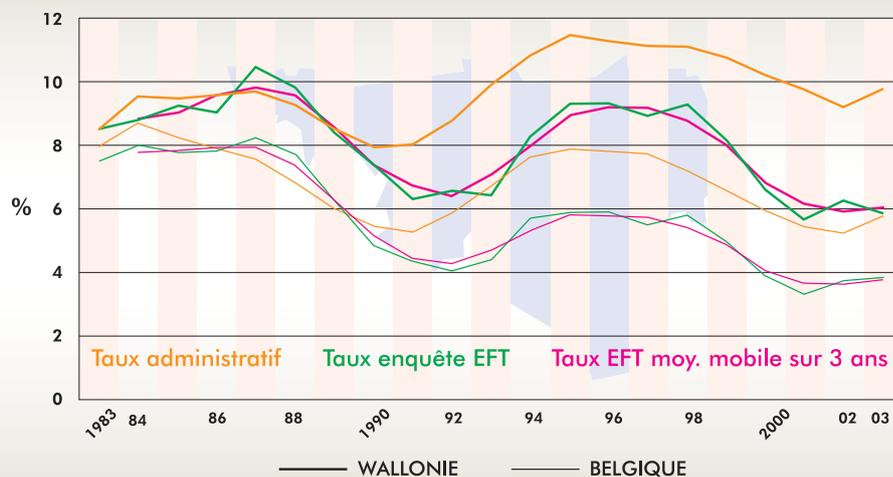
A cet état de fait s'ajoute un problème supplémentaire, celui d'une profonde modification de l'enquête sur les forces de travail belge devenue continue à partir de 1999, modification qui a porté tant sur une révision du questionnaire que de la méthodologie, notamment la méthodologie d'échantillonnage. Il s'ensuit que la première voie ne suffit pas, selon nous. Il convient donc d'envisager la seconde. Raison pour laquelle nous présentons, dans le graphique ci-dessous les taux de chômage de longue durée calculés sur les données de l'enquête et sur les données administratives, dans le respect des définitions du BIT.

Un second point d'ordre méthodologique doit être abordé avant de passer à l'analyse des résultats. Le taux de chômage de longue durée belge calculé par Eurostat utilise une méthode à laquelle nous n'avons pas pu avoir accès. Sur les conseils d'Eurostat, nous avons donc dû opter pour une démarche de calculs alternative applicable à la fois aux données belges et régionales, au prix d'une légère différence dans le résultat final : pour l'année 2003, nous obtenons un taux belge de 3,7 % pour un taux de 3,4 % publié par le PNUD.

A l'examen du graphique ci-dessous, nous constatons :

- 1/** la configuration générale des quatre courbes présente un profil similaire avec des phases de hausse (maxima en 1986-87 et 1995-96) et de baisse (minima en 1991-92 et 2001-02), et un léger retard des données d'enquête sur les données administratives (+/- 1 an) ;
- 2/** un écart important, sans étonnement, entre les données administratives et les données d'enquête étant donné le caractère très restrictif du concept BIT du chômage dans les données d'enquête que ne peuvent qu'approcher les données administratives, même si nous utilisons la variable "Demandeurs d'emploi inoccupés inscrits - DEI" qui s'en rapproche le plus ;
- 3/** le taux wallon reste toujours supérieur au taux belge dans les deux séries ;
- 4/** au début de la période (1983), les quatre courbes sont très proches l'une de l'autre autour de 8 % puis elles divergent progressivement tant sur le plan des sources (données EFT et données administratives) que sur le plan territorial (Belgique - Wallonie) ;
- 5/** pour les données les plus récentes, l'enquête présente une situation presque stationnaire (3,7 % pour la Belgique et 5,8 % pour la Wallonie) alors que les données administratives amorcent nettement un mouvement de hausse (5,7 % pour la Belgique et 9,7 % pour la Wallonie)..

Taux de chômage de longue durée, estimations EFT et données administratives, Belgique et Wallonie, 1983 - 2003



Sources : Eurostat - Enquête sur les forces de travail (EFT), Direction générale Statistique et Information économique (INS), IGSS,INAMI, INASTI, ONEM, ONSSS, ONSSAPL, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale - Calculs : IWEPS-OSEC

Écarts du taux de chômage de longue durée, estimations EFT et données administratives, Wallonie - Belgique, 1983 - 2003



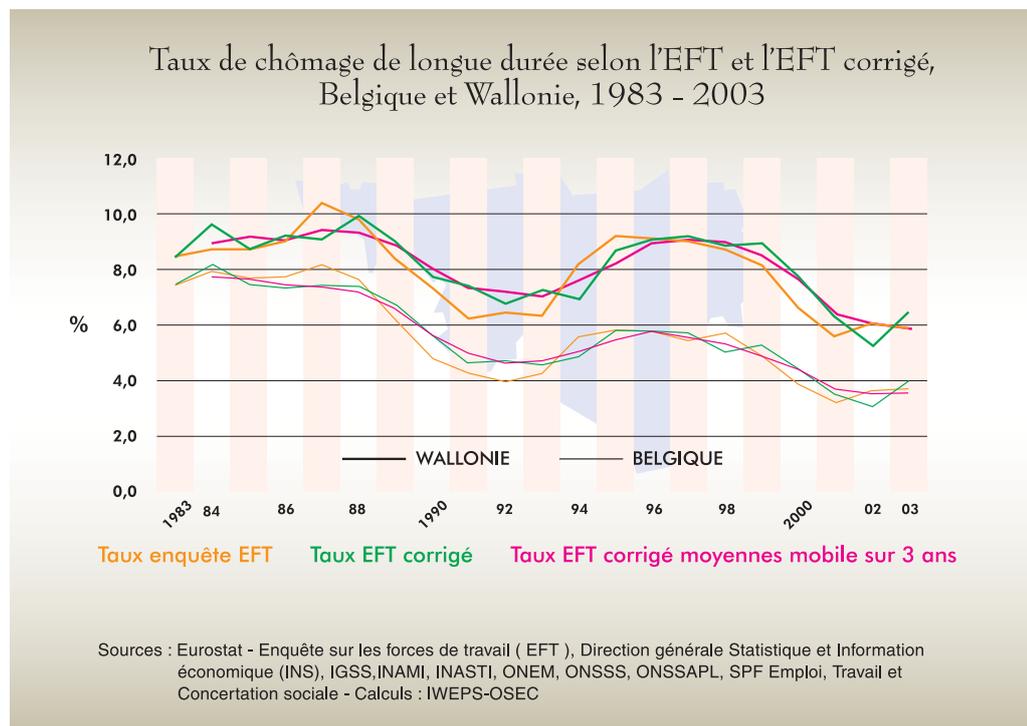
Sources : Eurostat - Enquête sur les forces de travail (EFT), Direction générale Statistique et Information économique (INS), IGSS,INAMI, INASTI, ONEM, ONSSS, ONSSAPL, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale - Calculs : IWEPS-OSEC

Les courbes des écarts Wallonie–Belgique présentées dans le graphique ci-dessus conjuguent les effets de deux phénomènes, ce qui rend leur interprétation délicate : d'une part, un effet statistique qui inclut des modifications dans la définition et les méthodes de collecte tant du côté des données administratives que des données d'enquête, et d'autre part, un effet socio-économique qui induit les variations du phénomène 'chômage de longue durée'.

En première approche, on peut considérer que de 1983 à 1996, l'écart entre la Wallonie et la Belgique augmente de manière tendancielle aussi bien dans les données administratives que dans les données d'enquête. Là où l'analyse se complique, c'est qu'à partir de 1997, les sources laissent voir des évolutions contradictoires. Pour rappel, c'est à cette époque que l'enquête sur les forces de travail devient continue en Belgique et subit, à cette occasion, d'importantes modifications méthodologiques, dont la conséquence, conjuguée aux actions politiques de réduction du chômage de longue durée par le développement de mesures d'activation, est une baisse sensible et généralisée du chômage de longue durée. Cette baisse a été plus marquée en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre, de telle sorte que l'écart Wallonie-Belgique s'en est trouvé amoindri. Ce phénomène apparaît assez nettement sur la courbe des écarts des taux EFT.

La courbe des données administratives montre qu'après un léger plafonnement, le différentiel Wallonie - Belgique amorce une nouvelle croissance à partir de 1997. L'explication tient vraisemblablement à une efficacité plus grande des mesures d'activation dans les autres régions du pays. Néanmoins, à partir de 2000, une tendance à la baisse s'amorce du fait principalement de changements dans les méthodes d'enregistrement du chômage en Wallonie.

La construction du taux destiné à entrer dans la composition de l'IPH n'est pas évidente si nous voulons rester proches de la méthode utilisée par le PNUD. Elle implique un choix qui n'est pas idéal et résulte de solutions de compromis. Malgré les réserves exprimées plus haut, nous pensons que l'évolution du chômage de longue durée selon les données administratives reflète mieux la réalité que celle mise en évidence par l'enquête sur les forces de travail. Néanmoins les niveaux exprimés par les données EFT nous paraissent mieux appropriés, quitte à les lisser pour atténuer les biais temporels de l'échantillonnage. En conséquence, nous avons appliqué les variations des taux des données administratives aux taux des données EFT et nous avons calculé sur les résultats une moyenne mobile de 3 ans. Nous obtenons ainsi, pour 2003, un taux de 3,6 % pour la Belgique, là où le PNUD nous proposait 3,4 %, ce qui représente un écart mineur (+ 4,7 %), compte tenu des difficultés rencontrées. Le graphique suivant présente les évolutions ainsi redressées.



2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Si l'on effectue, pour l'année 2001, une comparaison internationale semblable à celles déjà présentées, on obtient, avec ces données (tableau suivant) un très mauvais résultat pour la Wallonie, seule la Hongrie faisant pire dans le groupe des pays retenus. Le Nord - Pas de Calais s'en sort un peu mieux, mais il s'agit dans les deux cas de taux élevés.

Taux de chômage de longue durée (TCLD) en 2001
selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	T C L D	Selon nos estimations
1	Norvège	0,2	
2	Islande	0,3	
3	États-Unis	0,3	
4	Luxembourg	0,5	
6	Suisse	0,7	
7	Danemark	0,9	
8	Autriche	0,9	
10	Suède	1,1	
11	Royaume-Uni	1,3	
14	Pays-Bas	1,6	
15	Portugal	1,6	
17	Finlande	2,4	
18	Belgique	3,2	(3,6)
19	Irlande	3,2	
20	France	3,3*	(3,1)
	Nord-Pas de Calais		(4,1)
21	Allemagne	4,2	
23	Espagne	4,6	
24	Grèce	5,5	
25	Italie	6,1	
	Wallonie		(6,4)
26	Hongrie	6,7	

Source : Rapport du PNUD 2003, p. 248 ; nos calculs.

(*) Chiffre du PNUD, un peu supérieur à notre estimation (3,1 %), probablement parce que le PNUD se fonde sur l'enquête emploi de mars 2001, alors que notre estimation porte sur la fin de l'année.

3. LE TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le taux de pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (50 % du revenu médian disponible des ménages, corrigé, dans les données du LIS (et donc du PNUD), selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage).

Les données publiées par le PNUD proviennent en effet du *Luxembourg Income Study* (LIS) qui, à son tour, rassemble les informations de sources nationales diverses. Dans le cas de la France et de la Belgique, deux sources sont exploitées : en France, l'enquête sur les revenus fiscaux et l'enquête sur le budget des ménages ; en Belgique, le panel socio-économique du Centrum voor Sociaal Beleid (Anvers) et le *Panel Study on Belgian Households* (PSBH)⁽¹³⁾.

Cependant, pendant la période de référence 1994-2001, la principale source de données utilisée par les instances européennes pour calculer les indicateurs de revenu, de pauvreté et d'exclusion sociale est le Panel communautaire des ménages (ECHP). Il s'agit d'une enquête par panel reposant sur un questionnaire standardisé soumis à un échantillon de ménages et d'individus dans le cadre d'interviews annuelles portant sur un vaste éventail de thèmes.

3.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

C'est ici que l'on trouve les difficultés maximales, qui devraient en toute rigueur nous conduire à abandonner l'exercice de construction d'un IPH régional faute de données. Mais l'exemple du PNUD est un bon antidote au découragement statistique.

En deux mots, il existe deux sources de données sur la pauvreté monétaire en France, et la première pourrait fort bien être régionalisée et exploitable⁽¹⁴⁾.

Cette première source est "l'enquête revenus fiscaux des ménages". C'est sur elle que se fonde l'INSEE (et, à sa suite, l'Observatoire National de la Pauvreté) pour mesurer le taux de pauvreté (proportion de personnes pauvres) en France. Mais elle n'est pas régionalisée, bien que le projet soit dans les tiroirs, et risque de le rester si les institutions régionales ne formulent pas d'exigences fortes. C'est une enquête nécessitant des traitements complexes, car les déclarations fiscales des ménages n'intègrent pas d'innombrables revenus, dont les prestations sociales. Il faut donc se livrer à des imputations délicates pour aboutir à une distribution estimée des revenus disponibles. Il ne nous est pas possible d'effectuer un tel exercice de façon isolée.

La seconde enquête est européenne et déclinée par pays, c'est l'ECHP. Or ses résultats sont, comme nous le montrons en annexe 2 de ce chapitre, inexploitable au niveau régional. On peut tout juste en retenir que, selon toute vraisemblance, le taux de pauvreté monétaire en France aurait été compris entre 8 % et 9 % en 2000 et 2001 (soit nettement plus que ce qu'affiche l'INSEE : 6,2 %), et que, dans le

(13) Le PSBH est la contribution belge au panel communautaire des ménages (ECHP).

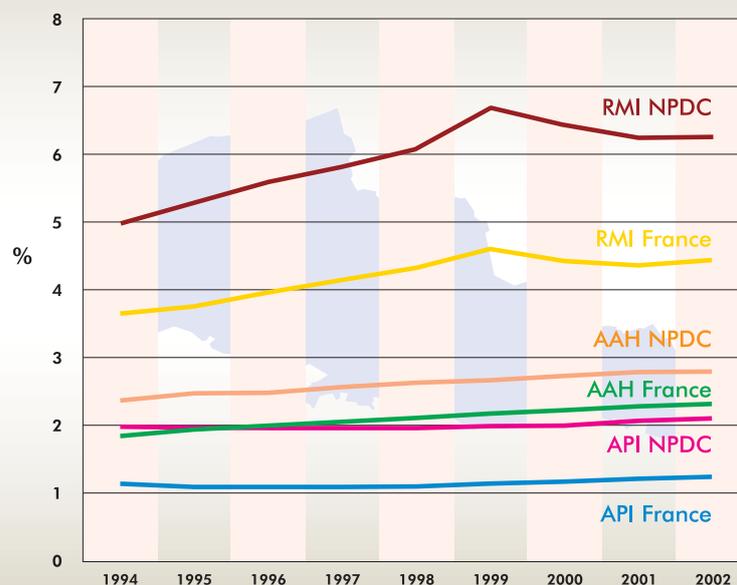
(14) Nous avons vérifié les sources du PNUD, exclusivement LIS qui énumère très précisément l'origine de ses données. L'ECHP n'est pas cité et, pour la France, les deux sources sont l'enquête sur les revenus fiscaux et l'enquête sur le budget des ménages (qui fournit notamment l'année 1994, dernière année disponible dans le LIS pour la France - LIS révision du 11 juillet 2005). Mais pour notre travail d'obtention de données régionales, aucune de ces deux sources n'est exploitable.

Nord - Pas de Calais, il pourrait se situer dans une fourchette de 9 % à 14 %. C'est évidemment très vague et inutilisable.

Il nous reste donc à chercher d'autres « indications » chiffrées de la prévalence de la pauvreté monétaire dans le Nord - Pas de Calais. Nous en avons testé deux à titre principal. La première est issue des enquêtes logement de l'INSEE, réalisées tous les quatre ou cinq ans, avec une dernière édition en 2001-2002. Grâce à une extension régionale, l'échantillon du Nord - Pas de Calais est constitué de 4.400 logements environ. Des questions sont posées aux occupants sur leurs revenus. Sur cette base, les résultats pour 2001-2002 indiquent qu'il y aurait environ 17 % de ménages pauvres (revenus annuels inférieurs à 7.300 euros par « unité de consommation ») dans le Nord - Pas de Calais (Profils n° 11, décembre 2004). Ce chiffre est nettement supérieur à ceux de l'ECHP, mais selon l'INSEE, il ne serait pas convenable de l'utiliser comme base de calcul des taux de pauvreté.

D'autres indications, sur lesquelles nous avons choisi de nous fonder, et qui se prêtent à l'obtention de séries annuelles, peuvent être trouvées dans les données sur le nombre de bénéficiaires de minima sociaux (rapporté à la population concernée), en France et dans le Nord - Pas de Calais. En voici quelques-unes, résumées dans le graphique suivant.

Les allocataires du RMI (en % de la population < 65 ans), de l'API (% des femmes de 15 à 49 ans) et de l'AAH (en % de la population des 20 - 59 ans), en France et dans le NPDC



Source : DRASS Lille RMI = Revenu Minimum d'Insertion AAH = Allocation Adulte Handicapé; API = Allocation de Parent Isolé.

Si on se limite au cas très important du RMI, il apparaît que la proportion de Rmistes dans la population de moins de 65 ans était en 2001 de 4,38 % en France, et de 6,28 % dans le Nord - Pas de Calais, soit une proportion supérieure de 43,4 % dans la région (ce chiffre de 43,4 % indique l'amplification régionale de la proportion de Rmistes par rapport au niveau national). Si on réalise l'exercice pour les autres années depuis 1994, on trouve toujours une amplification régionale comprise entre 40 % et 45 %.

Avec le taux d'API (nombre de bénéficiaires en pourcentage du nombre de femmes de 15 à 49 ans), l'amplification régionale grimpe à des niveaux bien plus élevés, entre 68 % et 77 % selon les années. Avec le taux d'AAH (nombre de bénéficiaires en pourcentage de la population de 20 à 59 ans), l'amplification régionale est plus faible, entre 20 et 26 % selon les années, mais cela est normal puisque l'AAH n'est pas seulement liée à la pauvreté, mais aussi à la prévalence des handicaps. Pour l'ASS (en pourcentage de la population active) l'amplification régionale est à nouveau très forte (entre 46 % et 56 % selon les années).

Globalement, la proportion de bénéficiaires du RMI, qui, dans cet ensemble d'allocations, est celle qui concerne de très loin le plus grand nombre des personnes en situation de pauvreté, semble un assez bon moyen d'estimer les écarts de taux de pauvreté entre la France et le Nord - Pas de Calais. On admet alors que l'amplification régionale du taux de pauvreté monétaire est la même que celle de la proportion de bénéficiaires du RMI. Cette méthode conduit probablement à une estimation basse de l'amplification régionale du taux de pauvreté, compte tenu des résultats concernant l'API et l'ASS (une amplification régionale plus forte). Si on la prend pour base, il faut, en 2001, multiplier le taux de pauvreté en France par 1,43 pour obtenir une estimation du taux régional de pauvreté. Et si l'on retient pour la France le chiffre de 8,3 %, on obtient pour le Nord - Pas de Calais un taux de pauvreté de 11,9 %, assez proche de celui de l'ECHP, mais très inférieur à celui de l'enquête logement. Il est donc probable, que le chiffre "réel" se situe au-dessus de cette estimation (que nous retiendrons), mais nous n'avons aucun moyen de le vérifier.

3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Les données de l'enquête ECHP sont, en Belgique, pour la période 1994-2001, exploitées pour les taux officiels de pauvreté monétaire tant au niveau national qu'au niveau régional⁽¹⁵⁾ (Flandre et Wallonie uniquement, la représentativité pour Bruxelles n'étant pas assurée). Nous choisissons donc cette source comme base de nos calculs plutôt que celle utilisée par le PNUD, avec comme conséquence un écart dans les résultats obtenus.

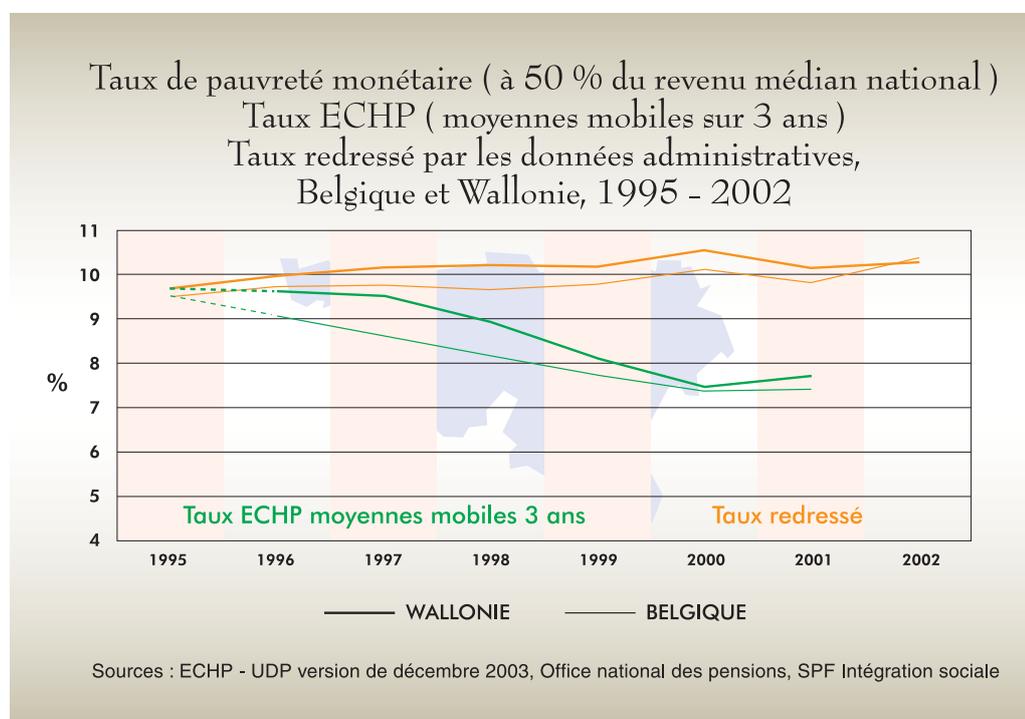
Émettons toutefois deux réserves importantes :

- 1) le seuil du taux de pauvreté officiel pour les instances européennes est fixé à 60 % du revenu médian adapté selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE. Nous aurons

(15) Le revenu médian pris en compte dans les taux régionaux est le revenu médian national.

donc à refaire les calculs avec un seuil de 50 % et en utilisant l'échelle d'équivalence du LIS pour nous conformer aux normes du PNUD. Cette série du taux ECHP adapté figure dans le graphique suivant en moyennes mobiles sur 3 ans.

2) les données régionales sont à utiliser avec beaucoup de précaution en raison de la faible taille de l'échantillon et d'un taux d'attrition sélective⁽¹⁶⁾ élevé propre aux enquêtes par panel. Cette dernière raison notamment invite à ne pas utiliser ces données en évolutions temporelles. Nous aurons donc à détecter les évolutions dans des sources alternatives. Parmi celles-ci, nous avons choisi d'exploiter les données administratives de trois catégories d'allocataires sociaux : les bénéficiaires du revenu d'intégration, de l'aide sociale équivalente, et du revenu garanti aux personnes âgées. Ces trois catégories n'ont pas la prétention de couvrir l'ensemble de la pauvreté mais d'en être une approche acceptable. En 1995, elles représentent 2,37 % de la population de référence belge (15 ans et +) et 2,56 % de la population de référence wallonne. Pour cette même année, le panel ECHP, - en début de vie et donc non encore entaché du phénomène d'attrition -, nous donne un taux de pauvreté de 9,5 % pour la Belgique et 9,7 % pour la Wallonie. Nos trois catégories ne représentent donc que 25 % de la pauvreté belge et 26,4 % de la pauvreté wallonne. Sous l'hypothèse que ces derniers rapports restent constants, nous les appliquons au rapport annuel de nos trois catégories à leur population de référence. Pour le dire plus simplement, nous émettons l'hypothèse que la pauvreté évolue comme évoluent les trois catégories ciblées. Le résultat figure également dans le graphique ci-dessous sous l'intitulé 'taux redressé'.



(16) L'attrition renvoie à un phénomène de désaffection progressive des participants à un panel. Par attrition sélective, on entend le départ plus marqué de catégories spécifiques de participants au panel, qui entache la représentativité longitudinale de l'échantillon. Les catégories visées ici sont évidemment les populations les plus précarisées.

Les courbes des taux ECHP montrent très bien comment le phénomène d'attrition sélective donne l'impression d'une diminution progressive du taux de pauvreté, mais cette diminution résulte essentiellement du fait que les personnes en situation de précarité quittent le panel d'année en année, dans une proportion plus importante que les autres. Les courbes du taux ECHP redressé par les données administratives, où l'attrition n'intervient pas, font état, au contraire, d'une augmentation de la pauvreté d'abord légère, plus importante ensuite, en fin de période. Les écarts entre les taux redressés belge et wallon sont toujours à l'avantage de la Belgique, mais ils sont de peu d'amplitude, sans doute à peine significatifs (on peut en effet considérer qu'une variation au sein d'un intervalle de confiance de 1 % n'est pas significative).

Il reste un point important à signaler. Nous avons dit que les instances européennes fixaient le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, au lieu de 50 %, comptabilisant ainsi dans la pauvreté des franges fragilisées de la population, pauvres mais un peu moins pauvres que les autres et qui, pour certaines d'entre elles, s'enfonceront avec le temps plus profondément dans la pauvreté. Cette frange est évidemment très importante car elle préfigure les tendances à venir. Nous ne développerons pas davantage ce point ici, toutefois on peut craindre que le taux fixé au seuil de 60 % du revenu médian révèle un écart plus important entre la Belgique et la Wallonie (+7 % au lieu de +4 %). La pauvreté wallonne (à '50 %') n'est guère plus élevée que la pauvreté belge, mais elle contient en germe un processus d'appauvrissement plus marqué qui, lui, est particulièrement préoccupant.

3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Que donnent, avec de telles estimations, nos comparaisons internationales fondées sur les données du PNUD ? Le tableau qui suit permet de le préciser. Le chiffre de 8 % pour la France diffère très légèrement de celui de l'enquête ECHP pour 2001 (8,3 %), peut-être parce que, pour cette variable, le PNUD reprend des chiffres d'années antérieures (ici 1999). Pour la Belgique, la différence est plus importante, comme nous l'avons expliqué plus haut. Il y a sensiblement moins de pauvres en Wallonie que dans le Nord - Pas de Calais, mais il y en a plus en Belgique qu'en France. Nous avons exceptionnellement allongé le tableau pour montrer que, sous cet angle, bien des pays, réputés riches, le sont moins qu'on le croit.

Taux de pauvreté monétaire (en %) en 1990-2000 selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations pour 2001)

Classement du PNUD	Pays	Taux de pauvreté monétaire	Selon nos estimations
1	Slovaquie	2,1*	
2	Luxembourg	3,9	
4	Finlande	5,4	
5	Suède	6,6	
7	Norvège	6,9	
8	Allemagne	7,5	
9	Belgique	8	(9,8)
10	France	8	(8,3)
11	Pays-Bas	8,1	
14	Danemark	9,2	
15	Suisse	9,3	
16	Espagne	10,1	
	Wallonie		(10,2)
17	Autriche	10,6	
18	Japon	11,8	
	Nord-Pas de Calais		(11,9)
19	Irlande	12,3	
21	Royaume-Uni	12,5	
22	Canada	12,8	
24	Italie	14,2	
25	Australie	14,3	
26	États-Unis	17	

Sources : Rapport du PNUD 2003, p. 248 ; nos calculs.

(*) Dans le rapport 2005 du PNUD (p.242), la Slovaquie atteint le taux de 7 % pour 1999-2000 (rien ne change pour la France et la Belgique) et il grimpe jusque 16 % pour l'année 2003 selon les données nationales de l'enquête sur le budget des ménages (échelle d'équivalence OCDE modifiée) (Eurostat, statistiques en ligne).

4. LE TAUX D'ILLETTRISME DES ADULTES DE 16 À 65 ANS

Le taux d'illettrisme est défini de façon résumée dans les textes du PNUD comme la proportion des adultes de 16 à 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi. Il est toujours très supérieur au taux d'analphabétisme des adultes (de plus de 15 ans), qui intervient dans l'IDH⁽¹⁷⁾. Ces définitions étant trop vagues pour être à la base d'enquêtes internationales, on peut les préciser ainsi :

- Le taux d'analphabétisme des adultes est le pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui ne peuvent pas, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.
- Le taux d'illettrisme est la proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA). La plupart des tâches correspondant à ce niveau consistent à demander au lecteur de localiser, dans le texte, un élément d'information identique à un synonyme de l'information fournie dans l'énoncé de la question.

En l'absence de données d'enquêtes nationales jugées fiables, et pour ne pas abandonner tout chiffre synthétique de pauvreté au seul motif de l'absence d'une des quatre variables, le PNUD a attribué à la France (ainsi qu'à quelques autres pays, comme l'Italie et l'Espagne) un chiffre (15,1 %) correspondant à la moyenne de pays proches. Comme évidemment il n'y a pas de données régionales, on adoptera faute de mieux pour le Nord - Pas de Calais le chiffre attribué à la France par le PNUD. Cela veut dire en fait que cette variable n'interviendra pas dans l'écart France/Nord - Pas de Calais. De toute évidence, ce choix nécessaire minore l'écart d'IPH entre la France et le Nord - Pas de Calais, compte tenu du fait que le taux d'illettrisme dans le Nord - Pas de Calais est presque certainement supérieur au taux français.

À ce sujet, nous pouvons annoncer une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, c'est qu'on attend en France pour novembre 2005 les résultats d'une véritable enquête sur l'illettrisme, avec une extension régionale. La mauvaise nouvelle, c'est que les résultats vont évidemment creuser l'écart des taux d'illettrisme entre la France et le Nord - Pas de Calais, qui jusqu'ici était nul par absence de données, ce qui, à son tour, creusera l'écart concernant l'IPH.

Pour la Belgique, nous avons de la même façon appliqué à la Wallonie le chiffre retenu par le PNUD pour la Belgique (18,4 %), chiffre fondé sur une enquête ancienne (1994) menée dans la seule partie flamande. Autant dire que ces données sont très arbitraires et très insatisfaisantes. Nous n'avons en particulier aucune raison de penser qu'il existe des différences significatives entre la France et la Belgique dans ce domaine.

(17) C'est en réalité le taux d'alphabétisation qui intervient dans l'IDH, c'est-à-dire le complément à 100 du taux d'adultes analphabètes.

5. UNE ESTIMATION DE L'IPH EN 1990 ET 2001

L'IPH tente de fournir une vision synthétique de la pauvreté multidimensionnelle, qui vient utilement compléter et éclairer l'IDH, en combinant quatre composantes : la probabilité de décéder avant 60 ans affine l'espérance de vie, la pauvreté monétaire nuance le PIB/habitant, l'illettrisme approfondit le niveau d'instruction et, pour compléter l'ensemble, le chômage de longue durée introduit un élément nouveau révélateur des faiblesses de nos sociétés industrielles.

La construction de l'indicateur se révèle nettement plus difficile que celle de l'IDH, principalement et presque paradoxalement parce que nos pays connaissent mal le phénomène de l'illettrisme et mesurent difficilement leur pauvreté monétaire. Pour approcher ces deux phénomènes, il a fallu d'abord, pour 'les pays riches', prendre conscience de leur gravité, construire ensuite les catégories objectivables et mettre en place les instruments de mesure. Or, cette prise de conscience est relativement récente, les catégories sont en débat et les instruments de mesure encore en chantier. Les efforts sont louables mais encore insuffisants.

Dans ces conditions, peu de pays sont en mesure de construire un IPH et, parmi ceux-ci, beaucoup n'y parviennent qu'au prix d'approximations et d'hypothèses fortes. La France et la Belgique sont dans ce cas. A fortiori, il est téméraire de vouloir produire des séries temporelles longues. C'est pourquoi nous nous limitons, dans l'exercice qui suit, à deux instantanés : 1990 et 2001.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des calculs qui président à l'IPH. Ceux-ci sont développés en annexe, assortis des réserves qu'ils suscitent.

5.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Le calcul effectué sur la base des données obtenues (ou convenues) fournit le résultat suivant : l'IPH du Nord - Pas de Calais aurait été, en 2001, de 12,5 (sur 100). Pour la France, avec la même méthode, on obtient un chiffre de 10,9 %, très proche de celui du PNUD (10,8). La pauvreté régionale, selon cet indicateur synthétique, serait supérieure de 14 % à la pauvreté nationale.

Ce dernier écart semble faible, quand on se souvient que, pour la probabilité de décéder avant 60 ans, l'amplification régionale était de 37 %, qu'elle était de 42 % pour le taux de chômage de longue durée, et de 43 % pour le taux de pauvreté, seul le taux d'illettrisme étant, en l'absence de données, fixé au même niveau (15,1 %) dans les deux cas.

L'explication repose sur deux éléments. D'abord, le taux d'illettrisme étant identique, il tire vers le bas l'écart (ou le rapport) de l'IPH national et de l'IPH régional. Mais cela ne suffit pas à expliquer que le second soit "seulement" supérieur de 14 % au

premier. L'autre facteur est la formule de calcul de l'indice synthétique, qui n'est pas une moyenne simple des quatre taux, mais une « moyenne cubique ». Ce choix du PNUD a des justifications, mais il aboutit à survaloriser ceux de ces quatre taux qui prennent les valeurs les plus élevées (pour plus de détails sur cette moyenne très particulière, voir l'annexe 1 de ce chapitre). Or ici, les deux valeurs les plus élevées sont, dans l'ordre, le taux d'illettrisme (qui pèse donc de façon disproportionnée sur l'IPH) et le risque de mourir avant 60 ans. Le taux de chômage de longue durée, en revanche, n'a pratiquement aucune influence sur l'IPH dans cette comparaison, et le taux de pauvreté monétaire n'a qu'une influence réduite. Cette situation est à nos yeux un peu regrettable, et nous proposons à la fin de cette section 5 une évaluation alternative, que nous jugeons plus pertinente, fondée sur la moyenne simple des quatre indices composants. Il s'avèrera qu'elle modifie assez peu les classements internationaux.

Dans tous les cas, pour cet indicateur comme pour l'IDH, mais plus encore que pour ce dernier (qui est une moyenne simple), ce qui compte n'est pas principalement de débattre de son niveau relatif dans le Nord - Pas de Calais, mais de se pencher sur ses composantes, comme nous l'avons fait dans ce chapitre. Si des séries temporelles fiables étaient disponibles, ce qui n'est pas le cas pour l'instant pour une (voire deux) des quatre variables, l'IPH aurait plus d'intérêt comme outil de suivi global des progrès. D'où la recommandation politique par laquelle nous terminerons ce rapport, en ce qui concerne la France.

À titre indicatif, et faute de pouvoir proposer une série temporelle, nous avons procédé à une évaluation sommaire de l'IPH en France et dans le Nord - Pas de Calais pour l'année 1990⁽¹⁸⁾.

(18) Pour le taux d'illettrisme, nous avons conservé le chiffre de 15,1 % du PNUD. Pour le taux de pauvreté monétaire, nous sommes partis d'un résultat de l'Observatoire National de la Pauvreté, estimant que la proportion de personnes pauvres avait diminué de 0,6 point en France entre 1990 et 2001. Nous avons appliqué cet écart au taux de pauvreté de 8,3 % que nous avons retenu pour la France en 2001. Et, pour le Nord-Pas-de-Calais, nous avons ajouté 50 % à notre estimation du taux français en 1990 (8,9 %), dans la mesure où la proportion de Rmistes dans la population de moins de 65 ans était dans la région, en 1990, environ 50 % supérieure à son niveau en France.

Le résultat est le suivant : en 1990, l'IPH valait 11,6 en France et 13,7 dans le Nord - Pas de Calais. Il est permis d'affirmer que, en 2001, le Nord - Pas de Calais n'avait toujours pas rejoint le niveau d'IPH de la France de 1990.

5.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Les quatre composantes de l'IPH ont été, pour la Belgique et pour la Wallonie, examinées plus haut en séries temporelles de longueur variable selon les indicateurs. Nous pourrions donc, sans trop de difficultés techniques, proposer un IPH pour la période 1995-2002 et, moyennant une hypothèse supplémentaire concernant le taux de pauvreté monétaire, pour la période 1990-2002. Cependant, pour les mêmes réserves que celles que nous avons évoquées au point précédent concernant la France, nous ne nous risquerons pas à présenter une évolution pluri-annuelle de l'IPH qui devrait être accompagnée et tempérée de précautions tellement fortes qu'elle en deviendrait incompréhensible ou, pire encore, fallacieuse. Nous y reviendrons plus loin. Par ailleurs, cette position ne contrarie en rien les estimations du PNUD qui, depuis 1998, propose invariablement un IPH de 12,4⁽¹⁹⁾ pour la Belgique.

(19) A deux exceptions près : 12,5 dans le Rapport de 2001 et 12,6 dans le Rapport de 2002

Néanmoins, pour les besoins de l'exercice, nous fournissons nos estimations pour les années 1990 et 2001. Pour rappel, les sources et/ou les méthodes utilisées pour chacune des composantes de l'IPH belge et wallon diffèrent de celles exploitées par le PNUD. Conformément à nos intentions, nous tenterons d'adapter nos méthodes à celles du PNUD. En revanche, nous considérons nos sources, lorsqu'elles sont disponibles, comme plus actuelles et mieux adaptées à révéler le différentiel Wallonie-Belgique. Il en résulte une double présentation des résultats fondée tantôt sur nos 'meilleures estimations', tantôt sur un calage⁽²⁰⁾ de nos indicateurs sur ceux du PNUD lorsqu'ils diffèrent trop.

IPH-2, Belgique et Wallonie, 1990 et 2001

Année	Territoire	Selon nos estimations	Selon nos estimations calées sur le PNUD	Selon le PNUD
1990	Belgique	13	12,4	12,4 (1995)
	Wallonie	13,6	12,8	
	Amplification régionale	4,3 %	3,6 %	
2001	Belgique	12,8	12,4	12,4
	Wallonie	13,4	12,9	
	Amplification régionale	4,4 %	3,7 %	

Source : IWEPS

Comme nous le constatons, les évolutions de nos estimations entre 1990 et 2001 sont faibles (-0,2 point tant pour la Belgique que pour la Wallonie) et les écarts entre le pays et la région se maintiennent (+0,6 point). Quant à l'évolution des estimations du PNUD, elle est inexistante. Ce qu'il faut relever, c'est une légère différence de niveau entre nos estimations et celles du PNUD qui, de manière générale, sont inférieures aux nôtres. Mais le point le plus délicat se situe au niveau du facteur d'amplification régionale. Nos différentes versions de l'IPH montrent un écart Wallonie-Belgique de l'ordre de 3,5 % à 4,5 % ; qui, selon nous, ne reflète pas la réalité. Qu'on en juge par le rappel suivant : la Wallonie a une probabilité de décès avant 60 ans plus importante que celle de la Belgique (+19,8 %) ; son taux de pauvreté est plus élevé de 3,4 % que celui du pays et surtout, son taux de chômage de longue durée est 75,3 % plus élevé. Comment, dans ces conditions, obtenons-nous des IPH belge et wallon si proches ? La réponse est simple : c'est le taux d'illettrisme qui fausse les calculs, comme cela a été évoqué dans l'analyse française.

Faute de mieux, le PNUD pour la Belgique, et nous à sa suite pour la Belgique et la Wallonie, utilisons un taux d'illettrisme de 18,4 % issu d'une enquête réalisée en Flandre en 1994. Qui plus est, ce taux est reproduit d'année en année sur toute la période. Par son niveau élevé, celui-ci pèse très lourdement sur la moyenne cubique qui préside au calcul de l'IPH, ce qui explique en partie le niveau relativement élevé des IPH belge et wallon. Et comme il est identique pour la Belgique et la Wal-

(20) Pour les années 1990 et 2001, nous reportons sur l'estimation belge du PNUD la plus proche (à savoir les années 1995 et 2001) le rapport que nous avons constaté dans nos estimations belges et wallonnes de 1990 et de 2001.

lonie (donc d'écart nul), il contribue très lourdement à gommer les amplifications régionales observées dans les autres composantes. Une moyenne simple plutôt qu'une moyenne cubique offrirait un écart d'IPH belge et wallon de 12,2 % pour 2001 (8,1 % pour 1990), ce qui serait probablement plus proche de la réalité.

5.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

En dépit des limites qui viennent d'être signalées, nous présentons une comparaison internationale des valeurs de l'IPH en 2001 (tableau suivant). Le Nord - Pas de Calais se situe un peu derrière l'Italie, à peu près au niveau de la Belgique, mais nettement au-dessus des États-Unis et du Royaume-Uni, mais aussi de l'Irlande.

Quant à la Wallonie, elle fait en apparence un peu moins bien que le Nord - Pas de Calais, mais c'est une apparence trompeuse car c'est le chiffre très arbitraire et dépourvu de fiabilité du taux d'illettrisme (18,4 % des adultes en Belgique, contre 15,1 % en France) qui est responsable de cet écart, tout comme il est responsable du mauvais chiffre de la Belgique par rapport à la France. En réalité, sur les trois autres critères, nettement plus fiables, la Wallonie fait mieux que le Nord - Pas de Calais pour deux d'entre eux (la pauvreté monétaire, avec 10,2 % contre 11,9 %, et la probabilité de décéder avant 60 ans, avec 11,3 % contre 13,1 %, selon les résultats calés sur le PNUD), et nettement moins bien pour le dernier (le chômage de longue durée, avec un taux de 6,4 contre 4,1). Si les taux d'illettrisme étaient identiques dans ces deux régions, la Wallonie aurait un IPH un peu meilleur que le Nord - Pas de Calais.

Valeurs de l'IPH-2 en 2001 selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	IPH-2	nos estimations
1	Suède	6,5	
2	Norvège	7,2	
3	Pays-Bas	8,4	
4	Finlande	8,4	
5	Danemark	9,1	
6	Allemagne	10,2	
7	France	10,8	
8	Espagne	11	
11	Italie	12,2	
12	Belgique	12,4	
	Nord-Pas de Calais		(12,5)
	Wallonie		(12,9)
14	Royaume-Uni	14,8	
15	Irlande	15,3	
16	États-Unis	15,8	

Source : Rapport du PNUD 2003, p. 248 ; nos calculs.

5.4. UNE ESTIMATION ALTERNATIVE : LA MOYENNE SIMPLE

Compte tenu de nos réserves à l'égard de la méthode du PNUD relative à la "moyenne cubique", nous nous sommes livrés au calcul d'un IPH alternatif, baptisé IPH-3, qui ne diffère du précédent que par l'usage d'une moyenne simple des quatre variables composantes. Les résultats sont les suivants. La valeur de l'IPH-3 dans le Nord - Pas de Calais était en 2001 de 11 %, tout comme en Wallonie, ce qui signifie que 11 % de la population est touchée par la "pauvreté multidimensionnelle" (moyenne des quatre formes de pauvreté), au même niveau que l'Italie et le Royaume-Uni. La comparaison internationale, pour ceux des pays dont les données sont disponibles, figure dans le tableau suivant. Il faut admettre que le classement diffère assez peu de celui du tableau précédent même si les valeurs absolues enregistrent une baisse non négligeable. Cela relativise nos réserves, mais, d'un autre point de vue, cela les renforce. Si, en effet, il s'avère que la moyenne simple fournit de fait des classements voisins, il serait justifié de lui accorder une préférence au nom de sa capacité supérieure d'appropriation par des « usagers » que des méthodes plus compliquées peuvent rebuter.

Le calcul de l'IPH-3 : comparaisons internationales
(selon les données du PNUD, Rapport 2003 pour l'année 2001)

Pays	Illetrisme*	Pauvreté monétaire	Décès avant 60 ans	Chômage de longue durée	Moyenne (IPH-3)
Suède	7,5	6,6	7,3	1,1	5,63
Norvège	8,5	6,9	8,3	0,2	5,98
Pays-Bas	10,5	8,1	8,7	1,6	7,23
Danemark	9,6	9,2	11	0,9	7,68
Allemagne	14,4	7,5	9,2	4,2	8,83
France	15,1	8	10	3,3	9,1
Espagne	15,2	10,1	8,8	4,6	9,68
Belgique	18,4	8	9,4	3,2	9,75
Wallonie	18,4	8,3	11,3	5,6	10,9
Italie	15,2	14,2	8,6	6,1	11,03
Nord - Pas de Calais	15,1	11,9	13,1	4,1	11,05
Royaume-Uni	21,8	12,5	8,9	1,3	11,13
Etats-Unis	20,7	17	12,6	0,3	12,65

(*) Les chiffres des taux d'illettrisme résultent, pour plusieurs pays, de conventions assez arbitraires retenues par le PNUD en l'absence d'enquêtes appropriées

CHAPITRE 3

L'INDICATEUR DE PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

1. LA PART DES FEMMES DANS LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE	81
1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	81
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	83
1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES (2004)	86
2. LA PROPORTION DE FEMMES DANS LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES LES PLUS QUALIFIÉES OU À PLUS HAUT NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DÉCISIONNELLE	87
2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	87
2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	88
2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	90
3. LA MAÎTRISE DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES TIRÉES DU TRAVAIL PAR LES FEMMES ET LES HOMMES (OU INÉGALITÉ D'ACCÈS AU REVENU DU TRAVAIL)	92
3.1. LE REVENU ESTIMÉ DU TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES EN FRANCE ET DANS LE NORD - PAS DE CALAIS EN 2001-2002, SELON LA MÉTHODE DU PNUD	92
3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	94
3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES SUR LA BASE DE LA MÉTHODE ET DES DONNÉES DU PNUD	95
4. L'IPF	97
4.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS	97
4.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE	98
4.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES	98
4.4. UN IPF ALTERNATIF	100

CHAPITRE 3

L'INDICATEUR DE PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ET SON APPLICATION DANS LE NORD-PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) est un indicateur d'égalité (ou d'inégalité) entre les femmes et les hommes, qui combine trois critères d'accès comparé des femmes et des hommes à la vie économique et politique. Le premier critère concerne la part relative des femmes dans la représentation parlementaire nationale (en France : l'Assemblée Nationale et le Sénat ; en Belgique : la Chambre et le Sénat). Le second critère est celui de l'accès comparé des femmes et des hommes aux fonctions ou professions considérées comme les plus qualifiées ou à plus haut degré de responsabilité et d'initiative. Sa traduction statistique emprunte aux « catégories socio-professionnelles », selon une nomenclature internationale autorisant, non sans quelques difficultés, des comparaisons entre pays et régions. Le troisième critère est celui de l'accès comparé des femmes et des hommes aux revenus du travail. Sa définition et sa mise en œuvre soulèvent des questions de fond.

Il existe bien entendu d'autres critères possibles d'inégalités économiques, mais dans la perspective mondiale qui est celle du PNUD, et en tenant compte des données disponibles dans le plus grand nombre possible de pays, ces trois critères sont apparus comme essentiels. On les examinera successivement, avant de calculer l'indicateur synthétique : l'IPF.

Mais auparavant, il nous semble indispensable de porter un jugement nuancé sur les apports et les limites de l'IPF.

L'IPF : indicateur utile, mais souffrant de graves insuffisances

À mesure que notre travail sur l'IPF avançait, nous avons réalisé que sa conception nous posait de sérieux problèmes, bien au-delà des difficultés à rassembler des données autorisant des comparaisons dans le temps et entre pays et régions. Cela ne remet pas en cause l'avancée qu'il représente, notamment en matière de répartition des revenus du travail entre les femmes et les hommes.

Dans les annexes 1 et 3 de ce chapitre, nous explicitons les raisons de nos réserves, mais il est possible d'en résumer le contenu. Nos critiques portent sur deux plans.

Première critique : certaines complications inutiles (selon nous) rendent cet indicateur inaccessible à des non- experts.

Le lecteur se rendra vite compte de l'extrême complexité de la méthode de calcul de cet indicateur et de la difficulté à en comprendre le sens. Certes, il est plus délicat de construire des indicateurs d'inégalité entre groupes que des indicateurs de valeurs moyennes pour l'ensemble de la population, comme on en trouve dans l'IDH. Mais, dans le cas présent, les experts du PNUD ont effectué des choix qui posent un problème au regard de l'une des valeurs portées par le PNUD : la capacité ou « capabilité » des citoyens à s'emparer des connaissances leur permettant de porter un jugement. Face à un tel indicateur, les profanes, même s'ils sont dotés d'une bonne formation générale, en sont réduits à faire confiance aveuglément aux experts. Ce n'est pas souhaitable.

Nous proposerons, pour notre part, à la fin de ce chapitre, d'autres choix beaucoup plus simples, tout en fournissant par ailleurs, comme dans les chapitres précédents, les résultats des calculs fondés sur la méthode du PNUD, afin de poursuivre et d'achever notre entreprise de comparaison systématique des données régionales et des données internationales du PNUD.

Deuxième critique : l'IPF ne devrait pas progresser sous le seul effet du PIB.

L'IPF a une propriété cachée, parmi d'autres. Il est la moyenne de trois indicateurs partiels, baptisés PEER, compris entre 0 et 1, reflétant chacun une modalité d'accès comparé des femmes et des hommes à la vie économique et politique. Or, le troisième indicateur partiel, celui qui porte sur l'inégalité d'accès aux revenus du travail, possède une caractéristique qui n'apparaît pas en première analyse, mais qui résulte mathématiquement des définitions adoptées : il est (presque) proportionnel au PIB par habitant (en parités de pouvoir d'achat), au moins pour les pays développés, ceux auxquels cette étude s'intéresse. La démonstration de cette affirmation est fournie en annexe 3 du présent chapitre.

C'est pour nous inacceptable. Cela conduit par exemple, dans notre comparaison entre la France et le Nord - Pas de Calais, à ce que la région parte avec un "handicap statistique" de 20 % par rapport à la France pour ce qui est de l'indicateur partiel d'inégalité de revenu, au seul motif que son PIB par habitant est inférieur de 20 %. Cela influe évidemment sur les valeurs comparées de l'IPF, en "désavantageant" injustement la région dans cette comparaison. Mais cette "injustice" vaut aussi pour les comparaisons internationales.

Un indicateur d'inégalité de revenu ne devrait pas dépendre du niveau du PIB, ou du PIB par habitant. Il devrait être dédié à la répartition des "richesses" (entre les femmes et les hommes dans le cas présent), indépendamment de leur niveau.

Nous n'avons pas d'information sur les raisons qui ont conduit le PNUD à ce choix.

En dépit de ces réserves, l'IPF, tel qu'il est, reste utile et fournit des résultats qui font réfléchir. Mais justement, pour pouvoir réfléchir, par exemple aux raisons d'un bon ou d'un mauvais classement d'un pays ou d'une région, il faudrait à notre avis, d'une part, que l'on puisse entrer dans la « boîte noire » des calculs sans s'y perdre, et d'autre part que l'on abandonne, pour l'indicateur partiel d'inégalité d'accès aux revenus du travail, la référence au niveau du PIB.

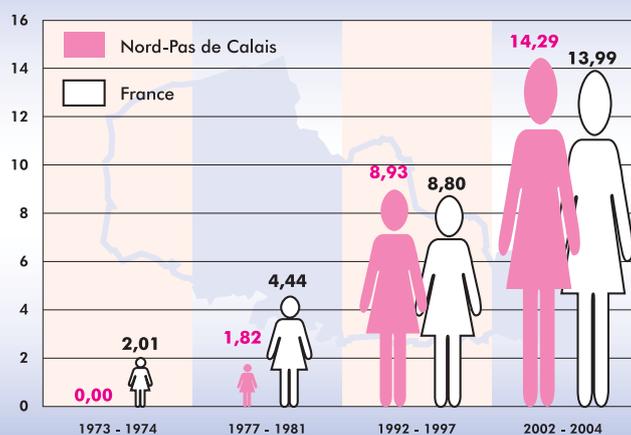
1. LA PART DES FEMMES DANS LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

Pour mesurer la participation parlementaire des femmes, le PNUD compte le nombre de sièges détenus par les femmes dans les chambres basses et hautes ou dans la Chambre unique du Parlement du pays considéré. Nous suivons ces consignes mais, dans une approche régionale, il serait souhaitable et complémentaire de se pencher sur la composition des assemblées régionales lorsqu'elles existent, ce qui est le cas de la France et de la Belgique. C'est la raison pour laquelle, même si cette information n'intervient pas dans le calcul de l'IPF, nous avons crû bon de donner un aperçu de la représentation féminine au sein des conseils régionaux du Nord - Pas de Calais et de la Wallonie. Dans une perspective plus territoriale encore, il faudrait peut-être envisager d'étendre l'analyse aux assemblées locales.

1.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

On a considéré que, pour comparer la situation du Nord - Pas de Calais à celle de la France, il était légitime de calculer la part des femmes parmi les parlementaires de la région, et de la confronter à cette même proportion sur le plan national. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur ne nous ont pas été fournies de façon exhaustive pour toutes les périodes et toutes les élections depuis 1973, mais nos données couvrent les 30 dernières années de façon convenable. Elles sont représentées dans le graphique suivant. Il a été nécessaire de raisonner par période : lorsque par exemple on disposait des effectifs d'hommes et de femmes à l'occasion de renouvellements au Sénat en 1977, et à l'Assemblée en 1981, on a simplifié en parlant de période 1977-1981 pour le calcul des effectifs globaux (Assemblée et Sénat) de parlementaires hommes et femmes.

Pourcentage de femmes parmi les députés et sénateurs :
parti de zéro, le Nord-Pas de Calais rejoint la France au milieu des années 90,
grâce il faut le dire au Sénat...



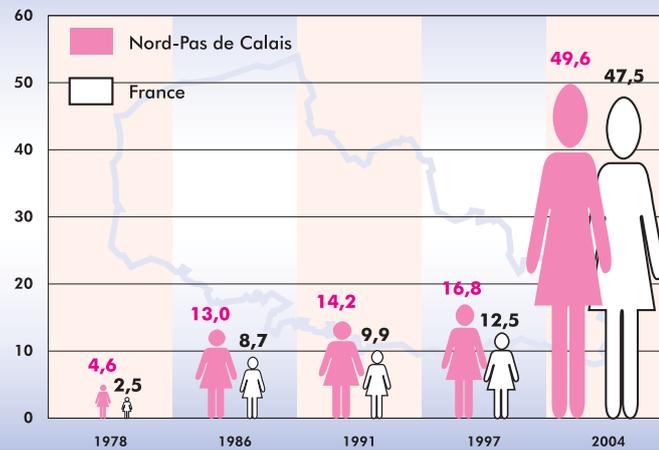
Source : Ministère de l'intérieur

Bien que ces chiffres n'incitent pas à pavoiser (en France, comme dans la région, moins d'un parlementaire sur six est une femme en 2002-2004), on peut au moins dire que la région, partie il est vrai de très loin (de zéro), ne fait pas plus mal que la France entière en fin de période. Avec un bémol : ce dernier résultat s'explique essentiellement par une sorte de répartition des rôles entre hommes et femmes parlementaires de la région : les premiers à l'Assemblée, les secondes au Sénat. L'écart est énorme à cet égard : la part des femmes parmi les député-e-s de la région est de 2,6 % en 2002 (une femme sur 38 !). Elle est de 38,9 % parmi les sénateurs-trices (7 sur 18) en 2004. En France, ces deux pourcentages sont respectivement de 12,3 % et 16,9 %.

Le cas des Conseils régionaux en France

Bien que la représentation politique locale n'intervienne pas dans le calcul de l'IPF, elle est intéressante en tant qu' « indicateur connexe » de parité politique. Le graphique suivant représente l'évolution de la part des femmes parmi les conseillers régionaux depuis 1978, en France et dans le Nord - Pas de Calais. Les Conseils régionaux sont devenus, en 2004, un lieu de parité effective, si l'on ne s'intéresse qu'à la proportion de femmes parmi les conseillers, et non à la composition des exécutifs... Par ailleurs, le Nord - Pas de Calais a, depuis 1978, une avance systématique en la matière par rapport à la France.

Pourcentage de femmes dans les conseils régionaux : une avance du Nord-Pas de Calais sur la France depuis 1978



Source : Ministère de l'intérieur, bureau des élections

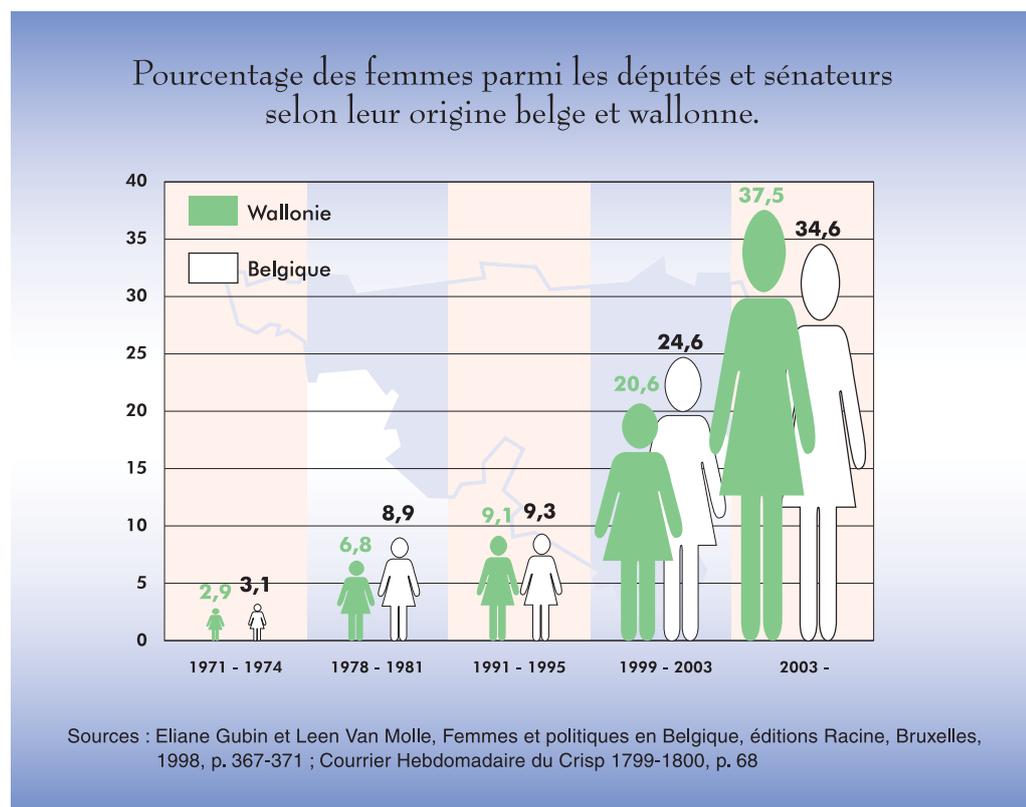
1.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Pour comprendre le paysage politique belge et régional, il faut rappeler brièvement que le processus de fédéralisation mis en route par les réformes institutionnelles de 1980 à 1989 achève en 1993 de transformer l'Etat belge en un Etat fédéral avec trois Régions et trois Communautés ayant chacune leurs organes législatif et exécutif. Si l'on tient compte du fait que Communauté flamande et Région flamande se confondent, la Belgique comprend donc un parlement fédéral bicaméral (Chambre et Sénat) et cinq parlements régionaux.

Les effets de cette réforme décisive de 1993 se manifestent pour la première fois lors des élections législatives de 1995, qui, d'une part, réduisent au Parlement fédéral le nombre des membres de la Chambre des représentants de 212 à 150 et celui des participants au Sénat, de 184 à 71, et d'autre part, installent les premiers parlements régionaux.

Depuis lors, deux lois importantes relatives à la participation des femmes à l'éligibilité ont été votées. En 1994 : imposition sur les listes électorales d'une quotité maximale de deux tiers de candidats du même sexe par rapport au nombre maximum de sièges à pourvoir, appliquée pour la première fois lors des élections de 1999. En 2003 : imposition de la parité hommes-femmes sur l'ensemble de chaque liste électorale ainsi que la mixité parmi les trois premiers candidats de chaque liste, appliquée pour la première fois aux élections législatives fédérales de 2003.

Ces précisions étaient nécessaires pour comprendre le graphique suivant qui présente, pour quelques dates repères, le pourcentage de femmes belges et issues de Wallonie siégeant aux deux chambres fédérales. Bien que nous disposions aisément des résultats électoraux depuis l'indépendance de la Belgique, les données relatives à la participation féminine sont inexistantes dans nos bases de données officielles jusqu'aux années récentes. C'est grâce à l'ouvrage de référence d'Eliane Gubin et Leen Van Molle, *Femmes et politiques en Belgique*, éditions Racine, Bruxelles, (1998). Les années que nous avons retenues pour notre exercice sont celles qui correspondent le mieux aux années choisies pour la France.



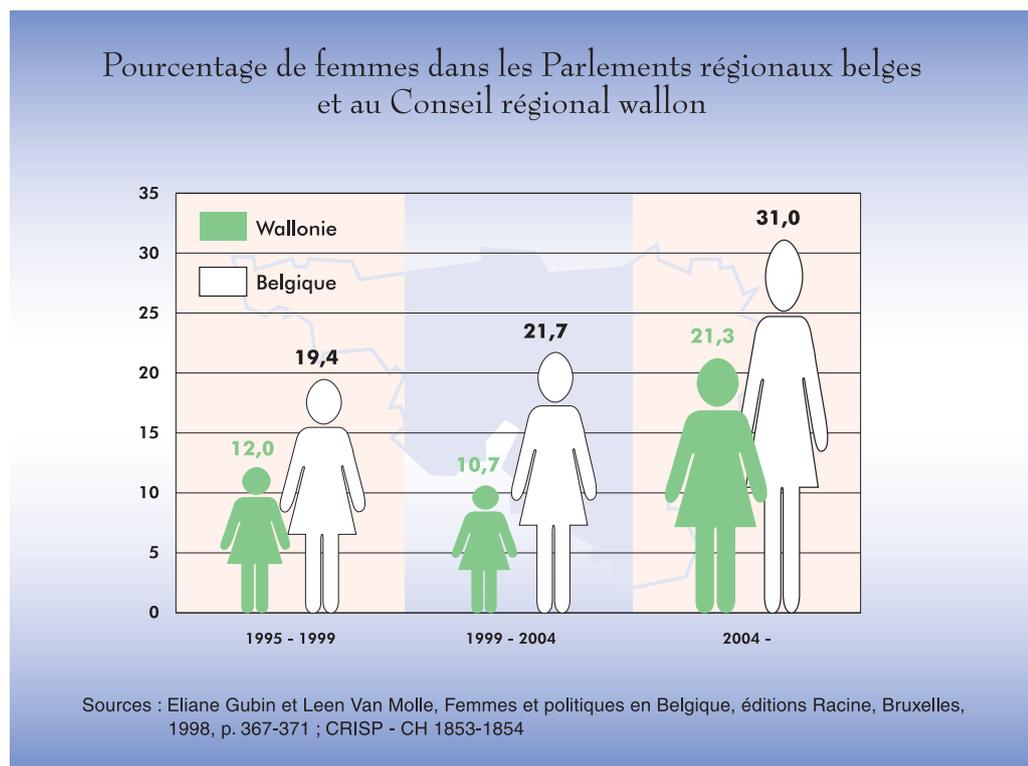
A la lecture du graphique, deux points marquants se dégagent : en premier lieu, l'évolution importante de la participation des femmes belges au Parlement national puis fédéral depuis 30 ans, et particulièrement l'impact des deux lois évoquées ci-dessus qui font passer la représentation féminine de 9 % en 1991 à 25 % en 1999 puis 35 % en 2003 ; en second lieu, la représentation féminine wallonne suit de près le mouvement national avec un léger décalage qui s'inverse en fin de période. Les différences sont toutefois peu significatives dans la mesure où, travaillant sur de faibles effectifs, le déplacement d'un mandataire a un impact important sur le pourcentage.

On peut se réjouir de cette évolution importante dans la participation politique des femmes, notamment lorsque nous la comparons à la situation française. La législa-

tion belge représente certes une belle avancée dans ce domaine. Mais ayons le triomphe modeste car la parité souhaitée et imposée par le législateur aurait pu conduire à une répartition proche des 50 %, si les candidates s'étaient effectivement trouvées en ordre utile sur les listes électorales.... Entre l'esprit de la loi et sa traduction dans la réalité, il subsiste une marge qui doit inciter à la vigilance.

Le cas des parlements régionaux en Belgique

En considérant la représentation des femmes aux parlements régionaux, force est de constater une situation moins brillante que celle que nous avons observée au niveau fédéral. Si le décalage pour l'ensemble des parlements régionaux n'est pas négligeable (31 % contre 39,5 % au fédéral, en 2003-2004), le score de la Wallonie est nettement plus préoccupant puisque ses élues ne représentent que 21,3 % du Parlement wallon alors qu'elles occupent 39 % des sièges réservés aux Wallons au Parlement fédéral. Nous n'avons pas d'explication immédiate de ce phénomène qui mériterait cependant d'être approfondi.



1.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES (2004)

Le tableau suivant présente une comparaison internationale particulièrement peu flatteuse pour la France et pour le Nord - Pas de Calais, mais aussi pour les pays "anglo-saxons" (Royaume-Uni et États-Unis) et pour trois pays méditerranéens (Portugal, Italie et Grèce). À l'inverse, les pays nordiques sont les champions de la parité politique selon ce critère, et la Belgique et l'Allemagne dépassent la proportion d'un tiers de femmes parmi les parlementaires. La position très favorable de la Wallonie au niveau national doit toutefois être nuancée par son score au niveau régional, comme nous l'avons souligné plus haut.

Proportion de femmes (en %) parmi les parlementaires nationaux en 2004, selon le PNUD (entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	%	Selon nos estimations
1	Suède	45,3	
2	Danemark	38	
3	Finlande	37,5	
	Wallonie		(37,5)
4	Norvège	36,4	
6	Pays-Bas	35,1	
8	Belgique	33,9	(34,6*)
9	Allemagne	31,4	
16	Espagne	26,6	
19	Suisse	24,8	
25	Portugal	19,1	
29	Royaume-Uni	17,3	
30	Luxembourg	16,7	
	Nord-Pas de Calais		(14,3)
34	Irlande	14,2	
35	États-Unis	14	
36	France	11,7	(14**)
42	Italie	10,3	
47	Grèce	8,7	

Source : Rapport du PNUD 2004, p. 221 ; nos calculs

(*) Y compris les sénatrices communautaires et cooptées dont le PNUD ne tient pas compte, probablement faute d'information.

(**) Le PNUD indique 11,7, mais ce chiffre ne tient pas compte du renouvellement du Sénat en 2004

2. LA PROPORTION DE FEMMES DANS LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES LES PLUS QUALIFIÉES OU À PLUS HAUT NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DÉCISIONNELLE

Pour calculer ce second indicateur composant de l'IPF, on utilise deux variables, dont on effectue ensuite une moyenne, selon une méthode que nous préciserons au moment de présenter le calcul final de l'IPF.

- La première variable est la part des femmes dans des "fonctions parlementaires, de représentation, de direction et d'encadrement supérieur". Cet intitulé n'a de sens qu'en référence à une nomenclature internationale, dite CITP-88, dont l'un des grands groupes professionnels (le groupe 1) rassemble des "postes de décision dans la politique, l'administration et l'entreprise". La très grande majorité de ces postes de niveau 1 est constituée d'emplois de dirigeants d'entreprises (y compris commerçants et dirigeants de PME) et de cadres d'entreprises.
- La seconde variable est la part des femmes dans les "postes d'encadrement et fonctions techniques", intitulé imprécis, mais qui devient utilisable quand on précise qu'il s'agit des groupes 2 et 3 de la classification CITP-88. Concrètement, il s'agit d'emplois d'encadrement intermédiaire et de techniciens, d'enseignants et de cadres de la fonction publique, de métiers qualifiés de la santé et du social, d'ingénieurs, de professions libérales et spécialisées.

2.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Sur un plan pratique, il existe une difficulté à "convertir" la nomenclature des "catégories socioprofessionnelles", en vigueur en France, selon les classes de la nomenclature internationale CITP-88. Après nous être livrés à cet exercice, il nous est apparu qu'on ne commettait pas d'erreur gênante (pour le calcul de l'IPF) en adoptant une conversion assez grossière ayant l'énorme avantage de rendre les calculs plus transparents et surtout plus aisés à effectuer sur la base des données publiques de l'INSEE par grands groupes professionnels (32 postes). Le principe de cette conversion est précisé dans l'annexe 2 du présent chapitre.

La seconde difficulté pratique - c'est une redite nécessaire - tient à l'absence de données annuelles régionalisées sur la répartition des emplois par grands groupes professionnels. Seule la régionalisation de l'enquête emploi ou l'exploitation dans quelques années du "recensement en continu" permettrait d'obtenir ces données. Nous sommes donc "condamnés", pour cette variable et pour la suivante, à nous en tenir aux recensements de population, ce qui veut dire que les derniers chiffres disponibles en 2005 pour le Nord - Pas de Calais seront ceux de 1999.

Sur cette base, on obtient les résultats suivants en France (enquête emploi de 2001) et dans le Nord - Pas de Calais (recensement de 1999). Dans les faits, la part des femmes dans ces deux grands types de fonction évolue de façon très lente au fil des ans....

Proportion de femmes (en %)		
	France 2001	NPDC 1999
Groupe 1 (fonctions de direction et d'encadrement supérieur)	35,5	31,2
Groupes 2 et 3 (fonctions spécialisées et encadrement intermédiaire)	46,1	45,7

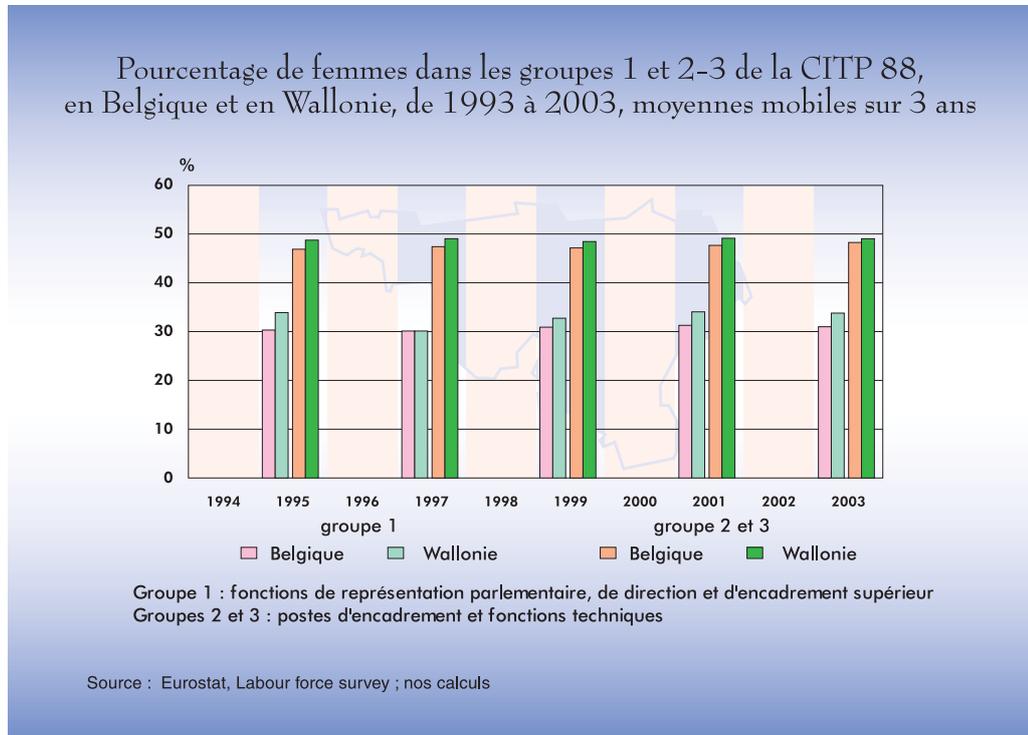
Le Nord - Pas de Calais fait un peu moins bien que la France en ce qui concerne la part des femmes dans des fonctions de direction et d'encadrement d'entreprise. Il est presque à égalité pour le second ensemble d'emplois qualifiés, mais nous allons voir que, dans ce domaine, la parité apparente peut cacher de fortes ségrégations (paragraphe 2.3).

2.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Pour la Belgique et la Wallonie, nous utiliserons les résultats de l'enquête communautaire sur les forces de travail organisée en Belgique par la Direction générale Statistique et Information économique (INS), qui s'avère être l'unique source à notre disposition pour étudier les catégories professionnelles selon la nomenclature internationale type des professions dans la version actuelle (CITP-88), mais qui ne nous permet pas de remonter au-delà de 1993.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'enquête belge est représentative au niveau régional moyennant les précautions d'usage dès lors que l'on travaille sur des catégories peu nombreuses, raison pour laquelle nous utilisons une moyenne mobile sur trois ans.

Le tableau suivant résume l'évolution des deux groupes professionnels envisagés.



Sur la période 1993-2003, la représentation féminine est stable dans les deux groupes, à des niveaux toutefois différents : les femmes participent à raison de quelque 30 % aux fonctions parlementaires, de direction et d'encadrement supérieur tandis que leur participation aux postes d'encadrement et fonctions techniques tend progressivement à la parité, ce qui ne doit pas cacher, dans cette dernière catégorie, le poids des fonctions "typiquement féminines".

Remarquons également que les scores wallons sont toujours supérieurs aux scores belges sur toute la période et dans les deux groupes, sans que les écarts soient toutefois grandement significatifs.

2.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Les comparaisons internationales selon ces critères sont très peu fiables. D'une part, les "conversions" des catégories professionnelles de chaque pays en une classification internationale commune sont très délicates, car les premières conservent inévitablement des spécificités institutionnelles issues de l'histoire de la construction nationale des métiers et professions. D'autre part, certains pays n'ont pas adopté la classification CITP-88 et s'en tiennent à la version antérieure, qui date de 1968 et qui n'est pas exactement comparable. C'est notamment le cas des Etats-Unis, dont le résultat, apparemment excellent (tableau suivant) tient sans doute en partie à cette situation. On ne peut qu'être surpris également par le très bon classement de la France (nos calculs) et de l'Allemagne (chiffres du PNUD), qui ne sont pas particulièrement des pays où les femmes accèdent aisément à des postes de décision. Enfin, il apparaît que, faute de mieux, le PNUD (rapport 2004) retient des chiffres "pour la dernière année disponible durant la période 1992-2001", ce qui est évidemment une source de biais pour des comparaisons.

Du point de vue de la parité professionnelle dans l'exercice de responsabilités décisionnelles, la seconde colonne de chiffres du tableau est nettement plus importante que la première. Cette dernière n'est pas négligeable, mais le fait que les femmes soient fortement représentées dans les groupes 2 et 3 de la CITP-88 peut aussi s'accompagner de formes de ségrégation ou de "relégation", dans la mesure où de nombreux métiers correspondants sont certes spécialisés et diplômés, mais dans les secteurs souvent très féminisés de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement. Une bonne « performance » dans la seconde colonne (par exemple 50 % de femmes, voire plus) peut donc fort bien coexister avec une forte inégalité d'accès aux fonctions d'ingénieurs et de cadres techniques d'entreprises (en France : 14 % de femmes seulement), "compensée" statistiquement par une très forte proportion de femmes dans l'enseignement primaire et secondaire (en France, parmi les instituteurs, il y a 66 % de femmes) ou, plus encore, dans les professions intermédiaires de la santé et du travail social (en France : 77 % de femmes).

Dernière constatation qui doit nous inciter à la prudence et à la réflexion concernant l'interprétation de ces indicateurs : les anciens pays de l'est obtiennent de très bons scores en matière de participation des femmes aux fonctions de direction et d'encadrement, bien avant les pays de l'Europe des six, et les pays nordiques qui arrivent régulièrement en tête de classement ne sont pas spécialement bien cotés sur ce point. Nous manquons d'éléments pour introduire une hypothèse interprétative mais le fait mérite d'être souligné.

Proportion de femmes (en % du total) occupant d'une part des fonctions parlementaires, de représentation, de direction et d'encadrement supérieur (groupe 1) et, d'autre part, des postes d'encadrement et fonctions techniques (groupes 2 et 3).
Entre parenthèses, nos estimations.

Classement selon le groupe 1	Pays	Groupe 1	Groupes 2 et 3	Classement selon les groupes 2 et 3
2	États-Unis	46	55	10
	France^a	35,5	46,1	
14	Allemagne	34	49	28
	Wallonie^b	33,8	49	
	Nord-Pas de Calais^c	31,2	45,7	
17	Suède	31	50	26
18	Espagne	31	46	34
19	Royaume-Uni	31	44	38
20	Belgique^d	30 (30,9)	48 (48,2)	30
21	Islande	29	55	9
23	Portugal	29	51	23
25	Irlande	28	52	16
26	Finlande	28	52	17
27	Norvège	28	49	27
28	Suisse	28	45	36
33	Pays-Bas	26	48	29
34	Grèce	26	48	32
38	Danemark	22	51	22
40	Italie	21	45	37

Source : Rapport du PNUD 2004, p. 221 ; nos calculs

(a) Nos calculs pour 2001. Le PNUD ne fournit pas de données pour la France
(b) Nos calculs pour 2003. (c) Nos calculs pour 1999. (d) Nos estimations concernant l'année 2003.

3. LA MAÎTRISE DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES TIRÉES DU TRAVAIL PAR LES FEMMES ET LES HOMMES (OU INÉGALITÉ D'ACCÈS AU REVENU DU TRAVAIL)

Les concepts et les méthodes relatifs à cette troisième dimension de l'IPF sont très compliqués à saisir. Une première raison de cette complexité gênante est pratique. Il n'existe pas en effet de données directes, comparables entre pays, des revenus respectifs du travail de l'ensemble des hommes et de l'ensemble des femmes. Il faut donc effectuer des calculs indirects ou "par dérivation". Mais, pour contourner la difficulté, les experts du PNUD ont choisi une voie ardue. Et par ailleurs, certains de leurs choix sont irrecevables à nos yeux. On aurait pu, selon nous, faire mieux, et plus simple, sur la base des mêmes données et de la même idée générale. Nos arguments sur ce point figurent dans l'annexe 3 du présent chapitre, où nous présentons d'abord notre propre vision des choses, puis la méthode du PNUD. Nous nous en tenons, dans les calculs qui suivent, à la méthode du PNUD.

3.1. LE REVENU ESTIMÉ DU TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES EN FRANCE ET DANS LE NORD - PAS DE CALAIS EN 2001-2002, SELON LA MÉTHODE DU PNUD

On suit ici très fidèlement les trois étapes des calculs du PNUD, telles qu'elles sont présentées en annexe 3.

A. Première étape : la part des femmes dans les revenus salariaux

Commençons par les salaires annuels comparés des femmes et des hommes. Pour cette variable, en France comme dans le Nord - Pas de Calais, on peut s'appuyer sur les DADS (déclarations annuelles de données sociales), bien qu'elles ne couvrent pas la fonction publique d'État et des collectivités territoriales.

En 2001 comme en 2002, le rapport des salaires annuels moyens S_f/S_m selon cette source était de 0,73 en France. Cela veut dire que le salaire annuel moyen des femmes représentait 73 % de celui des hommes. Bien entendu, ce chiffre ne se limite pas aux seuls salariés à temps complet. Il inclut, ce qui est normal en vue d'une estimation comparée des revenus du travail, les emplois à temps partiel.

Dans le Nord - Pas de Calais, ce même rapport était identique : 0,73. Mais un grand mérite de la méthode du PNUD (voir l'annexe 3) est que, pour évaluer l'inégalité d'accès des femmes et des hommes aux revenus du travail, elle ne se limite pas à estimer les inégalités de salaires entre celles et ceux qui ont un emploi. Elle fait intervenir fort justement l'inégalité d'accès à l'activité, via la proportion respective des hommes et des femmes dans la population active. Cela permet d'évaluer la part des femmes dans l'ensemble des revenus salariaux, notion essentielle et pourtant très peu connue.

C'est ici que des écarts apparaissent entre la région et la France. En France, en 2001, la part des femmes dans la population active était de 45,5 %. Dans le Nord - Pas de Calais, on ne dispose pas de données depuis 1999, année du dernier recensement, où cette proportion était de 43,56 %.

Avec ces chiffres, la part des femmes dans l'ensemble des revenus salariaux était de 37,9 % en France et de 36,1 % dans le Nord - Pas de Calais, un écart de 1,8 points en défaveur de la région, et qui tient entièrement à l'écart de la proportion de femmes dans la population active.

B. Deuxième étape : la valeur monétaire (en parités de pouvoir d'achat) du revenu du travail des femmes et des hommes, par personne

En appliquant la méthode du PNUD (annexe 3), on obtient les résultats suivants, pour 2002.

Le calcul pour la France a été explicité dans l'annexe 3 pour l'année 2001. Pour 2002, on obtient les chiffres de 20.374 dollars (PPA) par femme et de 35.380 dollars (PPA) par homme. Soit un rapport de 0,576 entre le premier et le second, inchangé entre 2001 et 2002.

Dans le Nord - Pas de Calais, en tenant compte du niveau du PIB régional et de la part des femmes et des hommes dans la population régionale totale, on obtient les chiffres de 15.266 dollars pour les femmes et de 28.757 dollars pour les hommes, soit un rapport de 0,531 entre le premier et le second.

Premier commentaire : le revenu par tête des femmes représente 57,6 % de celui des hommes en France, et 53,1 % dans le Nord - Pas de Calais, soit 4,5 points de moins. Cet écart important s'explique presque entièrement par la plus faible proportion de femmes dans la population active régionale. On a vu qu'elle était de 43,56 % dans le Nord - Pas de Calais (en 1999) et de 45,5 % en France (en 2001)⁽²¹⁾. Le facteur démographique joue très peu : la part des femmes dans la population totale est de 51,57 % dans la région (au 1er janvier 2002), contre 51,42 en France (en 2001).

Deuxième commentaire : par rapport à la France, le revenu par tête dans le Nord - Pas de Calais est inférieur de 19 % pour les hommes, et de 25 % pour les femmes. Le niveau du PIB par habitant étant inférieur d'environ 20 % dans le Nord - Pas de Calais, cela explique l'essentiel de l'écart de 19 % entre la région et la France concernant les hommes. L'écart supérieur pour les femmes (25 %) renvoie au premier commentaire.

(21) On peut se demander pourquoi un écart de près de deux points en matière de proportion de femmes dans la population active peut provoquer un écart de plus de quatre points dans le rapport des revenus des femmes et des hommes. Il faut pour le comprendre se reporter à la formule (1) de l'annexe 3, qui montre que ce dernier rapport est proportionnel au quotient pf / ph (quotient de la proportion de femmes dans la population active à la proportion d'hommes). Si pf est inférieur de deux points dans la région, il en résulte que ph est supérieur de deux points. Le quotient pf / ph est donc doublement affecté : à la baisse au numérateur, à la hausse au dénominateur. Il varie donc plus fortement que son seul numérateur.

C. Troisième étape : l'indice de revenu (compris entre 0 et 1) par femme et par homme

Cet indice se déduit immédiatement des chiffres précédents, en adoptant les conventions et la formule du PNUD⁽²²⁾, que nous soumettons à critique dans l'annexe 3.

En France, en 2002, l'indice de revenu des femmes était de 0,505, et celui des hommes de 0,878. Dans le Nord - Pas de Calais, ces valeurs étaient respectivement de 0,38 et 0,718. À nouveau, une forte infériorité régionale (25 % de moins pour l'indice féminin, et 18 % de moins pour les hommes), mais qui s'explique elle aussi essentiellement, pour les deux sexes, par l'infériorité du PIB régional par habitant.

On en déduit l'indice d'inégalité (entre 0 et 1) de la répartition des revenus entre les femmes et les hommes (voir l'annexe 3 pour la formule). C'est cet indice qui entrera directement dans l'IPF. Il vaut 0,637 en France et 0,492 dans le Nord - Pas de Calais, soit 22,6 % de moins dans le Nord - Pas de Calais, chiffre apparemment énorme. Mais environ 20 points sur ces 22,6 s'expliquent par l'infériorité du PIB par habitant. Ce qui renvoie à notre principal motif d'insatisfaction vis-à-vis de cet indicateur (voir l'introduction de ce chapitre).

3.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

Les explications données pour la France et le Nord - Pas de Calais concernant le détail du calcul, la signification des étapes intermédiaires et les réserves quant au rôle joué par le PIB dans l'estimation de l'IPF sont également d'application dans leur totalité pour la Belgique et la Wallonie. Néanmoins, pour faciliter une comparaison interne de nos deux pays et de nos deux régions, nous présentons les résultats obtenus à chacune des étapes du calcul. L'exercice porte sur l'année de référence 2003.

1 Le rapport salarial moyen (Rs) femmes/hommes est de 0,754 en Belgique et de 0,769 en Wallonie, soit un léger avantage pour la région. Ce rapport est calculé sur les rémunérations ordinaires annuelles hors secteur agricole déclarées à l'Office national de Sécurité sociale (ONSS). Ne sont pas prises en compte les rémunérations des travailleurs des collectivités locales et provinciales (ONSSAPL).

2 La part des femmes dans les revenus salariaux est de 36,6 % pour la Belgique et 36,8 % pour la Wallonie alors que la part des femmes dans la population active est de 43,4 pour la Belgique et 43,1 pour la Wallonie. Comme on pouvait l'imaginer, la part des femmes dans les revenus salariaux est bien moins élevée que leur proportion dans la population active. Il n'y a toutefois que très peu de différence entre la Belgique et la Wallonie.

3 Le revenu moyen estimé du travail des femmes dans le PIB total (Rf) s'élève à 21.247 dollars (PPA) en Belgique et à 15.258 en Wallonie. Les valeurs respectives pour les hommes (Rh) sont de 38.353 et 27.777. On voit déjà, à ce stade, que

(22) Indice de revenu
du travail des femmes
 $= (Rf - 100) / (40.000 - 100)$, où Rf est le
revenu estimé du
travail des femmes.
De même pour les
hommes.

l'introduction du PIB creuse un écart non seulement entre hommes et femmes mais aussi entre la Belgique et la Wallonie.

4 Les indices de revenu selon la méthode proposée par le PNUD donnent, pour les femmes, des valeurs de 0,530 en Belgique et de 0,380 en Wallonie. Les indices de revenu masculins sont, quant à eux, de 0,959 pour la Belgique et de 0,694 pour la Wallonie. Le fossé se creuse.

5 Enfin, le "PEER revenu", qui entrera dans la composition de l'IPF, est estimé à 0,678 pour la Belgique et 0,487 pour la Wallonie. Avec ce dernier résultat, nous constatons que la Belgique est proche de la France comme la Wallonie est proche du Nord - Pas de Calais mais que les deux régions enregistrent une performance nettement moins bonne que leur pays respectif, l'une et l'autre étant pénalisées par le niveau de leur PIB.

3.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES SUR LA BASE DE LA MÉTHODE ET DES DONNÉES DU PNUD

Le tableau suivant présente les valeurs de quatre variables. Le classement est effectué ici en fonction des valeurs de la première colonne, qui correspond, selon nous, à une meilleure estimation que la quatrième, celle qui fournit pourtant l'indicateur final d'inégalité retenu par le PNUD comme troisième composante de l'IPF. Ces quatre variables sont :

- le rapport (colonne 1) entre le revenu du travail qui revient aux femmes (par personne) et celui des hommes (par personne) ;
- les valeurs absolues de ces deux revenus, en PPA (colonnes 2 et 3) ;
- l'indicateur final (indice compris entre 0 et 1) d'inégalité des revenus au sens du PNUD (ou PEER, "pourcentage équivalent d'égalité de la répartition", voir l'annexe 3). Toutefois, le PNUD ne publiant pas les valeurs de cet indice final, ni les données démographiques par sexe qui nous auraient permis de le calculer avec ses propres chiffres, nous avons estimé cet indice en supposant l'égalité des populations féminines et masculines, ce qui ne peut produire ici que des biais négligeables.

Une fois de plus, les pays nordiques sont en avance dans ce domaine (avec des rapports du revenu des femmes au revenu des hommes compris entre 72 % et plus de 80 %), suivis des pays anglo-saxons et de la France (autour de 60 %), puis d'un groupe de pays où ce rapport est compris entre 50 % et 55 %, où figurent la Wallonie, le Nord - Pas de Calais et la Belgique. Trois pays méditerranéens ferment la marche, avec des rapports inférieurs à 45 %.

Un autre constat s'impose : avec l'indicateur final retenu par le PNUD (colonne 4), le classement de cette inégalité est profondément modifié, en faveur des pays, comme la Norvège ou les Etats-Unis, à haut niveau de PIB par habitant, et en défaveur

de pays (ou de régions) moins riches, mais relativement moins inégalitaires. Le Nord - Pas de Calais et la Wallonie sont évidemment très défavorisés par cette injustice statistique.

Le revenu estimé par personne pour les femmes et pour les hommes et
le PEER correspondant
Classement selon le rapport femmes/hommes.

	Rapport des revenus féminins et masculins "par tête"	Revenu du travail des femmes (dollars PPA), "par tête"	Revenu du travail des hommes (dollars PPA), "par tête"	PEER ^f (indice final d'inégalité du PNUD, entre 0 et 1)
Suède	0,83	23 781	28 700	0,65
Norvège	0,74	31 356	42 340	0,9
Danemark	0,72	26 074	36 161	0,76
États-Unis	0,62	27 338	43 797	0,84
Royaume-Uni	0,6	19 807	32 984	0,62
France	0,59^a	19 923^b	33 950^b	0,63
Wallonie^c	0,55	15.258	27.777	0,49
Portugal	0,54	13 084	24 373	0,42
Nord-Pas de Calais	0,53	15 266	28 757	0,5
Pays-Bas	0,53	20 358	38 266	0,66
Allemagne	0,52	18 763	35 885	0,61
Belgique	0,50^d	18 528^e	37 180^e	0,62^f
Italie	0,45	16 702	36 959	0,57
Espagne	0,44	13 209	29 971	0,46
Grèce	0,43	10 892	25 601	0,38

Source : Rapport du PNUD 2004, p. 217 ; nos calculs pour le Nord - Pas de Calais et la Wallonie

(a) Ce chiffre est celui du PNUD (2004). Notre estimation (arrondie à deux chiffres après la virgule) est proche : 0,58.

(b) Chiffres du PNUD, un peu inférieurs aux nôtres (respectivement 20.374 et 35.380), en raison d'un écart entre les données du PNUD et les nôtres quant à la valeur du PIB 2002 (en PPA).

(c) Nos estimations sont basées sur les données de l'année 2003 et non 2002 comme les estimations proposées par le PNUD

(d) Pour 2003, le taux belge est de 0,55.

(e) En 2003, ces valeurs sont respectivement de 21.247(dollars PPA) et de 38.353. En conséquence, et d'après nos calculs, le PEER belge devrait atteindre le niveau de 0,68.

(f) Notre calcul, fondé sur la définition et les valeurs du PNUD, sauf en ce qui concerne la part des femmes dans la population, supposée égale à 0,5.

4. L'IPF

C'est la moyenne simple de trois sous-indicateurs, baptisés chacun PEER ("pourcentage équivalent d'égalité de la répartition", indexé pour être compris entre 0 et 1), respectivement pour la parité politique, la parité professionnelle (fonctions qualifiées et à fortes responsabilités économiques), et la parité dans l'accès au revenu du travail⁽²³⁾.

4.1. LA FRANCE ET LE NORD - PAS DE CALAIS

Les résultats pour 2002 (ou années proches) sont les suivants :

L'IPF de la France vaut 0,686, moyenne des trois sous-indicateurs de parité politique (0,47, données de 2002-2004), professionnelle (0,95, 2001) et des revenus (0,64, 2002). On peut être surpris que la très mauvaise performance en matière de parité politique (14 % de femmes au Parlement) se traduise par un indice (entre 0 et 1) de 0,49, ou que la performance moyenne en matière de parité professionnelle aboutisse à un indice de 0,95, proche du maximum 1 (parité d'accès parfaite). Mais c'est la conséquence mathématique du choix contestable de la formule de calcul des PEER (voir l'annexe 3).

Quant à l'IPF du Nord - Pas de Calais, il vaut 0,630, comme moyenne des trois valeurs 0,48 (parité politique, 2002-2004), 0,92 (parité professionnelle, 1999), et 0,49 (parité des revenus, 2002).

L'infériorité de l'IPF du Nord - Pas de Calais s'explique essentiellement par la valeur de l'indicateur de parité des revenus, mais cela tient plus à la méthode du PNUD (le rôle incompréhensible du PIB par habitant) qu'à l'existence de disparités importantes. On a vu en effet que le rapport du revenu des femmes à celui des hommes était de 59 % en France et de 53 % dans la région, soit un écart de 6 points, très inférieur à l'écart de 15 points (de 49 à 64) affiché par l'indicateur du PNUD de parité des revenus.

L'IPF en France et dans le Nord-Pas-de-Calais, tableau de synthèse, méthode du PNUD

PEER parité politique	PEER parité professionnelle	PEER parité des revenus	IPF (moyenne)
France, 2002-04	France, 2001	France, 2002	France
0,47	0,95	0,64	0,686
NPDC, 2002-04	NPDC, RP 1999	NPDC, 2002	NPDC
0,48	0,92	0,49	0,63

(23) En ce qui concerne la parité professionnelle, on a vu que deux variables intervenaient, correspondant à la place des femmes dans deux ensembles distincts de professions (voir la section 2 de ce chapitre). Ce problème est résolu en construisant deux PEER et en effectuant leur moyenne pour obtenir le PEER de parité professionnelle.

4.2. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE

La Belgique et la Wallonie présentent un IPF avantageux grâce à de bonnes performances dans la représentation des femmes en politique et dans les fonctions professionnelles. Les moins bons résultats obtenus dans la parité des revenus sont un peu dissimulés par le résultat final.

L'IPF en Belgique et en Wallonie,
tableau de synthèse, méthode du PNUD

PEER parité politique	PEER parité professionnelle	PEER parité des revenus	IPF (moyenne)
Belgique, 2003	Belgique, 2003	Belgique, 2003	Belgique, 2003
0,9	0,92	0,68	0,833
Wallonie, 2003	Wallonie, 2003	Wallonie, 2003	Wallonie, 2003
0,93	0,94	0,49	0,787

Or, l'insertion des femmes dans la vie économique, sur le marché du travail notamment, constitue toujours un terrain où les inégalités sont lourdes et touchent une frange très importante de la population féminine. Il ne faut donc pas se laisser abuser par un indicateur construit avec les intentions les plus louables, mais qui occulte parfois plus qu'il n'éclaire.

4.3. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Le tableau qui suit fournit les valeurs de l'IPF selon la méthode et les chiffres du PNUD. L'année est en principe 2002, mais, dans de nombreux pays, les calculs utilisent « la dernière année disponible ». Nous avons déjà signalé, au début de cette étude, la bonne performance des pays nordiques selon cet indicateur, et le mauvais classement de la France, qui ne semble pas vouloir fournir au PNUD les données permettant de calculer son IPF...

Valeurs de l'IPF en 2002 selon le PNUD
(entre parenthèses, nos estimations)

Classement du PNUD	Pays	IPF	Nos estimations
1	Norvège	0,908	
2	Suède	0,854	
3	Danemark	0,847	
4	Finlande	0,82	
5	Pays-Bas	0,817	
7	Belgique	0,808	(0,833*)
9	Allemagne	0,804	
	Wallonie		(0,787*)
12	Suisse	0,771	
13	Autriche	0,77	
14	États-Unis	0,769	
15	Espagne	0,716	
16	Irlande	0,71	
18	Royaume-Uni	0,698	
	France**		(0,686)
23	Portugal	0,644	
	Nord-Pas de Calais		(0,630)
32	Italie	0,583	
43	Grèce	0,523	

Source : Rapport du PNUD 2004, p. 221 ; nos calculs

(*) Nos calculs concernent l'année 2003. (**) Nos calculs. Le PNUD ne fournit pas l'IPF pour la France

La Belgique et la Wallonie sont en bonne position dans le classement juste après les pays nordiques, mais il faut nuancer ce score comme nous l'avons signalé plus haut. A noter cependant que si le PIB n'intervenait pas dans le calcul de l'IPF, la Wallonie se situerait probablement au-dessus de la Belgique.

Le Nord - Pas de Calais est encore plus mal classé que la France, mais l'écart entre les deux serait faible si la méthode du PNUD ne faisait pas intervenir le PIB dans ses calculs.

Pour cette raison entre autres, nous allons terminer ce chapitre en présentant un IPF alternatif particulièrement facile à comprendre et à utiliser.

4.4. UN IPF ALTERNATIF

Nous noterons IPF-a (IPF alternatif), un indicateur synthétique très proche de celui du PNUD, mais évitant des complications qui nous semblent soit inutiles, soit critiquables.

Cet IPF-a sera la moyenne de trois indicateurs compris entre 0 et 1, à savoir :

- pour la parité politique, le pourcentage de femmes au Parlement divisé par 50. On aurait pu également choisir le rapport des proportions de femmes et d'hommes au Parlement ;
- pour la parité dans l'accès aux deux groupes de professions A et B définis par le PNUD, l'indicateur sera la somme du pourcentage de femmes dans le groupe A et de leur pourcentage dans le groupe B⁽²⁴⁾ ;
- pour la parité dans l'accès au revenu du travail, ce sera le rapport⁽²⁵⁾ du revenu par femme au revenu par homme, selon les définitions du PNUD.

Le tableau suivant reproduit les résultats ainsi obtenus. Le classement est celui de l'IPF-a. Dans la dernière colonne, on rappelle le classement obtenu selon l'IPF du PNUD. Les deux classements sont assez proches, mais l'inversion du classement de la Suède et de la Norvège (avec des niveaux d'IPF-a très différents), le classement, meilleur dans l'IPF-a, de l'Allemagne, l'inversion des rapports Wallonie - Belgique et la proximité de l'IPF-a de la France et du Nord - Pas de Calais, sont autant de différences entre ces deux indicateurs, au demeurant très proches dans leur inspiration.

L'IPF alternatif et ses composantes

	% F Parlement divisé par 50	% F groupe A + % F groupe B	Revenu F/H	IPF-a (moyenne)	Classement selon l'IPF du PNUD
Suède	0,906	0,81	0,83	0,849	2
Norvège	0,728	0,77	0,74	0,746	1
Danemark	0,76	0,73	0,72	0,737	3
Wallonie*	0,75	0,828	0,505	0,694	
Belgique*	0,692	0,791	0,521	0,668	7
Allemagne	0,628	0,83	0,52	0,659	9
Pays-Bas	0,702	0,74	0,53	0,657	5
États-Unis	0,28	1,01	0,62	0,637	14
Espagne	0,532	0,77	0,44	0,581	15
Portugal	0,382	0,8	0,54	0,574	23
Royaume-Uni	0,346	0,75	0,6	0,565	18
France	0,28	0,819	0,59	0,563	19
Nord-Pas de Calais	0,286	0,777	0,53	0,531	
Grèce	0,174	0,74	0,43	0,448	43
Italie	0,206	0,66	0,45	0,439	32

(24) Cette façon de faire, particulièrement simple, fournit un chiffre compris de fait entre 0 et 1, tout en respectant le souci du PNUD de donner le même poids à ces deux pourcentages

(25) Nous avons préféré ici le rapport des revenus des deux sexes à l'utilisation d'une éventuelle part des femmes dans le revenu (ce qui aurait semblé plus cohérent avec notre choix concernant la parité politique), parce que les revenus dont il est question sont définis "par personne" (par femme, et par homme), et non pour l'ensemble des femmes et l'ensemble des hommes. On n'est donc pas dans la même situation qu'avec la parité politique.

(*) Estimations calculées sur l'année 2003.

Cet indicateur alternatif doit être pris comme une proposition, parmi bien d'autres possibles, visant à rendre l'IPF accessible au plus grand nombre, tout en conservant l'essentiel de ce qui fait la valeur de cet indicateur, encore insuffisamment connu et diffusé. On enseigne aujourd'hui l'IDH dans l'enseignement du second degré en France. Pourrait-on y enseigner l'IPF tel qu'il est ? Nous en doutons fortement.

CONCLUSION

AU TERME DE CET EXERCICE, NOUS TIRONS LES ENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

- 1/ Le calcul des indicateurs synthétiques du PNUD à l'échelle régionale est possible, offrant ainsi une alternative au PIB ; la tentative de les produire sur une longue période est plus problématique, sauf pour l'IDH ;
- 2/ L'exercice nous a livré de précieuses leçons pour nuancer et améliorer l'outil dans son approche multidimensionnelle du développement humain, de la pauvreté et de la participation des femmes. En déconstruisant et en reconstruisant les indicateurs, nous avons pénétré leur « boîte noire » et mis en évidence leurs qualités et leurs faiblesses tant au niveau des données et de leur disponibilité qu'au niveau des méthodes de calculs. Ces étapes sont incontestablement sources d'enrichissement et de clarifications pour la compréhension des phénomènes. Elles constituent un tremplin pour le débat scientifique et le débat public.
- 3/ La collaboration interrégionale a apporté une plus-value incontestable. Elle offre une meilleure connaissance de la dialectique Nord - Pas de Calais/France et Wallonie/Belgique mais aussi des relations France/Belgique et Nord - Pas de Calais/Wallonie, sans compter la salutaire mise en perspective internationale. Derrière une apparente communauté de destins, se dissimulent des différences 'intimes' qui invitent à la réflexion et à l'approfondissement et qui, au contact de l'autre, affinent notre regard sur nous-mêmes.
- 4/ Le travail réalisé a de nouveau mis en évidence la nécessité, pour une meilleure compréhension de nos sociétés, de bien identifier ce que nous voulons et souhaitons connaître, de bien mettre en place les moyens de les connaître et de bien les mesurer pour déboucher sur des analyses pertinentes. Cela semble aller de soi mais il n'est jamais inutile de le répéter. Comment s'expliquer l'incroyable difficulté dans laquelle nous nous trouvons, nous, pays riches, pour disposer de mesures de l'analphabétisme ou de l'illettrisme ?
- 5/ En raison de l'intérêt de cette étude et de ses résultats, nous ne pouvons que recommander l'exercice aux autres régions sensibles à la problématique du développement humain. Et, pour faire un pas de plus, nous pourrions suggérer modestement comme "bonne pratique", pour reprendre une expression du moment, d'intégrer ces indicateurs dans la batterie des indicateurs européens retenus pour mesurer les efforts fournis par les pays, - et les régions,- dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

AU-DELÀ DES CONCLUSIONS

Nous prolongeons ces conclusions par deux souhaits “politiques”. Le premier porte sur la question : que faire de ces indicateurs ? Le second concerne le besoin urgent, en France, de statistiques régionalisées qui font actuellement défaut sur plusieurs des grandes variables du développement humain.

I. QUE FAIRE DE CES INDICATEURS ?

Il faudrait faire autour de ces indicateurs, et de deux ou trois autres (on pense en particulier à un indicateur synthétique d'inégalité et de pauvreté s'inspirant du BIP 40⁽²⁶⁾, ainsi qu'à l'empreinte écologique), de “l'éducation populaire”. Tant qu'ils resteront une affaire d'experts et de “techniciens”, ce qui tend à être le cas aujourd'hui en dépit de progrès récents impulsés par le PNUD, ils n'auront qu'une influence limitée sur les décisions publiques et privées, et les indicateurs dominants continueront à dominer.

Décentralisation, éducation et popularisation, médiatisation sont selon nous les trois idées essentielles.

Décentralisation. Le salut viendra, s'il doit venir, d'initiatives locales et territoriales, publiques, associatives ou mixtes, les seules à même de faire jouer la proximité et de donner la parole aux citoyens et aux acteurs multiples du développement. Ces initiatives peuvent être encouragées par des institutions nationales ou internationales, mais dans de nombreux cas, ces dernières sont beaucoup plus engluées que les “acteurs de terrain” dans la pensée économiste et l'obsession de la croissance. Le PNUD est à cet égard une exception précieuse.

Éducation et popularisation. Ces indicateurs doivent être considérés non pas d'abord comme des outils de pilotage réservés aux institutions et à leurs “pilotes” (ce qu'ils peuvent être par ailleurs), mais surtout comme des supports de débats publics sur le sens du “développement”. Et ces débats doivent associer des spécialistes et des non spécialistes, des citoyens ordinaires, des élus, des associations, des formateurs et des personnes en formation, à travers des “réseaux d'intéressement” et des “forums hybrides”, pour employer des termes de sociologues de l'innovation et de la démocratie technique (Michel Callon entre autres). Les indicateurs alternatifs ne doivent pas devenir de nouveaux fétiches prenant la place du PIB et de la croissance, ils doivent faire l'objet de critiques et de réévaluation. Si tel est le cas, ils seront des supports importants mais non exclusifs de la formation des jugements et de l'aide à la décision. Pour que cela soit possible, il faut aussi que les experts qui construisent ces indicateurs admettent des compromis entre le souci de perfection technique et l'objectif d'accessibilité la plus large possible. Il faudrait même dans l'idéal que des non spécialistes aient leur mot à dire sur la conception de ces outils et sur les méthodes correspondantes.

(26) Le BIP 40, “Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté”, a été mis au point en France par des chercheurs et statisticiens, en relation étroite avec un réseau associatif, le RAI (Réseau d'Alerte sur les Inégalités).

Médiatisation. En citant ce terme en dernier, on veut signifier que la stratégie politique souhaitable à nos yeux n'est pas d'abord une stratégie de "communication" venant d'en haut, utile par ailleurs, mais reproduisant, si d'autres actions ne sont pas menées, la coupure entre les experts et les profanes, et laissant ces derniers dans l'incapacité de « saisir » le sens profond de cette forme de connaissance. "Saisir", au sens de se saisir de ces outils en se les appropriant. Mais si les efforts de médiatisation peuvent relayer un travail décentralisé d'éducation populaire, ils en seront un important complément.

Concrètement, dans la région du Nord - Pas de Calais, on peut penser à diverses initiatives :

- Des « assises régionales décentralisées du développement humain durable » pour lancer des pistes, fédérer des énergies, constituer de premiers réseaux, et mettre de tels indicateurs en débat, sans leur accorder l'exclusivité dans les analyses.
- Des initiatives en direction de la formation initiale et continue. Par exemple, mettre l'IDH, l'IPH et l'IPF d'une région en fiches pédagogiques, en livrets. Et de même pour l'empreinte écologique et pour une éventuelle déclinaison régionale du BIP 40.
- Des initiatives visant à susciter, à une échelle territoriale infra-régionale, un semblable travail de mise au point partenariale ou « participative » de bilans et d'indicateurs pour la réflexion et pour l'action.
- La recherche d'alliances avec d'autres régions et d'autres territoires, y compris dans d'autres pays, afin de faire pression et de contribuer à la diffusion de ces pratiques.
- La mobilisation de l'institution régionale en faveur de ces outils et de ces pratiques.

II. UNE RECOMMANDATION POUR LA FRANCE : PORTER UNE EXIGENCE POLITIQUE DE RÉGIONALISATION DE CERTAINES ENQUÊTES SANS LESQUELLES AUCUN SUIVI RÉGIONAL DE VARIABLES SOCIALES CRUCIALES N'EST POSSIBLE

Ce travail fournit des résultats chiffrés utiles pour des diagnostics. Mais il débouche sur un autre constat. Les politiques de décentralisation et de régionalisation, les besoins de construction d'une Europe des régions, exigent une semblable régionalisation de certains dispositifs d'enquête qui, en France, n'ont pas été conçus à cet effet.

C'est notamment le cas pour deux sources d'informations cruciales sur les questions de développement humain, de pauvreté humaine et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. D'une part l'enquête sur l'emploi, qui est une vaste enquête auprès des ménages (65.000 ménages en France) sur les questions de travail et d'emploi (entre autres), et dont la régionalisation serait possible. Il est vrai que le "recensement en continu" peut, d'ici quelques années (mais probablement pas avant 2010 !), suppléer en partie ce manque, et avec une fiabilité supérieure. Mais il n'aura pas la possibilité d'informer aussi rapidement les acteurs publics de la situation année après année. Et par ailleurs, certaines données importantes sur l'emploi n'y figurent pas. D'autre part, même si l'investissement est ici plus lourd, l'enquête revenus fiscaux (ou un dispositif de même nature qui semble actuellement en discussion à l'INSEE), sans laquelle aucun suivi régional ni aucune comparaison interrégionale des inégalités et de la pauvreté des revenus n'est possible de façon sérieuse.

Nous recommandons sur ces questions une action concertée des exécutifs régionaux français auprès du CNIS.

Sans un tel effort du système statistique français, les variables suivantes ne peuvent pas être suivies annuellement à l'échelle régionale d'une façon autorisant des comparaisons nationales et internationales fiables (liste non exhaustive) :

- Le taux de chômage de longue durée, total et par sexe
- Le taux de chômage par grandes catégories professionnelles
- Le taux d'emplois à temps partiel, total et par sexe
- La durée du travail, le taux d'emplois précaires (CDD, intérim)
- Le taux de pauvreté monétaire et les indicateurs d'inégalités de revenu
- La population active, totale et par sexe
- La population active occupée par grands groupes socioprofessionnels, totaux et par sexe

Il est certes possible, pour certaines de ces variables, de fournir des estimations régionales diverses, mais leur qualité ne peut être que modeste, notamment si l'objectif est de préserver la comparabilité internationale des chiffres.

On pourrait envisager une traduction en deux ou trois langues d'une version plus courte de cette étude (une dizaine de pages), à des fins de diffusion internationale, en demandant éventuellement au PNUD de relayer l'information ou de la faire figurer sur son site. Voir aussi comment utiliser les sites de nos régions respectives.

ANNEXES

ANNEXES DU CHAPITRE 1 : LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IDH ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE	111
1. L'INDICE D'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE	112
2. L'INDICE DE NIVEAU D'INSTRUCTION (Ini)	112
3. L'INDICE DE PIB PAR HABITANT EN PPA (Parités de Pouvoir d'Achat)	116
ANNEXES DU CHAPITRE 2 : LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IPH-2 ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE	118
1. LA FORMULE DE CALCUL DE L'IPH-2	118
2. LA PROBABILITÉ À LA NAISSANCE DE DÉCÉDER AVANT 60 ANS (MULTIPLIÉE PAR 100)	119
3. LE TAUX D'ILLETTRISME DES ADULTES DE 16 À 65 ANS	120
4. LE POURCENTAGE DE LA POPULATION VIVANT EN DEÇÀ DU SEUIL DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE.....	120
5. LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (EN % DE LA POPULATION ACTIVE)	120
6. UNE ENQUÊTE INEXPLOITABLE POUR NOTRE OBJET : L'ECHP	121
ANNEXES DU CHAPITRE 3 : LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IPF ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE	123
1. LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IPF SUR LA BASE DE SES TROIS INDICATEURS PARTIELS	123
2. LA PART DES FEMMES DANS LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE	126
3. UNE MÉTHODE SIMPLIFIÉE DE CONVERSION DES "CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES" DE L'INSEE EN "GROUPE" 1, 2 ET 3 DE LA CITP-88	127
4. L'INÉGALITÉ D'ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AU REVENU DU TRAVAIL	128

ANNEXES

ANNEXES DU CHAPITRE 1 : LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IDH ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

La méthode utilisée est identique à celle du PNUD⁽²⁷⁾, mais certains choix ont été effectués dans les détails de sa mise en oeuvre. Notre souci, dans ces choix, a été de rendre les résultats régionaux aussi comparables que possible aux données du PNUD.

L'IDH est la moyenne simple de trois sous-indices (chacun prenant des valeurs entre 0 et 1), dont le second est une moyenne pondérée de deux indices composants. Ces trois sous-indices portent sur l'espérance de vie à la naissance, le "niveau d'instruction" (qui tient compte des taux d'alphabétisation et de scolarisation), et le PIB par habitant.

Calculs au niveau régional et national de l'IDH

À quelle date dispose-t-on en France de données permettant de calculer l'IDH (régional et national) d'une année N ?

Sur la base du rythme actuel de production des données, on peut estimer que la réponse à cette question est : un an et demi après la fin de l'année N, soit environ en juin de l'année N+2. C'est pourquoi cette étude, achevée en septembre 2005, fournit l'IDH pour la France et le Nord - Pas de Calais jusqu'en 2003 compris. Les taux de scolarisation sont plus rapidement disponibles (environ un an après la fin de l'année N), mais les PIB régionaux par habitant et les espérances de vie exigent 18 mois d'attente. Pour l'année 2003, les chiffres de PIB par habitant n'ont été connus qu'en septembre 2005, en raison de complications liées au "changement de base" des comptes nationaux.

(27) PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2004, pp. 258-259.

1. L'indice d'espérance de vie à la naissance

L'indice d'espérance de vie à la naissance (par la suite lev pour l'indice, et EV pour l'espérance de vie à la naissance) est calculé de la façon suivante :

$$lev = (EV - 25) / (85 - 25)$$

Cela signifie que l'indice vaut 0 si l'EV est de 25 ans, et 1 si elle est de 85 ans (aucun pays n'atteint ces seuils inférieurs et supérieurs). Entre les deux, l'indice est une fonction linéaire de l'EV.

Les valeurs de 25 et 85 correspondent conventionnellement aux limites minimales et maximales absolues de l'espérance de vie. En fait, l'espérance de vie minimale constatée dans le rapport du PNUD de 2004 est de 32,7 ans pour la Zambie et l'espérance de vie maximale de 81,5 ans pour le Japon.

2. L'indice de niveau d'instruction (Ini)

Cet indice est la moyenne pondérée d'un indice d'alphabétisation des adultes (Ia) et d'un indice de scolarisation des jeunes (Is).

Ia est tout simplement le taux d'alphabétisation des adultes (Ta, % d'adultes alphabétisés, entre 0 et 100), divisé par 100 pour obtenir un chiffre entre 0 et 1.

Is est le « taux brut de scolarisation combinée » (Tbs, en %, donc entre 0 et 100), lui aussi divisé par 100.

Dans le calcul de Ini, l'indice d'alphabétisation des adultes reçoit par convention une pondération de deux tiers et le taux brut de scolarisation d'un tiers.

$$Ia = Ta/100$$

$$Is = Tbs/100$$

$$Ini = 2/3 (Ia) + 1/3 Is$$

a. Le taux d'alphabétisation

Pour les pays les plus développés, le PNUD (tout comme l'UNESCO) n'a pas les moyens de calculer les taux d'alphabétisation (qui sont toujours très élevés), et il fixe ces taux à 99 %, estimant que c'est proche de la réalité. Nous sommes donc dans l'obligation d'adopter ce même taux de 99 % pour nos deux régions, que cela soit réaliste ou non. Cette situation est l'une des raisons qui font que l'IDH est peu apte à produire des écarts importants entre les pays développés, les autres raisons tenant au taux brut de scolarisation (on le ramène à 100 lorsqu'il dépasse ce chiffre) et au traitement du PIB/habitant.

Selon une remarque transmise par un statisticien du PNUD, les indicateurs de "littéracie fonctionnelle" (% d'adultes capables de comprendre un texte suivi, voir les tableaux 4 des rapports du PNUD) seraient en théorie une meilleure solution pour classer les pays développés, mais leur utilisation pour construire l'IDH rendrait ce dernier incapable de couvrir un nombre important de pays du monde. Pour l'instant, moins de 20 pays ont été couverts par de telles enquêtes, qui par ailleurs ne sont pas régulièrement effectuées. On retrouve ici l'idée qu'un IDH "réservé" aux pays développés (comme il y a un IPH-2) serait utile, mais cette idée n'a pas été suivie par le PNUD jusqu'à présent, et elle ne pourrait l'être que sur la base d'une extension des systèmes internationaux d'enquêtes.

b. Le taux brut de scolarisation combinée (Tbs)

C'est le nombre de personnes (y compris adultes) scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement (hors enseignement pré-élémentaire) exprimé en pourcentage de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris.

Calculs au niveau régional et national du taux de scolarisation en Belgique⁽²⁸⁾

Les indicateurs de scolarisation du PNUD sont estimés à partir des données fournies par les pays aux organisations internationales. En ce qui concerne les élèves/étudiants, il s'agit de la collecte UOE (Unesco, OCDE, Eurostat), gérée jusqu'à présent, en Belgique, par les trois Communautés culturelles, française, flamande et germanophone (en charge de l'enseignement en Belgique). L'UNESCO se base sur la dernière version disponible au moment de son estimation, - ce n'est pas toujours la version définitive -, ce qui peut expliquer certaines divergences entre organisations internationales.

Les données fournies par la Belgique aux organisations internationales agrègent, aux niveaux secondaire et supérieur, les jeunes en scolarisation initiale et les adultes qui suivent l'enseignement de promotion sociale. Cette option, conforme aux directives internationales, peut expliquer les taux de scolarisation bruts supérieurs à 100 % dans l'enseignement secondaire et une surestimation du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Les taux de scolarisation bruts sont également

(28) Extraits de la note méthodologique rédigée par Christine Mainget (WEPS) et Renaud Mainferme (Etudiant en Sciences de l'éducation Ulg); Estimation de l'indice de niveau d'instruction du PNUD, juillet 2005.

affectés par les taux de redoublement très élevés, en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire. Seule une estimation des taux nets permettrait de dégager les effets séparés de ces deux facteurs.

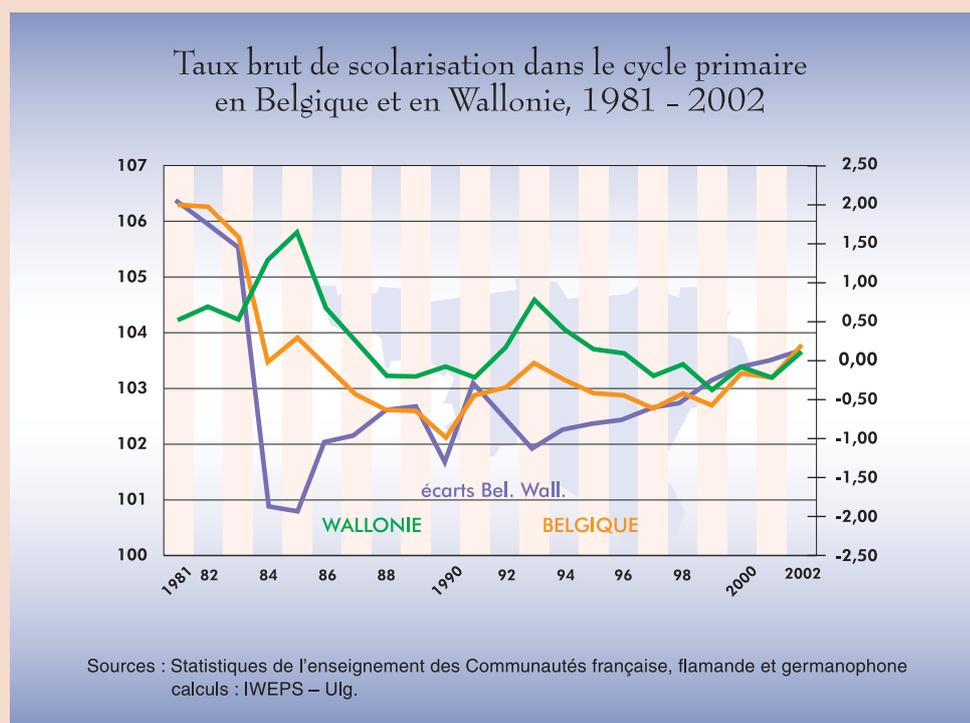
En ce qui concerne les données démographiques, les données utilisées par le PNUD proviennent d'estimations établies par la division de la population des Nations-Unies. Pour nos séries belge et wallonne, les données de population ont été estimées à partir des fichiers désagrégés fournis par la Direction générale Statistique et Information économique (INS).

Pour les séries temporelles belge et wallonne de taux de scolarisation, compte tenu des difficultés rencontrées à reconstituer des séries à partir des données internationales, - séries incomplètes et hétérogènes, en particulier en ce qui concerne la prise en compte de l'enseignement à horaire réduit qui inclut la promotion sociale⁽²⁹⁾ -, nous avons opté pour des sources administratives mais là aussi, selon les publications et les années, les données ne correspondent pas toujours. Lorsque le choix était possible, nous avons opté pour les données publiées dans les annuaires statistiques des Communautés. Lorsque ce n'était pas le cas, nous avons repris les informations dans les "Statistiques rapides". De cette façon, nous avons pu remonter, avec l'aide des services statistiques des Communautés, jusque l'année 81/82⁽³⁰⁾. Nos estimations ne coïncident pas avec les chiffres fournis aux organisations internationales mais les ordres de grandeur sont globalement maintenus. Dans la mesure du possible et en fonction de la disponibilité des informations, nous proposons deux taux : un calculé sur les jeunes en scolarisation initiale uniquement, un autre reprenant l'ensemble des personnes scolarisées.

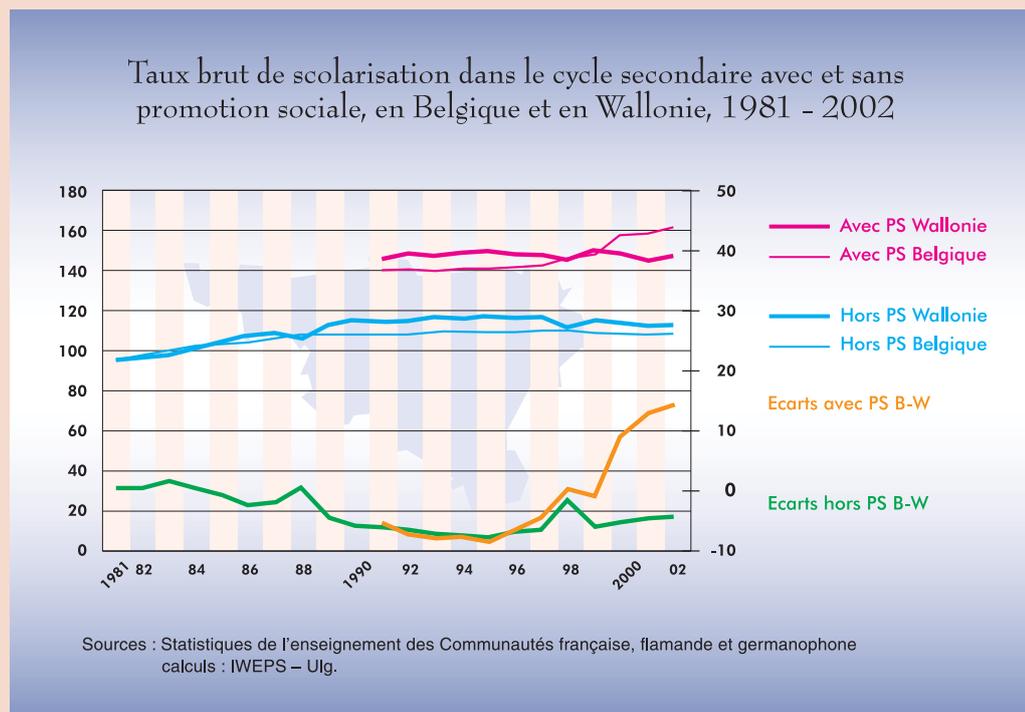
Nous développons ci-dessous une analyse détaillée du taux de scolarisation par niveau d'instruction ; ce qui permet de mieux apprécier, en les localisant, les évolutions et les écarts entre la Wallonie et la Belgique.

(29) Depuis 1991, la promotion sociale est organisée, en Belgique, sur une base modulaire, ce qui augmente les risques de double comptage. Les statistiques de population publiées pour ce type d'enseignement sont basées sur des estimations à partir des inscriptions à des modules... Ce faisant, elles sont réputées peu fiables. Une série a pu être reconstituée à partir de 1993/94 mais elle comporte probablement encore des surestimations.

(30) La Communauté germanophone produit des données statistiques de manière autonome depuis 88/89. Auparavant, elles étaient intégrées dans les statistiques de la Communauté française.



Dans le cycle primaire, où la problématique de l'enseignement de promotion sociale n'intervient pas, les taux belge et wallon se situent à des niveaux élevés supérieurs à 100, de l'ordre de 104 en 2002 pour chacun d'eux ; sur la période étudiée, les taux wallons sont restés généralement supérieurs à ceux de la Belgique avec une tendance à la réduction qui conduit, en fin de période, à des écarts quasi nuls. Si les taux supérieurs à 100 s'expliquent ici en grande partie par des redoublements, des taux élevés ne sont donc pas nécessairement signes d'une bonne santé éducative.



Pour l'enseignement secondaire hors promotion sociale, les taux belge et wallon sont relativement stables depuis les années 90 faisant suite à une hausse continue au cours de la décennie 80. Le niveau résultant s'élève, en 2002, à 113 % pour la Wallonie et 108 % pour la Belgique. L'intervention de la promotion sociale hisse les taux à des valeurs nettement plus élevées, relativement constantes pour la Wallonie (147 % en 2002) mais en progression exponentielle depuis 2000 pour la Belgique (161 % en 2002). C'est incontestablement ici qu'il faut trouver l'explication des écarts croissants constatés au niveau du taux de scolarisation combiné pour les trois cycles. Cette observation préoccupante nous a incités à pousser plus loin nos investigations, desquelles il ressort que, dans les statistiques de la Communauté flamande, il y a une rupture d'homogénéité à partir de 1999/2000 dans l'enregistrement de l'enseignement de promotion sociale secondaire modulaire, occasionnée par un changement dans le mode de collecte des données. Il faudra s'en souvenir même si nous ne sommes pas en mesure de traduire ce changement dans nos chiffres.

Taux brut de scolarisation dans le cycle supérieur avec et sans promotion sociale, en Belgique et en Wallonie, 1981 - 2002



Sources : Statistiques de l'enseignement des Communautés française, flamande et germanophone
calculs : IWEPS – Ulg.

Concernant l'enseignement supérieur (voir graphique ci-dessus), sur l'ensemble de la période, on assiste à une hausse importante et continue des taux de scolarisation tant en Belgique qu'en Wallonie, et tant avec que sans promotion sociale. A noter toutefois que les performances belges sont toujours supérieures aux performances wallonnes et que l'adjonction de la promotion sociale ne provoque ici qu'une hausse modérée des taux. A titre illustratif, le taux wallon de scolarisation hors PS passe de 22 % à 45 % entre 1981 et 2002 tandis que le taux belge passe de 25 % à 49 % sur la même période, soit un doublement des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur. Point positif : les écarts entre la Belgique et la Wallonie diminuent en fin de période.

3. L'indice de PIB par habitant en PPA (Parités de Pouvoir d'Achat)

L'indice de PIB est calculé sur la base du PIB par habitant corrigé (en PPA). Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. Le calcul s'effectue donc à partir d'un logarithme du revenu. De façon conventionnelle, le seuil inférieur est fixé à 100 dollars par an, et le seuil supérieur à 40 000.

Pour l'Albanie, dont le PIB par habitant était de 3.680 dollars (PPA) en 2001, l'indice de PIB s'établit à 0,602. Le calcul est le suivant :

$$\text{Indice de PIB} = [\log(3.680) - \log(100)] / [\log(40.000) - \log(100)] = 0,602$$

Source des données de PIB/habitant utilisées par le PNUD dans son rapport 2003 : Banque mondiale, World Development Indicators 2003, CD-ROM, Washington D.C., 2003.

Calculs au niveau régional et national de l'indice de PIB/h

En France, les données de base de PIB/h sont celles de l'INSEE, tant au niveau de la France métropolitaine que de la région Nord - Pas de Calais. Elles sont exprimées en Francs ou en euros selon les années, mais tout a été converti en euros pour les calculs de la série (1982-2003). Il s'agit de données en Francs ou euros courants. Puis, on a appliqué les parités de pouvoir d'achat de l'OCDE, disponibles pour chaque année sur la période (site <http://www.oecd.org/std/ppp/>). Par exemple, selon ces données, la parité de pouvoir d'achat en 2000 était de un dollar = 0,927 euros. Le PIB/h de la France métropolitaine étant de 23.736 euros en 2000, cela fait 23.736 / 0,927 dollars en PPA, soit 25.605 dollars.

Toujours en 2000, l'indice de PIB/h, I_{PIB} , était donc pour la France le résultat du calcul suivant :

$$[\log(25.605) - \log(100)] / [\log 40.000 - \log 100] = [4,4083 - 2] / [2,602] = 0,9255$$

Ce chiffre est très proche de celui du PNUD : 0,928 en 2000.

En Belgique, les données du PIB par habitant sont établies par l'Institut des Comptes Nationaux et la Banque nationale de Belgique. Le produit régional est estimé par les mêmes organismes sur base de clés de répartition. Les montants sont exprimés en euros courants et convertis en parités de pouvoir d'achat selon les tables de l'OCDE – Eurostat, mises à jour en juillet 2005.

Pour l'année 2000, notre estimation pour la Belgique de l'indice de PIB par habitant est de 0,93 alors que le PNUD propose 0,94, soit des valeurs très proches.

ANNEXES DU CHAPITRE 2 :

LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IPH-2 ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

Le calcul fait intervenir quatre variables, prenant chacune des valeurs entre 0 et 100 (ce sont toutes des pourcentages). On effectue ensuite une moyenne "cubique" (voir ci-dessous), ce qui donne une idée synthétique de la proportion de personnes pauvres selon l'ensemble de ces quatre critères, mais pose toutefois un problème que nous évoquerons.

1. La formule de calcul de l'IPH-2

Les quatre variables composantes de l'IPH-2 (on le notera IPH pour simplifier) sont les suivantes (la définition précise de chacune d'entre elles est fournie dans les paragraphes suivants) :

P1 = probabilité, à la naissance, de décéder avant 60 ans (multipliée par 100, pour obtenir un chiffre compris entre 0 et 100)

P2 = taux d'illettrisme des adultes, en %

P3 = population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (50 % du revenu médian), en % de la population totale

P4 = taux de chômage de longue durée (part des personnes au chômage depuis au moins 12 mois dans la population active, en %)

La formule de calcul est la suivante :
$$\text{IPH-2} = \sqrt[3]{\frac{P1^3 + P2^3 + P3^3 + P4^3}{4}}$$

L'IPH est une moyenne de ces quatre chiffres, tous compris entre 0 et 100. Mais ici intervient une complication statistique. Il aurait en effet été facile de prendre la moyenne simple de ces indices composants, comme on le fait dans le cas de l'IDH et de ses trois variables de base. Mais, pour une raison "politique" à la fois défendable et discutable, le PNUD a fait le choix d'une formule nettement moins transparente pour les profanes.

La moyenne des quatre variables est en effet ici une "moyenne cubique".

On élève chaque variable à la puissance trois ("au cube"), on fait la moyenne des quatre "cubes", et on prend la racine cubique de cette moyenne. "Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?", se demandera sans doute le lecteur. Cette complication a toutefois une justification, selon le PNUD. Pour la comprendre, on prendra un exemple.

Soit un pays imaginaire où trois des quatre variables prennent des valeurs faibles, mais où la quatrième prend une valeur nettement plus élevée. Par exemple, la probabilité de dé-

céder avant 60 ans est de 8 %, le taux de pauvreté monétaire est de 6 %, et le taux de chômage de longue durée est de 2 %. Ce sont des valeurs excellentes. Mais le taux d'illettrisme des adultes est de 20 %, un mauvais chiffre.

Si l'on faisait une moyenne simple de ces quatre chiffres, on obtiendrait un taux de pauvreté synthétique de 9 %, ce qui resterait un assez bon résultat, car la mauvaise performance selon la quatrième variable serait en grande partie compensée par les bons résultats selon les trois autres.

Il en va différemment avec la « moyenne cubique ». Les quatre « cubes » de ces chiffres sont en effet respectivement de 512, 216, 8, et... 8000 ! Cette dernière valeur au cube va donc entraîner la moyenne vers le haut, avec une très faible compensation par les valeurs faibles des trois premières. Le résultat, c'est-à-dire la racine cubique de la moyenne $[(512 + 216 + 8 + 8000)/4]$ est 13, soit un très mauvais résultat de l'IPH pour ce pays.

Conclusion : cette méthode pénalise les pays dont un des quatre indices partiels de pauvreté prend une valeur très élevée, même si ses performances sont excellentes selon les trois autres dimensions. Pour le PNUD, c'est une pénalisation volontaire : il faut signaler à ces pays que leur population est victime d'un « manque » grave dans un domaine, et les inciter ainsi à mener des politiques ciblées dans cette direction.

Mais nous ne sommes pas vraiment convaincus par cet argument. En effet, pour qu'il puisse être retenu, il faudrait que les quatre pourcentages dont on effectue la moyenne cubique aient tendance, dans les faits, à prendre des valeurs assez voisines dans chacun des pays développés, de sorte qu'alors un écart net de l'un d'entre eux mériterait d'être signalé par l'indice synthétique. Or ce n'est pas le cas. De toute évidence, et dans tous les pays concernés par nos comparaisons, le taux de chômage de longue durée ne dépasse jamais la valeur de 6 %, alors que le taux d'illettrisme varie entre 8 % et 22 %. Cela veut dire que cette dernière variable, qui est malheureusement aussi celle dont les données sont les moins fiables, va jouer un rôle excessif dans le chiffre final de l'IPH, alors qu'à l'inverse, le taux de chômage de longue durée ne jouera qu'un rôle mineur. Ce choix est problématique.

2. La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans (multipliée par 100)

Cette variable (en termes plus courants, c'est la proportion de ceux qui "risquent de ne pas dépasser 60 ans") est issue des tables de mortalité aux différents âges, sous réserve que des séries existent. On trouve dans les tables de mortalité le pourcentage de survivants à 60 ans. Par exemple, dans le Nord - Pas de Calais, en 2001, ce chiffre était de 86,25 % (hommes et femmes ensemble). La probabilité (à la naissance, c'est-à-dire compte tenu des conditions de mortalité au cours de

l'année de naissance, ici en 2001) de décéder avant 60 ans est le complément à 100, soit ici 13,75 %. Cela veut dire qu'en 2001, le risque, pour un nouveau-né, de ne pas dépasser 60 ans, était de 13,75 % dans le Nord - Pas de Calais, alors qu'il était de 26,5 % en 1954.

3. Le taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans

C'est le pourcentage de personnes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi. Il n'existe pas pour cette variable de données jugées fiables pour la France, et a fortiori pour le Nord - Pas de Calais. Il en va de même pour la Belgique et la région wallonne, auxquels le PNUD impute les résultats obtenus pour la région flamande en 1994.

4. Le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire

Nous avons, pour cette variable, retenu pour le Nord - Pas de Calais un chiffre très insatisfaisant (voir le paragraphe 3 du chapitre 2). Dans le rapport 2003 du PNUD, le pourcentage de pauvres en ce sens est de 8 % en France, mais ce chiffre doit dater car on retrouve le même dans les rapports des années antérieures. Pour le PNUD, ces chiffres sont présentés comme relatifs à la période 1990-2000, en précisant : "pour la dernière année disponible".

Pour la Wallonie, la qualité des données sources est un peu meilleure que pour le Nord - Pas de Calais, sans être excellente.

5. Le chômage de longue durée (en % de la population active)

C'est la part dans la population active des personnes au chômage depuis un an et plus.

6. Une enquête inexploitable pour notre objet : l'ECHP

L'ECHP (ou "Panel Communautaire de Ménages") est la source des données du PNUD pour les pays couverts. L'échantillon français ne semble pas avoir été conçu pour être régionalisé, c'est-à-dire pour être "représentatif" au niveau de chaque région. Compte tenu 1) de la faiblesse numérique de l'échantillon national en France ; 2) du fait qu'il s'agit d'une enquête de suivi dans le temps d'une cohorte de ménages dont certains "disparaissent" de l'échantillon années après années ("attrition", disent les statisticiens) ; et enfin, 3) du fait que cette "attrition" est particulièrement forte pour les ménages les plus pauvres, les résultats sont, comme nous allons le voir, inexploitable au niveau régional !

Nous avons pu obtenir la taille des échantillons de cette enquête en France, dans le Nord - Pas de Calais, et dans les deux régions belges censées être suffisamment représentées dans l'enquête, à savoir la Flandre et la Wallonie. (ce qui n'est pas le cas pour Bruxelles). Le résultat est... attristant. En Belgique, un effort a été fait pour maintenir dans le temps des échantillons dignes de ce nom, en "réinjectant" des ménages pour réduire les effets de l'attrition. Il y avait, en 2001, 1028 ménages enquêtés en Wallonie, et 1023 pour la partie flamande. La même année, l'échantillon était de 5.258 ménages en France, et 373 pour le Nord - Pas de Calais. La Belgique avait 10,3 millions d'habitants en 2001, la France 59,6 millions, et le Nord - Pas de Calais 4 millions. La taille de l'échantillon belge par rapport à la population est donc de 199 ménages enquêtés par million de personnes. Dans le Nord - Pas de Calais, ce chiffre est de 93, soit 2,1 fois moins. Et pour la France entière, il est de 88, soit 2,3 fois moins. On peut juste dire que le Nord - Pas de Calais n'est pas plus mal loti que la France... Ce qui compte est d'ailleurs moins le pourcentage de la population couverte que le nombre total de ménages enquêtés, et il est clair qu'on ne peut rien faire en matière de taux de pauvreté avec une cohorte de 373 ménages. Les tailles des échantillons des deux régions belges sont eux-mêmes un peu "justes" pour estimer des taux de pauvreté, ce que reflètent certaines variations erratiques d'une année sur l'autre. Mais ces variations sont encore plus fortes dans le Nord - Pas de Calais (tableau suivant).

Une précision : le taux de pauvreté du Nord - Pas de Calais a été calculé en prenant pour base la demi-médiane des revenus en France, et non la demi-médiane des revenus dans le Nord - Pas de Calais. C'est indispensable pour que la comparaison France/Nord - Pas de Calais ait un sens. Et c'est assez logique par ailleurs puisque les normes de pauvreté et les normes salariales qui prévalent dans le Nord - Pas de Calais sont pour l'essentiel nationales. Même pour la France entière, ces données sont sujettes à caution, au moins sur le plan des variations d'une année sur l'autre.

	France	NPDC
1995	8,9	13,2
1996	8,5	12,8
1997	8,4	9,5
1998	8,7	13,6
1999	8	10,2
2000	8,8	8,7
2001	8,3	11,3

Taux de pauvreté monétaire selon l'enquête ECHP (en %)

En dépit de leurs graves insuffisances, ces données, complétées par d'autres, nous sont utiles "faute de mieux". Le fait que le taux de pauvreté monétaire soit en France plus proche de 8 % à 9 % que des 6,2 % affichés par l'INSEE pour l'année 2001 nous semble vraisemblable et confirmé par les estimations produites par les animateurs du BIP 40 ou sur la base des enquêtes logement (voir le chapitre 2).

ANNEXES DU CHAPITRE 3 :

LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IPF ET SON APPLICATION DANS LE NORD - PAS DE CALAIS ET EN WALLONIE

1. La méthode de calcul de l'IPF sur la base de ses trois indicateurs partiels

Ci-dessous, nous reproduisons la formulation mathématique du calcul de l'IPF selon le PNUD (cf Rapport du PNUD 2005, p. 357), que nous commenterons ensuite.

$$IPF = \frac{PEER 1 + PEER 2 + PEER 3}{3}$$

$$\text{Où } PEER 1 = \frac{1}{50} * \frac{1}{\frac{Pop^f}{Pol^f} + \frac{Pop^h}{Pol^h}}$$

$$PEER 2 = \frac{PEER 2a + PEER 2b}{2}$$

$$\text{où } PEER 2a = \frac{1}{50} * \frac{1}{\frac{Pop^f}{Dir^f} + \frac{Pop^h}{Dir^h}}$$

$$PEER 2b = \frac{1}{50} * \frac{1}{\frac{Pop^f}{Tech^f} + \frac{Pop^h}{Tech^h}}$$

$$PEER 3 = \frac{1}{\frac{Pop^f}{Irev^f} + \frac{Pop^h}{Irev^h}}$$

$$\text{où } Irev^f = \frac{rev^f - 100}{40\,000 - 100}$$

$$Irev^h = \frac{rev^h - 100}{40\,000 - 100}$$

Pop^f, Pop^h = Proportion des femmes (resp. des hommes) dans la population totale ;

Pol^f, Pol^h = Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans la représentation parlementaire ;

Dir^f, Dir^h = Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur ;

Tech^f, Tech^h = Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les postes d'encadrement et fonctions techniques ;

rev^f, rev^h = Revenu estimé du travail des femmes (resp. des hommes), en dollars PPA ;

Irev^f, Irev^h = Indice du revenu estimé du travail des femmes (resp. des hommes) ;

PEER = Pourcentage équivalent d'égalité de la répartition.

Ce calcul complexe pose un problème de fond, que nous allons développer.

Pour chacun des trois critères dont l'IPF fait la synthèse, on parvient à obtenir un chiffre qui indique "la proportion de femmes dans...". D'abord, la proportion de femmes dans la représentation parlementaire (indicateur initial de parité politique). Puis la proportion de femmes dans les professions les plus qualifiées⁽³¹⁾ (parité professionnelle). Enfin, la part qui revient aux femmes dans l'ensemble des revenus du travail (parité dans l'accès aux revenus du travail). Nous prendrons l'exemple d'un pays où ces proportions sont respectivement de 20 %, 40 %, et 35 %.

L'objectif du PNUD est de présenter, pour chaque dimension, des indicateurs de parité qui prennent la valeur 1 quand la parité est jugée parfaite, et la valeur 0 quand la part des femmes est de 0. On pourra alors faire la moyenne simple de ces trois chiffres pour obtenir l'IPF, qui sera donc lui aussi compris entre 0 et 1.

De nombreuses solutions sont possibles, et la plus simple, en apparence, serait de diviser dans chaque cas "la proportion de femmes dans...", exprimée en pourcentages, par 50, considéré comme un objectif de parité (autant de femmes que d'hommes). Si la part des femmes dans la représentation parlementaire est de 20 %, cet indice rudimentaire serait de 0,4. Une autre solution simple serait de diviser la part des femmes (20 %) par la part des hommes (80 %), ce qui donnerait une valeur de 0,25. Mais, pour deux raisons, les experts du PNUD ont adopté une méthode nettement plus complexe.

La première de ces raisons, dont l'incidence sur les chiffres est très faible, est la suivante : la population féminine et la population masculine ne sont pas égales. Si donc on veut être juste, et évaluer l'accès respectif des femmes et des hommes à une représentation parlementaire, un emploi qualifié, ou un revenu du travail, il faut "pondérer" par les populations respectives. En d'autres termes, la parité politique (par exemple) ne correspond à l'objectif d'une représentation parlementaire égale (50/50) que dans les pays où les populations féminines et masculines sont égales. Si les femmes sont 3 % plus nombreuses que les hommes, l'égalité parfaite d'accès à la représentation politique correspond à une représentation parlementaire des femmes supérieure de 3 % à celle des hommes. Et de même pour les deux autres critères.

La deuxième raison, la plus importante, de la complexité des calculs du PNUD est la volonté de "récompenser" plus (via l'indicateur) les pays qui, étant les plus loin de la parité, réalisent des progrès en ce sens, plutôt que les pays qui ont déjà atteint des niveaux "honorables". En effet, pour tenir compte de la première raison (l'inégalité des populations), on pourrait se contenter d'une solution fort simple. On estimerait l'inégalité entre les femmes et les hommes à partir du rapport (entre 0 et 1 dans les faits) : $(\text{élus } f / \text{popul } f) / (\text{élus } h / \text{popul } h)$, ou, ce qui est identique : $(\% f \text{ dans les élus} / \% f \text{ popul}) / (\% h \text{ dans les élus} / \% h \text{ popul})$. Prenons l'exemple de la parité politique, en supposant qu'il y a 20 % de femmes (donc 80 % d'hommes) au Parlement et que la part respective des femmes et des hommes dans la population est de 52 % et 48 %. On obtiendrait comme valeur de cet indicateur de parité :

(31) Nous simplifions un peu la présentation car, pour ce second critère, on combine deux variables. Mais cela ne change rien à la logique générale de la méthode.

$(20/52) / (80/48) = 0,23$. Mais cet indicateur est jugé insuffisamment progressif pour les pays "en retard" : si, par exemple, ce pays passe de 10 % à 20 % de femmes parlementaires, son indicateur passera de 0,1 environ à 0,23. On peut faire "mieux" sur ce plan avec d'autres formules. Celle que retient le PNUD est la suivante, dans l'exemple précédent où la part de la population féminine dans la population totale vaut 0,52 (en notant pf et ph les pourcentages d'hommes et de femmes au Parlement) :

Indice de parité d'accès (Ia) = $1 / [(0,52/pf) + (0,48/ph)]$.

Ou encore : Ia = $(pf \times ph) / (0,52 \text{ pf} + 0,48ph)$

Cet indice Ia est baptisé PEER ("pourcentage équivalent d'égalité de la répartition") par le PNUD, mais nous nous en tiendrons à notre appellation.

On peut vérifier simplement que cet indicateur est compris entre 0 et 50 et qu'il est très « progressif » pour les pays « en retard ». Si pf = 5 %, on obtient Ia = 9,2 ; si pf = 10 %, Ia = 17,4 ; si pf = 20 %, Ia = 31,2 ; si pf = 40 %, Ia = 47,6. Et si pf = 52 %, Ia = 50 (cas où la représentation parlementaire reflète fidèlement la proportion de femmes et d'hommes dans la population). On « récompense » donc bien, avec cet indicateur, les pays qui, situés très bas en termes de parité d'accès, font des progrès. À l'inverse, ceux qui sont au-dessous de 40 % de femmes au Parlement ne gagnent plus guère de "points d'indice" en améliorant leur performance.

Il reste toutefois une dernière étape dans ces calculs complexes : comme Ia est compris entre 0 et 50 et que l'on veut un indicateur compris entre 0 et 1, on divise Ia par 50 pour obtenir l'indicateur définitif de parité politique dans l'accès au Parlement, Ipol.

La lourdeur de cette méthode nous pose un problème. Elle serait justifiée si les bénéficiaires en termes de justesse et de pertinence étaient à la hauteur. Ce n'est pas le cas selon nous. En particulier, une complication inutile concerne la volonté de faire intervenir dans les calculs Ia la part respective des hommes et des femmes dans la population. Cette proportion est partout suffisamment proche de 0,5 pour que l'erreur que l'on commet en la négligeant soit très inférieure aux marges d'incertitude sur les données. Mais il y a plus grave en la matière : on a nettement complexifié la méthode (et réduit la possibilité de la faire comprendre par les citoyens) par cette introduction des populations féminines et masculines. Or, le choix de la formule qui définit l'indicateur de parité d'accès (Ia) revient à annuler en partie le bénéfice de cette introduction. Il est facile de le vérifier sur notre exemple précédent, celui où la proportion des femmes dans la population est de 0,52. Si en effet, on applique la formule (Ia) au cas où la proportion pf de femmes au Parlement est de 50 %, on trouve une valeur de Ia égale à 50, exactement la même valeur que lorsque pf = 52 % (situation d'équité parfaite de la représentation). Et ce résultat serait le même dans un pays imaginaire où il y aurait beaucoup plus de femmes que d'hommes dans la population, par exemple 60 % de femmes. Autrement dit, après avoir pris beaucoup de soin à tenir compte de la démographie par sexe, on adopte un indice final qui, dans certains cas, l'ignore. Et, bien entendu, cette remarque vaut pour les deux autres indicateurs de parité d'accès qui interviennent dans l'IPF.

2. La part des femmes dans la représentation parlementaire

À la recherche d'une homogénéisation des unités statistiques

Entre la composition d'une assemblée résultant directement des élections et sa composition effective, il existe de plus en plus de différences importantes. Ce phénomène s'explique tant par l'utilisation stratégique des suppléances, que par les transferts des élus vers l'exécutif, ou encore les démissions préméditées, Par ailleurs, en cours de législature, la composition d'une assemblée est encore amenée à se modifier « naturellement ». A titre d'exemple, en Belgique, en 2003, le Sénat (fédéral) qui compte 71 sièges a enregistré la prestation de serment de 93 sénateurs-trices, dont 22 ne feront qu'un passage éphémère dans l'assemblée. La question est quantitativement loin d'être négligeable.

Dans ces conditions, que faut-il mesurer ? La composition au lendemain des élections ou celle observée pendant ou en fin de législature ? Faut-il enregistrer ces mouvements de va-et-vient qui parcourent les assemblées ? Ces options pourraient ne pas être sans influence sur la vision que nous voulons avoir de la représentation politique féminine.

Or, si nous disposons sans trop de difficultés des résultats électoraux, l'expérience nous a appris qu'il était beaucoup plus difficile de suivre l'évolution d'une assemblée, à fortiori de sa part régionale et de sa part féminine. Bien souvent, nous avons même du mal à cerner le contenu réel des données qui nous sont communiquées.

Autant de questions qu'il conviendrait de clarifier pour mieux cerner le phénomène à l'avenir.

3. Une méthode simplifiée de conversion des “catégories socioprofessionnelles” de l’INSEE en “groupes” 1, 2 et 3 de la CIP-88.

Nous avons vérifié (en comparant nos résultats à ceux de la base de données LABORSTA du BIT, qui fournit en ligne des chiffres concernant la France pour l’année 2000) que, pour les besoins du calcul de l’IPF, on pouvait utiliser la méthode très simple qui suit.

Groupe 1 de la CIP-88 (“Legislators, senior officials and managers”). On en obtient une approximation suffisante en regroupant les classes suivantes des CSP françaises (en 32 classes) : chefs d’entreprises de 10 salariés et plus, commerçants, cadres administratifs et commerciaux d’entreprises.

Groupe 2 (“Professionals”) : professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions libérales, professions de l’information, des arts et spectacles, ingénieurs et cadres techniques d’entreprises.

Groupe 3 (“Technicians and associate professionals”) : instituteurs, professions intermédiaires et techniciens (hors agents de maîtrise)

4. L'inégalité d'accès des femmes et des hommes au revenu du travail

Nous présentons d'abord, dans cette annexe, notre propre vision des choses (sur la base des mêmes notions générales que celles du PNUD), puis la méthode précise du PNUD, que nous soumettons à critique.

I. Notre analyse de la question des inégalités de revenu

On sait que, dans tous les pays, les femmes sont moins bien loties que les hommes en matière de revenus du travail (salariné et non salariné). Mais il existe plusieurs formes d'inégalités, qui en général se cumulent. On se limitera dans ces explications au travail salariné, qui est à la base des estimations du PNUD, compte tenu de l'absence de données internationales comparables en matière de revenus du travail indépendant.

- A.** Première inégalité de revenu du travail : à "travail égal", le salaire horaire (s) n'est pas égal. Le rapport sf/sh (salaire horaire des femmes/salaire horaire des hommes) est inférieur à 1 pour les mêmes fonctions et responsabilités. L'estimation de ce rapport est très délicate, et elle ne fait pas partie des travaux du PNUD. Mais cette inégalité n'est pas absente du résultat final. Simplement, elle n'y est pas distinguée.
- B.** Deuxième inégalité de revenu du travail : l'accès aux professions est inégalement réparti entre les femmes et les hommes, avec une proportion plus faible de femmes que d'hommes dans les métiers les mieux rémunérés, et une proportion plus forte dans les métiers à bas salaires. Non seulement le salaire horaire est différent "à travail égal", mais il diffère aussi, et encore plus, parce que le travail est "inégal".
- C.** Troisième inégalité : les femmes qui ont un emploi ont une durée (mensuelle ou annuelle) du travail (df) en moyenne inférieure à celle des hommes (dh), notamment en raison du fait qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel, ce qui est une forme d'inégalité. Peu importe que certains tentent de la justifier avec des arguments bien connus, c'est une inégalité. Le rapport df/dh est donc lui aussi inférieur à 1.

Cette inégalité, cumulée avec les deux premières, entraîne évidemment une inégalité des salaires mensuels ou annuels (S), puisque S est le produit de la durée du travail d par le salaire horaire s . Le rapport Sf/Sh , qui n'est autre que le produit des deux rapports précédents sf/sh et df/dh , l'un et l'autre inférieurs à 1, est "encore plus" inférieur à 1. Le PNUD s'appuie sur ces données de salaires mensuels ou annuels des femmes et des hommes (regroupant les emplois à temps complet et à temps partiel), et le rapport Sf/Sh est à la base du calcul des inégalités de revenus. Pour des raisons pratiques, le PNUD se limite aux salaires hors agriculture. Par exemple, en France,

en 2001, ce rapport était d'environ 73 %. En moyenne, le salaire annuel net d'une femme représentait, en 2001, 73 % de celui d'un homme.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là. En effet, l'objectif du PNUD est plus ambitieux et plus fondamental que ces seuls constats, au demeurant importants, d'inégalités des revenus du travail pour ceux (et celles) qui en ont. Il s'agit, dans une optique inspirée des conceptions d'Amartya Sen, d'estimer la capacité comparée des femmes (dans leur ensemble, pas seulement celles qui ont un emploi) et des hommes (dans leur ensemble) à obtenir un revenu du travail. C'est évidemment très différent : quand bien même les salaires mensuels ou annuels moyens des femmes et des hommes seraient identiques, si le taux d'accès des femmes à l'emploi salarié est inférieur à celui des hommes, il y aura une inégalité dans l'accès des femmes aux revenus du travail salarié : la part des femmes dans l'ensemble des salaires versés sera inférieure à 50 %.

D. Il y a donc une quatrième inégalité qui entre en jeu : l'inégalité d'accès des femmes et des hommes à une activité (source de revenu). Elle peut être estimée par le rapport des "taux d'accès à l'activité" de la population féminine totale et de la population masculine totale. C'est en tout cas le choix du PNUD et sur ce point nous ne nous en écarterons pas ⁽³²⁾.

Le taux d'accès à l'activité de la population féminine totale est le rapport du nombre de femmes actives (au sens de la population active) au nombre total de femmes, tous âges confondus. De même pour les hommes. Le rapport du taux d'accès à l'activité de la population féminine à celui de la population masculine est alors un indicateur possible de l'inégalité d'accès des femmes et des hommes, en tant que population totale, à l'activité. D'autres indicateurs auraient sans doute été plus pertinents en principe, mais dans la pratique, ce dernier peut convenir.

En France, en 2001, le taux d'accès à l'activité de la population féminine était de 39 % (39 % de la population féminine était dans la population active) et celui des hommes de 50 %. Le rapport du premier au second était de 0,789. Telle est l'estimation de la quatrième inégalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'activité et aux revenus d'activité.

E. L'inégalité d'ensemble dans l'accès au revenu du travail

Arrivés au terme de ce raisonnement, on obtient une estimation de l'inégalité dans l'accès des femmes au revenu du travail, comparé à celui des hommes. C'est le produit de l'inégalité des revenus salariaux mensuels (ou annuels) des femmes et des hommes (en France, en 2001, 0,73) par l'inégalité d'accès à l'activité (en France, en 2001, 0,789).

En France, en 2001, l'inégalité d'accès des femmes et des hommes au revenu du travail était donc (estimation) de : $0,73 \times 0,789 = 0,576$. Cela veut dire qu'une femme "moyenne", tous âges confondus, percevait seulement 57,6 % des revenus du travail d'un homme "moyen".

Quant à la formule mathématique qui résume l'ensemble de ce raisonnement, que nous appelons IPF-a (IPF alternatif), elle est la suivante (formule 1) :

(32) Il ne faut jamais oublier que les choix du PNUD sont souvent contraints par son objectif qui est de calculer ses indicateurs pour le plus grand nombre possible de pays du monde, en tenant compte par conséquent de l'état des systèmes statistiques, notamment dans les pays en développement.

Rapport des revenus féminin et masculin = $(Sf/Sh) \cdot (pf/ph)$. (Popul h/Popul f) ; où l'on rappelle que S désigne le salaire (mensuel ou annuel), et pf et ph la proportion respective des femmes et des hommes dans la population active.

Il aurait été possible, et selon nous préférable, de s'en tenir aux estimations précédentes pour définir l'inégalité des femmes et des hommes en matière d'accès au revenu du travail. Malheureusement, les experts du PNUD ont voulu aller plus loin. Dans le cas présent, cela rend la méthode particulièrement difficile à comprendre. Et par ailleurs, certains choix nous semblent très contestables.

II. La méthode du PNUD

Cette méthode en trois étapes repose initialement sur la même idée, et en grande partie sur les mêmes calculs que celle qui vient d'être exposée. C'est ensuite que les choses se compliquent fortement.

A. Première étape : calcul de la part des femmes dans les revenus salariaux (faute de données sur les autres revenus du travail).

Il s'agit, à cette étape, d'estimer quelle est la part des femmes (et par complément celle des hommes) dans l'ensemble des salaires versés dans l'économie. Comme ce chiffre est rarement disponible directement, on l'estime indirectement en partant d'un chiffre plus souvent disponible : le rapport R_s du salaire moyen⁽³³⁾ des femmes à celui des hommes (noté précédemment Sf/Sh). Mais, comme nous l'avons montré au paragraphe précédent, on doit alors tenir compte de la proportion relative de femmes et d'hommes qui ont un emploi salarié, ce que le PNUD estime, faute de mieux, sur la base du pourcentage de femmes et d'hommes dans la population active (respectivement pf et ph).

Au total, la part des femmes dans l'ensemble des revenus salariaux est estimée par la formule suivante :

$$(R_s \times pf) / [(R_s \times pf) + ph] ;$$

une formule peu accessible, mais qui le devient un peu plus si l'on s'aperçoit qu'elle est équivalente à la suivante (où N_f et N_h désignent le nombre de femmes et d'hommes en activité : $(Sf \times N_f) / (Sf \times N_f + Sh \times N_h)$). Dans cette dernière formule, le numérateur est évidemment l'ensemble des salaires des femmes, et le dénominateur l'ensemble des salaires des deux sexes. On passe de la deuxième formule à la première en divisant le numérateur et le dénominateur par Sh , puis par la population active ($N_f + N_h$).

En France, en 2001, le rapport $R_s = Sf/Sh$ était de 0,73, et le pourcentage pf de femmes dans la population active était de 45,5 % (donc $ph = 54,5$ % pour les hommes). La part des femmes dans les revenus salariaux, estimée grossièrement selon cette méthode, était donc de :

(33) Dans le secteur non agricole, pour des raisons pratiques.

$$(0,73 \times 45,5) / [(0,73 \times 45,5) + 54,5] = 0,379 \text{ (ou } 37,9 \%)$$

Celle des hommes était donc de 62,1 %.

B. Deuxième étape : la valeur monétaire (en parités de pouvoir d'achat) du revenu du travail des femmes et des hommes

Cette seconde étape consiste à calculer la valeur monétaire (en parités de pouvoir d'achat, pour pouvoir faire des comparaisons internationales) du revenu moyen du travail des femmes et des hommes dans un pays. L'hypothèse qui fonde ce calcul est la suivante : on convient que la part des femmes dans les revenus salariaux (en France, en 2001, 37,9 %) est égale à leur part dans le PIB (ce dernier peut être considéré comme un agrégat de revenus). Cela revient à admettre que les revenus non salariaux qui figurent dans la richesse nationale (au sens du PIB) se répartissent entre les sexes dans la même proportion que les revenus salariaux, proportion estimée au cours de la première étape.

En réalité, cette estimation en valeur du revenu du travail par sexe est surtout utilisée par le PNUD pour un autre de ses indicateurs (une sorte d'IDH par sexe, noté ISDH, indicateur sexué de développement humain⁽³⁴⁾, auquel nous ne nous sommes pas intéressés dans cette étude. Mais, malheureusement (à notre avis), les experts du PNUD ont voulu faire intervenir cette variable dans l'IPF, avec le souci de faire le lien avec l'IDH et l'ISDH, ce qui les a conduits à cette intervention curieuse et selon nous perturbatrice du PIB dans un indice qui aurait dû s'en passer.

Le principe du calcul est assez simple : le revenu estimé, par personne, du travail des femmes est la part du PIB total qui revient aux femmes (selon la convention précédente), divisée par la population féminine. Et de même pour les hommes. Ces deux revenus sont les équivalents sexués du PIB par habitant, indicateur indifférent au genre. La formule qui résume ce calcul est la suivante : revenu estimé du travail des femmes (Rf) = PIB x part des femmes dans les salaires / population féminine.

(34) Baptisé de façon bien lourde par le PNUD "indicateur sexo-spécifique de développement humain".

(35) Si l'on effectue le rapport du revenu par femme et du revenu par homme, on trouve : $20.374/35.380 = 0,576$, soit exactement ce que nous avons obtenu par notre méthode plus accessible et ne faisant pas intervenir le PIB ni les PPA. Cela ne tient pas au hasard : en fait, l'introduction du PIB dans ce rapport est inutile, vu qu'il est présent au numérateur et au dénominateur. Après division au numérateur et au dénominateur par la valeur du PIB, il reste la formule (1) du paragraphe I.D précédent, celle qui résume notre propre approche.

Ainsi, en France, en 2001, le PIB était de 1.592 milliards de dollars en PPA, et la part estimée du revenu des femmes dans les revenus salariaux de 37,9 %. Il en résulte que la part des femmes dans le PIB est estimée à $1.592 \times 0,379$, soit 603 milliards, ce qui, en divisant par la population féminine (30.512 millions), donne 19.759 dollars (PPA) par femme. Le même calcul fournit la valeur de 34.313 dollars (PPA) par homme⁽³⁵⁾.

C. Troisième étape : l'indice de revenu par femme et par homme

Le PNUD a voulu, à ce stade, faire le lien entre l'IDH (et l'ISDH) et l'IPF, en adoptant l'idée suivante : le revenu estimé par femme, ou par homme, tout comme le PIB par habitant dans l'IDH, peut être converti en un indice prenant des valeurs comprises entre 0 et 1, en utilisant les mêmes valeurs minimales et maximales de 100 dollars et 40.000 dollars.

L'indice de revenu du travail des femmes (et de même pour les hommes) est donc le rapport (où R_f est le revenu estimé du travail des femmes, issu de l'étape 3, en dollars PPA) :

$$(R_f - 100) / (40.000 - 100)$$

En France, en 2001, il valait : $(20.374 - 100) / 39.900 = 0,508$

Pour les hommes, il était de 0,884.

Pourquoi cette méthode est-elle contestable ? D'une part, parce que, en matière d'inégalités de revenu d'activité entre les femmes et les hommes, le rapport que nous avons calculé en I, et que nous avons retrouvé à la fin de la deuxième étape des calculs du PNUD (voir la note de la fin du paragraphe II.B), est selon nous plus simple, plus pertinent, et bien adapté aux comparaisons.

D'autre part et surtout, parce que, à la deuxième étape des calculs du PNUD, on vérifie aisément que le revenu du travail des femmes, comme celui des hommes, est proportionnel au PIB (en PPA), ce qui est normal. Or le calcul de l'indice par sexe (troisième étape) ne va pratiquement rien changer à cette proportionnalité, au moins pour les pays où ces revenus sont très élevés par rapport à 100. Cela va contribuer, comme nous allons le voir, à réduire l'inégalité mesurée lorsque le PIB augmente, pour une inégalité « réelle » inchangée.

Vérifions-le sur un exemple imaginaire. Supposons que le rapport des revenus des femmes et des hommes, en France, reste identique à son niveau de 2001 (soit 0,576), mais que le PIB (PPA) augmente de 20 % sur une période de 10 ans, sans modification de la population des femmes et des hommes (pour simplifier l'exemple). À l'arrivée, aussi bien le revenu des femmes que celui des hommes aura progressé de 20 %. Le calcul montre qu'alors l'indice de revenu des femmes sera passé de 0,508 à 0,610, et celui des hommes de 0,884 à 1,06 (il dépassera 1, parce que le revenu des hommes aura dépassé les 39.900 dollars PPA). En gros, l'un et l'autre auront progressé de 20 %. Jusque là, nous n'avons pas d'objection.

Par contre, dans l'ultime étape du calcul de l'IPF (voir l'annexe 1 du chapitre 3), on définit un indice final (I_a) d'inégalité d'accès au revenu (baptisé "PEER revenus" par la formule complexe (où i_f et i_h sont les indices de revenu des femmes et des hommes) :

$$I_a = 1 / [(part\ femmes\ dans\ popul/i_f) + (part\ hommes\ dans\ popul/i_h)]$$

Comme i_f et i_h sont à peu près proportionnels au PIB (en PPA), on vérifie aisément que ce "PEER revenus" (I_a) l'est également. Dans l'exemple précédent, il passe de 0,640 à 0,769, soit 20 % de plus, uniquement sous l'effet de la progression du PIB (à population identique).

On est donc bien dans une situation où, si le PIB progresse de 20 %, toutes choses

égales par ailleurs en matière de population et de répartition des revenus, l'indicateur partiel d'inégalité d'accès au revenu va lui aussi progresser d'environ 20 %, contribuant à faire bondir l'IPF, alors que, fondamentalement, les inégalités (évaluées par le rapport des revenus) seront les mêmes.

SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE ET DE SITES INTERNET

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU FEDERAL DU PLAN, Mieux comprendre et gouverner le développement, Troisième rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles. Accessible en ligne (voir site). 2005.

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DE L'INTEGRATION SOCIALE, Premier Rapport sur la Cohésion sociale en Région wallonne, Ministère de la Région wallonne, 2001. Actualisation à paraître en 2006.

FUKUDA-PARR Sakiko and KUMAR A.K. Shiva (Eds), Readings in Human Development – Concepts, Measures and Policies for a Development Paradigm, Second Edition, Human Development Report Office, United Nations Development Programme, New York, Oxford University Press. 2005.

GADREY Jean et JANY-CATRICE Florence, Les nouveaux indicateurs de richesse, Repères, Thèses et débats, Editions La Découverte. 2005.

GUBIN Eliane et VAN MOLLE Leen, Femmes et politiques en Belgique, Editions Racine, Bruxelles. 1998.

HOUARD Jean et JACQUEMAIN Marc (Eds), Capital social et dynamique régionale, Editions De Boeck, Collection Economie Société Région. 2006.

INSTITUT WALLON DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE, Les chiffres-clés de la Wallonie. Accessible en ligne (voir site). Rapport semestriel depuis mars 2003.

MEDA Dominique, Qu'est-ce que la richesse ? Aubier, Paris. 1999.

MIRINGOFF M, MIRINGOFF M-L., The Social Health of the Nation. How America is really doing ?, Oxford University Press. 1999.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE), Du bien-être des nations, Le rôle du capital humain et social, Paris. 2001.

PERRET Bernard, Indicateurs Sociaux, Etat des lieux et perspectives, Rapport pour le Cerc, janvier. 2002.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD), Rapport Mondial sur le Développement Humain. Accessible en ligne (voir site). Annuel depuis 1990.

REGION NORD PAS DE CALAIS, Le développement durable en question, Etudes Prospectives Régionale, Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation, n° 8, mai 2004. 2004.

REGION NORD PAS DE CALAIS, Atlas régional du développement durable Nord-Pas de Calais, Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation. Editions de l'Aube, Aube Nord, 2003.

REGION NORD PAS DE CALAIS, Mise en pratique du développement durable en Nord-Pas de Calais. L'Agenda 21 régional. Séance plénière de mai 2003.

VIVERET Patrick, Reconsidérer la richesse, Éditions de l'Aube, Aube Nord. 2003.

SITES INTERNET

- Atlas Nord-Pas-de-Calais :
<http://www.atlas.nordpasdecalais.fr/>
- Banque nationale de Belgique :
<http://www.nbb.be/pub/Home.htm?l=fr&t=ho>
- BIP 40 – Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté:
www.bip40.org
- Bureau fédéral du Plan (Belgique) :
http://www.plan.be/fr/instit/detail_themes.php?theme=SUS
- Canadian Council on Social Development :
<http://www.ccsd.ca> (rubrique "indicateurs sociaux")
- Centre Ressource du Développement Durable
<http://www.cerdd.org>
- European Community Households Panel :
<http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/echpanel/home>
- Institut pour un Développement Durable (Belgique) :
<http://www.iddweb.be/>
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),
région Nord-Pas-de-Calais:
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/home/home_page.asp
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique :
<http://statistiques.wallonie.be>
- Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais :
<http://www.orsnpdc.org/>
- Observatoire wallon de l'emploi :
<http://observatoire.emploi.wallonie.be/>
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport sur
le Développement Humain :
<http://www.undp.org/french/>

- Région Nord-Pas de Calais :

www.nordpasdecalais.fr

- Service Public Fédéral Economie -

Direction générale Statistique et Information économique (Belgique) :

http://statbel.fgov.be/home_fr.asp

- Service Public Fédéral Economie, PME,
Classes Moyennes & Energie, Ecodata :

http://ecodata.mineco.fgov.be/Fr/begin_fr.htm

- Système d'Information Géographique de
la Région Nord-Pas de Calais

www.sigale.nordpasdecalais.fr

PRÉCÉDENTS NUMÉROS D'EPR

- Etudes Pour une Région n°1 - Mai 1997
L'Eurorégion
- Etudes Pour une Région n°2 - Janvier 1998
Séminaires "Réflexion et Prospective" Cycle 1996 / 1997
- Etudes Pour une Région n°3 - Août 1999
Séminaires "Réflexion et Prospective" Cycle 1997/1998
- Etudes Pour une Région n°4 - Novembre 1999
L'Evaluation Vers une autre "vision" de l'action publique
- Etudes Pour une Région n°5 - Mai 2000
Décentralisation et Contractualisation - Clarifier "les règles du jeu" ;
actes de la journée d'étude du 13 septembre 1999 à Lille
- Etudes Pour une Région n° 6 - Décembre 2002
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
"Etudes"
- Etudes Prospectives Régionales n° 7 - Septembre 2003
Le développement de l'évaluation en Région Nord-Pas de Calais
- Etudes Prospectives Régionales n° 8 - Mai 2004
Le développement durable en question
- Etudes Prospectives Régionales n° 9 - Septembre 2005
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire "Etudes"



CONSEIL RÉGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Direction de la Prospective
du Plan et de l'Évaluation
Hôtel de Région - Centre RIHOUR
F 59555 Lille Cedex.
Tél 33+(0)3 28 82 82 82 - Fax 33+(0)3 28 82 82 83
www.nordpasdecalsais.fr



CONSEIL RÉGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Direction de la Prospective
du Plan et de l'Évaluation
Hôtel de Région - Centre RIHOUR
F 59555 Lille Cedex.
Tél 33+(0)3 28 82 82 82 - Fax 33+(0)3 28 82 82 83
www.nordpasdecals.fr